

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

Au Nom d'Allâh Le Tout Miséricordieux Le Très Miséricordieux.

Thème: Quelques implications de mon sacrifice le jour du Eidul-Oudhā, grand jour de commémoration de l'acte manifeste de Tawhîd, de véracité, de soumission et de piété d'Ibrahim (عليه السلام).

فَلَمَّا بَلَغَ مَعَهُ السَّعْيَ قَالَ يَا بُنَيَّ إِنِّي أَرَى فِي الْمَنَامِ أَنِّي أَذْبَحُكَ فَانظُرْ مَاذَا تَرَى ۗ
قَالَ يَا أَبَتِ افْعَلْ مَا تُؤْمَرُ سَتَجِدُنِي إِن شَاءَ اللَّهُ مِنَ الصَّابِرِينَ -
فَلَمَّا أَسْلَمَا وَتَلَّهُ لِلْجَبِينِ - وَنَادَيْنَاهُ أَنْ يَا إِبْرَاهِيمُ - قَدْ صَدَّقْتَ الرُّؤْيَا إِنَّا كَذَلِكَ
نَجْزِي الْمُحْسِنِينَ - إِنَّ هَذَا لَهُوَ الْبَلَاءُ الْمُبِينُ - وَفَدَيْنَاهُ بِذَبْحٍ عَظِيمٍ -
وَتَرَكْنَا عَلَيْهِ فِي الْآخِرِينَ - سَلَامٌ عَلَى إِبْرَاهِيمَ

« Puis quand celui-ci (Ismail) fut en âge de l'accompagner, [Ibrahim] dit: «O mon fils, je me vois en songe en train de t'immoler. Vois donc ce que tu en penses». (Ismail) dit: «O mon cher père, fais ce qui t'es commandé: tu me trouveras, s'il plaît à Allah, du nombre des endurents». Puis quand tous deux se furent soumis (à l'ordre d'Allah) et qu'il l'eut jeté sur le front, voilà que Nous l'appelâmes «Ibrahim! Tu as confirmé la vision. C'est ainsi que Nous récompensons les bienfaisants». C'était là certes, l'épreuve manifeste. Et Nous le rançonnâmes d'une immolation généreuse. Et Nous perpétuâmes son renom dans la postérité: «Paix sur Ibrahim». »

▀ Sourate 37 As-Saaffat:v102-109

وَلِكُلِّ أُمَّةٍ جَعَلْنَا مَنْسَكًا لِيذْكُرُوا اسْمَ اللَّهِ عَلَىٰ مَا رَزَقَهُمْ مِنْ بَهِيمَةِ الْأَنْعَامِ ۗ فَإِنَّهُمْ
إِلَهَٰةَ وَاحِدٌ فَلَهُ أَسْلَمُوا ۗ وَبَشِّرِ الْمُخْبِتِينَ

« A chaque communauté, Nous avons assigné un rite sacrificiel, afin qu'ils prononcent le nom d'Allah sur la bête de cheptel qu'il leur a attribuée. Votre Dieu est certes un Dieu unique. Soumettez-vous donc à Lui. Et fais bonne annonce à ceux qui s'humilient, »

▀ Sourate 22 Al-Hajj:v34

Rédigé le 05 Dzoul Hijja 1439 H / 16.08.2018 G par fb.me/Alfurgane.IQRA
Dernière mise à jour le 08 Dzoul Hijja 1444 H
correspondant au 26.06.2023 G

Table des Matières

Quelques implications de mon sacrifice le jour du Eidul-Oudhā, grand jour de commémoration de l'acte manifeste de Tawhîd, de véracité, de soumission et de piété d'Ibrahim (عليه السلام).

1	SERMON DE BESOIN – AL-KHUTHBATUL HAJAH - الخطبة الحاجة	6
2	RECTIFICATION DES APPELLATIONS ERRONEES DE FETE DU MOUTON ET FETE DE TABASKI ATTRIBUEES A CETTE GRANDE CELEBRATION UNIQUE EN SON GENRE DANS TOUTE L'HISTOIRE DE L'HUMANITE	9
2.1	SAVIEZ-VOUS QUE TABASKI TIRE SON ORIGINE DE L'EGYPTE ANCIENNE « FASEKH » QUI A DONNE « FASKHA » EN ARAMEEN, « PASKHA » EN GREC, ET « PAQUES » EN FRANÇAIS ?.....	9
2.2	LES MUSULMANS COMMEMORENT PLUTOT LA CELEBRATION DU SACRIFICE, EIDUL UDHĀ (عيد الأضحى), QUI SYMBOLISE L'ACTE DE TAWHID	11
2.3	DÉFI QUE DOIVENT RELEVER AUJOURD'HUI LES MUSULMANS POUR ÊTRE À LA HAUTEUR D'ÉMULER LES LEÇONS DE TAWHĪD SE DÉGAGEANT DU SACRIFICE ACCOMPLI PAR IBRAHIM (عليه السلام)	12
3	LA MENTION DU SACRIFICE DE IBRAHIM (عليه السلام) DANS LE QUR'AN, DERNIERE REVELATION DIVINE ENVERS L'HUMANITE TOUTE ENTIERE COMME UNE LUMIERE ET SOURCE DE GUIDEE, BENEDICTION ET GUERISON, APRES LA THORA DE MOUSSA (عليه السلام), LES PSAUMES (DĀWOUD) ET L'ÉVANGILE DE ÎSSAH-JESUS (عليه السلام)	17
3.1	EXEGESE DES VERSETS RELATIFS A L'EPREUVE DU SACRIFICE DE IBRAHIM (عليه السلام) PAR CHEIKH ABDURRAHMAN AS-SA'DI (رحمه الله).....	18
3.2	VERSION ARABE DE L'EXEGESE DES VERSETS RELATIFS A L'EPREUVE DU SACRIFICE	22
4	QUELQUES IMPLICATIONS DE MON SACRIFICE LE JOUR DU EIDUL-UDHĀ, GRAND JOUR DE COMMEMORATION DE L'ACTE MANIFESTE DE TAWHID, DE VERACITE, DE SOUMISSION ET DE PIETE D'IBRAHIM (عليه السلام)	25
4.1	PREMIERE IMPLICATION : CONCRETISATION DU TAWHID ET AMOUR D'ALLAH ET SON MESSAGER PLUS QUE QUICONQUE	25
4.2	DEUXIEME IMPLICATION : REJET ET ABANDON DU CHIRK ET TOUT CE QUI Y CONDUIT.....	28
4.2.1	CLARIFICATION, RAPPELS ET EXHORTATIONS A CEUX QUI UTILISENT LES PHOTOS ET VIDEOS D'ETRES ANIMES EN AVANÇANT L'ARGUMENT DE SON INTERET BENEFIQUE POUR LA DAAWAH	29
4.2.2	LES PHOTOS ET VIDEOS D'ETRES ANIMES, LA NOUVELLE FORME MODERNE DES STATUES VENEREES INCONSCIEMMENT ET CONSCIEMMENT EN NOTRE EPOQUE CONTEMPORAINE DES NOUVELLES TECHNOLOGIES	34
4.2.3	PARTI CES CONSEQUENCES NEFASTES DES IMAGES D'ETRES ANIMES VERS LESQUELLES SHAYTHAN CONDUIT A PETIT FEU SES PROIES NAÏVES, L'ON PEUT CITER:.....	37

4.2.4	ÉVITER LA PROFANATION DE LA MOSQUÉE SACRÉE ET DES MAISONS D'ALLAH NE SERAIT-CE QUE PAR L'ABSTENTION DES CAPTURES DES IMAGES PHOTOS OU VIDÉOS DES FIDÈLES	42
4.2.5	EST-IL PERMIS DE PHOTOGRAPHER LES SCENES DU SACRIFICE POUR LES CONSERVER COMME SOUVENIR : REPOSE PAR CHEIKH MUHAMMAD IBN SALIH AL-UTHAYMIN (رحمه الله)	45
4.2.6	L'AVIS PREPONDERANT SUR LE SUJET DES PHOTOS ET VIDEOS D'ETRES ANIMES : RÉPONSE DU CHEIKH ABDOUL MUHSIN AL-ABBÂD (حفظه الله)..	48
4.2.7	QUEL EST LE JUGEMENT DE L'ENREGISTREMENT VIDÉO LORS DES CONFÉRENCES ET DES ÉMISSIONS DES CHAÎNES ISLAMIQUES ? Réponse du Cheikh Salih Al-Fawzân (حفظه الله) ?	49
4.2.8	LE JUGEMENT DES REPRÉSENTATIONS D'ÊTRES ANIMÉS FAITES AVEC LA CAMÉRA [PHOTOS, VIDÉOS] ET UNE RÉFUTATION DE CEUX QUI L'AUTORISENT DANS L'ABSOLU : Réponse du Cheikh Salih Al-Fawzân (حفظه الله)	52
4.2.9	LA DISTINCTION ENTRE LA DIFFUSION EN DIRECT DES MOUVEMENTS DES ÊTRES ANIMÉS ET LES CAPTURES DE CES DERNIERS AVEC LA CAMÉRA : Réponse du Cheikh Salih Al-Fawzân (حفظه الله)	54
4.2.10	DISTINCTION ENTRE LES REPRÉSENTATIONS [D'ÊTRES ANIMÉS] STATIQUES, PERMANENTES (GRAVÉES) ET LA SIMPLE DIFFUSION DIRECTE : Réponse du Cheikh Salih Al-Fawzân (حفظه الله)	55
4.2.11	CLARIFICATION DE L'AMBIGUÏTÉ SELON LAQUELLE LES PHOTOS OU VIDÉOS N'ENTRENT PAS DANS L'INTERDICTION DES REPRÉSENTATIONS D'ÊTRES ANIMÉS SOUS PRÉTEXTE QUE LA CAMÉRA N'EXISTAIT PAS À L'ÉPOQUE DU PROPHÈTE (ﷺ) : Réponse du Cheikh Salih Al-Fawzân (حفظه الله)	56
4.2.12	LE JUGEMENT DES REPRÉSENTATIONS D'ÊTRES ANIMÉS SOUS TOUTES LEURS FORMES: STATUES, IMAGES, DESSINS, PHOTOS, VIDÉOS, ETC : Réponse du Cheikh Salih Al-Fawzân (حفظه الله)	57
4.2.13	LE JUGEMENT DE FAIRE DES ENREGISTREMENTS VIDÉOS DES CONFÉRENCES ISLAMIQUES POUR LES VISIONNER APRÈS : Réponse du Cheikh Salih Al-Fawzân (حفظه الله)	60
4.2.14	L'ÉTABLISSEMENT DE LA PREUVE EST PAR RAPPORT AUX PAROLES DU PROPHÈTE ﷺ ET QUICONQUE CONTREDIT CETTE PREUVE PROPHÉTIQUE, N'EST EN AUCUN CAS UNE RÉFÉRENCE À SUIVRE SUR LE SUJET EN QUESTION, QUEL QUE SOIT SON DEGRÉ DE SCIENCE OU STATUT : Réponse du Cheikh Salih Al-Fawzân (حفظه الله)	62
4.2.15	QUELS SONT LES CRITÈRES DE LA LÉGISLATION RÉGISSANT LA PHOTOGRAPHIE OU L'ENREGISTREMENT VIDÉO DES SAVANTS LORS DE LEURS CONFÉRENCES ET SÉMINAIRES ? RÉPONSE DU CHEIKH MUHAMMAD IBN HĀDĪ AL-MADKHALI (حفظه الله)	63
4.2.16	QUEL EST LE JUGEMENT DES ENREGISTREMENTS VIDÉOS D'ÊTRES ANIMÉS : Par l'éminent savant Cheikh Muhammad NĀSIROUD DĪNE AL-ALBĀNĪ (رحمه الله)	67
4.2.17	EXPOSÉ DÉTAILLÉ DU CHEIKH MUHAMMAD NĀSIROUD DĪNE AL-ALBĀNĪ (رحمه الله) SUIVI DU JUGEMENT SUR TOUTES LES FORMES DE REPRÉSENTATIONS D'ÊTRES ANIMÉS [STATUES, DESSINS, PHOTOS, VIDÉOS, ETC..]	70

4.2.18	QUE L'EXHIBITION DE L'IMAGE [PHOTO / VIDÉO] D'UN NOBLE SAVANT NE VOUS TROMPE PAS [AU POINT DE CROIRE QU'ELLE EST PERMISE EN ISLAM] : Par Muhammad Ibn Hādī Al-Madkhali (حفظه الله)	74
4.2.19	QUE L'EXHIBITION DE L'IMAGE [PHOTO / VIDÉO] D'UN NOBLE SAVANT NE VOUS TROMPE PAS [AU POINT DE CROIRE QU'ELLE EST PERMISE EN ISLAM] – Partie02: Par Muhammad Ibn Hādī Al-Madkhali (حفظه الله)	78
4.2.20	QUEL EST LE JUGEMENT DE L'UTILISATION DE LA CAMÉRA VIDÉO [images d'êtres animés] VIA LES PROGRAMMES DES ÉMISSIONS ACTUELLES DES CHAÎNES DE COMMUNICATION : RÉPONSE DU CHEIKH OUBAID AL-JÂBIRÎ (حفظه الله)	81
4.3	TROISIEME IMPLICATION : RECONNAISSANCE DES BIENFAITS D'ALLAH	83
4.4	QUATRIEME IMPLICATION: MULTIPLIER LES RAPPELS ET EVOCATIONS D'ALLAH ET S'EXERCER A LA CHARITE.....	84
4.5	CINQUIEME IMPLICATION : S'EXERCER A LA PIETE ET LA CONSOMMATION DU LICITE.....	85
4.6	SIXIEME IMPLICATION : LA CONFORMITE AUX LIMITES SACREES D'ALLAH.....	86
4.7	SEPTIEME IMPLICATION : LA TAQWA DANS LE CŒUR EST CE QUI ATTEINT ALLAH DU SACRIFICE OFFERT.....	87
4.8	HUITIEME IMPLICATION : S'EMBEILLIR DES CARACTERISTIQUES DES BIENFAISANTS QUI S'APPLIQUENT SUR LEUR SACRIFICE POUR LA CAUSE D'ALLAH.....	88
4.9	NEUVIEME IMPLICATION : LES TYPES D'ŒUVRES AUTANT IMPORTANTES A ACCOMPLIR QUE MON SACRIFICE DU JOUR DE L'EIDUL UDHĀ.....	90
4.9.1	PURIFIER SON INTENTION DANS TOUTES CES ŒUVRES EN LES ACCOMPLISSANT UNIQUEMENT POUR LA QUETE DE L'AGREMENT D'ALLAH	92
4.9.2	LES SIGNES DE LA SINCÉRITÉ [الإخلاص] POUR ALLĀH	94
4.10	DIXIEME IMPLICATION : PROMESSE D'ALLAH POUR LES BIENFAISANTS ET MALHEUR AUX TRAITES ET INGRATS.	98
4.10.1	EXEGESE DU CHEIKH ABDURRAHMAN AS-SA'DI (رحمه الله).....	98
4.10.2	VERSION ARABE DE L'EXEGESE DU CHEIKH ABDURRAHMAN AS-SA'DI (رحمه الله)	99
5	POURQUOI TRAINONS NOUS LES PAS A OBEIR A ALLĀH ALORS QU'IL NOUS EXIGE EN SACRIFICE UN EFFORT MOINDRE QUE CE QU'IL IMPOSA A SON KHALIL IBRAHIM (عليه السلام) ?	101
5.1	OU EN SOMMES-NOUS PAR RAPPORT A NOTRE PART DE SACRIFICE POUR ALLĀH ?	102
6	ET QUELLES LEÇONS TIREES DE CE SACRIFICE, POUVONS-NOUS PLUS METTRE EN PRATIQUE AFIN QU'ALLĀH ECARTE DE NOUS CETTE EPREUVE DU COVID-19 QUI SEVIT LA PLANETE DEPUIS PRESQUE PLUS D'UNE ANNEE	104
6.1.1	LA PROLIFERATION DES CORRUPTIONS, CHIRK (POLYTHEISME) ET PERVERSITES PARMIS LES GENS, EST L'UNE DES CAUSES MAJEURES DE L'APPARITION DES CALAMITES SUR TERRE.	104
6.1.2	L'ATTITUDE ET CONCEPTION DU CROYANT FACE AU COVID-19.....	105

6.1.3	L'ETAT D'AME QUE DOIT AVOIR LE CROYANT FACE AU COVID-19.....	106
6.1.4	L'ISLAM N'A RIEN OMIS COMME SOLUTIONS AUX CRISES SOCIALES, CALAMITES, PANDEMIES ET EPIDEMIES	107
6.1.5	PRENEZ GARDE QU'ON N'INSTIGUE EN VOUS LA PEUR ET L'INQUIETUDE	110
6.1.6	MEFIEZ-VOUS DE CROIRE AUX RUMEURS AFFECTANT NEGATIVEMENT LES GENS ET DE LES PROPAGER A TRAVERS LES RESEAUX SOCIAUX.....	111
6.1.7	LE VERIDIQUE ET SINCERE QUI CONCRETISERA LES IMPLICATIONS DE SON SACRIFICE, SERA SECOURU, SOUTENU ET PROTEGE PAR ALLAH EN PERIODES DE DIFFICULTES ET TROUBLES.....	111
7	ISLAM, RELIGION COMPLETE N'AYANT AUCUNE DEFICIENCE ET DEFAUT	114
8	URGENCE DE PURIFIER LES NOTIONS ACQUISES PAR NOS PROCHES (A L'EXTERIEUR/INTERIEUR DES MAISONS) D'APRES LE QUR'ÂN ET LA SUNNAH.....	116
9	PRELIMINAIRES SUR LES DEUX CELEBRATIONS EN ISLAM	118
10	CONCLUSION	124
10.1	Nous saisissons cette occasion exceptionnelle, pour vous souhaiter ainsi qu'à vos familles respectives :	126

1 SERMON DE BESOIN – AL-KHUTHBATUL HAJAH - الخطبة - الحاجة

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

إِنَّ الْحَمْدَ لِلَّهِ نَحْمَدُهُ وَنَسْتَعِينُهُ وَنَسْتَغْفِرُهُ، وَنَعُوذُ بِاللَّهِ مِنْ شُرُورِ
أَنْفُسِنَا وَمِنْ سَيِّئَاتِ أَعْمَالِنَا،
مَنْ يَهْدِهِ اللَّهُ فَلَا مُضِلَّ لَهُ، وَمَنْ يَضِلَّ فَلَا هَادِيَ لَهُ،
وَأَشْهَدُ أَنْ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ وَحْدَهُ لَا شَرِيكَ لَهُ، وَأَشْهَدُ أَنَّ مُحَمَّدًا عَبْدُهُ
وَرَسُولُهُ

{يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا اتَّقُوا اللَّهَ حَقَّ تَقَاتِهِ وَلَا تَمُوتُنَّ إِلَّا وَأَنْتُمْ
مُسْلِمُونَ
(آل عمران: 102)}

{يَا أَيُّهَا النَّاسُ اتَّقُوا رَبَّكُمُ الَّذِي خَلَقَكُمْ مِنْ نَفْسٍ وَاحِدَةٍ وَخَلَقَ مِنْهَا
زَوْجَهَا وَبَثَّ مِنْهُمَا رِجَالًا كَثِيرًا وَنِسَاءً وَاتَّقُوا اللَّهَ الَّذِي تَسَاءَلُونَ بِهِ
وَالْأَرْحَامَ إِنَّ اللَّهَ كَانَ عَلَيْكُمْ رَقِيبًا
(النساء: 1)}

{يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا اتَّقُوا اللَّهَ وَقُولُوا قَوْلًا سَدِيدًا يُصْلِحْ لَكُمْ أَعْمَالَكُمْ
وَيَغْفِرْ لَكُمْ ذُنُوبَكُمْ وَمَنْ يُطِعِ اللَّهَ وَرَسُولَهُ فَقَدْ فَازَ فَوْزًا عَظِيمًا
(الأحزاب: 70، 71)}

أَمَّا بَعْدُ

فَإِنَّ خَيْرَ الْحَدِيثِ كِتَابُ اللَّهِ، وَخَيْرَ الْهَدْيِ هَدْيُ مُحَمَّدٍ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ
وَأَلِهِ وَسَلَّمَ، وَشَرُّ الْأُمُورِ مُحَدَّثَاتُهَا، وَكُلُّ مُحَدَّثَةٍ بِدْعَةٌ، وَكُلُّ بِدْعَةٍ
ضَلَالَةٌ، وَكُلُّ ضَلَالَةٍ فِي النَّارِ

Les Louanges appartiennent à Allāh, nous Le louons et c'est à Lui que nous demandons de l'aide et le pardon.

- ❖ et nous cherchons refuge auprès de Lui contre les maux qui émanent de nous contre nos mauvaises actions.

Celui qu'Allāh guide, personne ne peut l'égarer

- ❖ et celui qu'Allāh égare personne ne peut le guider.

J'atteste qu'il n'y a aucune divinité qui mérite d'être adorée sauf Allāh, Seul et sans aucun associé,

- ❖ et j'atteste que Muhammad est Son serviteur et Son Messager.

«Ô croyants ! Craignez Allāh comme Il mérite d'être craint et veillez à ne mourir qu'en Musulmans !»

(Sourate 03 Âl-Imran verset 102)

«Ô hommes ! Craignez votre Seigneur qui vous a créés d'un seul être et qui, ayant tiré de celui-ci son épouse, fit naître de ce couple tant d'êtres humains, hommes et femmes ! Craignez Allāh au nom duquel vous vous demandez mutuellement assistance ! Respectez les liens du sang. En vérité, Allāh vous observe en permanence»

Sourate 04 An-Nissa verset 1

«Ô croyants ! Craignez Allāh et dites des choses conformes à la vérité, afin qu'Il rende vos œuvres plus méritoires et absolve vos péchés. Quiconque obéit à Allāh et à Son Prophète obtiendra un immense succès»

Sourate 33 Al-Ahzâb verset 70-71)

Quant à ce qui suit :

Le plus véridique des discours est le Livre d'Allāh,

- ❖ et la meilleure guidée est celle de Muhammad (صلى الله عليه وسلم),
- ❖ et les pires choses sont les inventions nouvelles en religion,
- ❖ et toute invention (en religion) est une innovation,
- ❖ et chaque innovation est source d'égarement,
- ❖ et tout égarement n'a d'issue (pour son auteur) que l'Enfer.

2 RECTIFICATION DES APPELLATIONS ERRONEES DE FETE DU MOUTON ET FETE DE TABASKI ATTRIBUEES A CETTE GRANDE CELEBRATION UNIQUE EN SON GENRE DANS TOUTE L'HISTOIRE DE L'HUMANITE

⊖ Fête du mouton

⊖ Fête de Tabaski

✓ Célébration du Sacrifice, Eidul Udhā (عيد الأضحى)

2.1 SAVIEZ-VOUS QUE TABASKI TIRE SON ORIGINE DE L'EGYPTE ANCIENNE « FASEKH » QUI A DONNE « FASKHA » EN ARAMEEN, « PASKHA » EN GREC, ET « PAQUES » EN FRANÇAIS ?

● Origine négro-égyptienne du mot Tabaski / Tafaska / Pâques

Extrait d'un article de Dominique Mataillet publié sur le site Jeune Afrique :

📄 <https://www.jeuneafrique.com/79143/archives-thematique/d-o-vient-le-mot-tabaski/>

📄 <https://afrikhepri.org/pourquoi-appelle-t-on-laid-al-adha-la-tabaski-en-afrique-noire>

« Pour en revenir à la Tabaski, les historiens s'accordent à rapprocher ce mot de tifeski, nom du printemps en Mauritanie. Selon un auteur très sérieux, le professeur Raymond Mauny, qui a occupé l'une des premières chaires d'histoire de l'Afrique en France, le mot tabaski viendrait du berbère ce qui confirme le rapprochement avec la Mauritanie, puisque les Maures sont essentiellement des Touaregs arabisés où il aurait été inspiré du latin pasqua, « pâques », lui-même issu de l'hébreu pesakh. Ce qui nous rappelle qu'une partie des Berbères est longtemps restée fidèle à la religion juive.

Si la Pâque juive commémore l'exode d'Égypte et les Pâques chrétiennes la résurrection du Christ, entre ces fêtes et celle du sacrifice d'Ibrahim il y a bien un point commun : la consommation de viande de mouton ».

Pour en revenir à la Tabaski, les historiens s'accordent à rapprocher ce mot de tifeski, nom du printemps en Mauritanie. Selon un auteur très sérieux, le professeur Raymond Mauny, qui a occupé l'une des premières chaires d'histoire de l'Afrique en France, le mot tabaski viendrait du berbère ce qui confirme le rapprochement avec la Mauritanie, puisque les Maures sont essentiellement des Touaregs arabisés où il aurait été inspiré du latin pasqua, « pâques », lui-même issu de l'hébreu pesakh. Ce qui nous rappelle qu'une partie des Berbères est longtemps restée fidèle à la religion juive.

Si la Pâque juive commémore l'exode d'Égypte et les Pâques chrétiennes la résurrection du Christ, entre ces fêtes et celle du sacrifice d'Ibrahim il y a bien un point commun : la consommation de viande de mouton ».

Anne-Marie Brisebarre et Liliane Kuczynski ont étudié scientifiquement la Tabaski (2), sans en donner la véritable origine étymologique.

La légende d'Ousirê se caractérise par le fait que la jambe gauche manquait à Ousirê. Cette constatation renferme la clef de l'énigme du terme Pasxa.

Un autre témoin se révèle le nom du poisson salé que les Égyptiens mangent à Sham an-Nassīm, toujours le lundi de Pâques.

Le nom même de ce poisson salé, symbole d'Ousirê, est tiré de l'état d'Ousirê dont les membres ont été « disloqués » par son frère Soutc.

En effet, le poisson s'appelle « disloqué », fasīkh en arabe. Ce terme possède à peu près le même sens :

- en Egyptien : psh = fasekh (avoir le cœur broyé)
- en araméen et en hébreu : faskha, pasah (boitiller, boiter, trainer la jambe, être disloqué)
- en grec : Πάσχα
- en arabe : fasīkh ou feseekh (être disloqué).

L'état dans lequel se trouvait Ousirê a été donné comme nom au poisson qui le symbolise, mangé le lundi de Pâques, à la clôture des festivités de la Passion Osirienne.

Le terme fut transcrit en grec, dans la Septante, soit de l'araméen : paskha, soit directement de l'égyptien Fasekh (psh), les mêmes phonèmes que dans le nom du poisson salé d'Ousirê : fasīkh.

La Pâque est une fête commune d'origine égyptienne, commémorant la mort et la résurrection d'Ousirê (bière rousse pour son sang, pain sans levain pour sa chair. Elle est en vigueur dès le III^e millénaire av. J.-C. « Fasekh » en égyptien, a donné « Faskha » en araméen, et « Paskha » en grec, qui a donné « Pâques » en français. Toute l'Égypte mangeait ce pain plat, y compris les Hébreux. (3)

L'Afrique Noire Musulmane appelle et célèbre donc « inconsciemment » la Tabaski avec un mot Pharaonique « psh ».⊘

 <https://afrikhepri.org/pourquoi-appelle-t-on-laid-al-adha-la-tabaski-en-afrique-noire>

2.2 LES MUSULMANS COMMEMORENT PLUTOT LA CELEBRATION DU SACRIFICE, EIDUL UDHĀ (عيد الأضحى), QUI SYMBOLISE L'ACTE DE TAWHID

Les musulmans, les soumis à Allāh partout dans le monde, sans distinction de race, de tribu, de nation, de langue etc..

❌ ne célèbrent pas une quelconque fête du mouton

❌ et ne célèbrent pas une quelconque fête de Tabaski dont l'origine de l'Égypte ancienne « Fasekh » a donné « Faskha » en araméen, et « Paskha » en grec, et « Pâques » en français

✔ *mais ils (musulmans) commémorent plutôt la célébration du sacrifice qui symbolise l'acte de Tawhīd (unicité d'Allāh), d'obéissance, de piété, de soumission, de loyauté, de sincérité, de véracité de Ibrahim (عليه السلام) envers Son Seigneur qui l'avait ordonné de sacrifier son unique fils jadis, Ismaïl (عليه السلام).*

Bien que les musulmans emploient ces terminologies inconsciemment pour la plupart, il est à clarifier :

❌ qu'il n'y a rien de similitude entre la Pâques chez les chrétiens et la Célébration du Sacrifice, Eidul Udhā (عيد الأضحى) chez les musulmans.

❌ De même qu'on ne saurait dire que la Célébration du Sacrifice, Eidul Udhā (عيد الأضحى) est l'équivalent de la Noël chez les musulmans.

L'aspect le plus triste est que ces appellations [de fête du mouton et fête de Tabaski] éclipsent la notion plus qu'importante du Tawhīd connectée à cette célébration connue islamiquement sous le nom de Eidul Udhā (عيد الأضحى) ou Célébration du Sacrifice en Français.

Et c'est là une erreur très grave que les musulmans négligent sans corriger pourtant dangereuse bien qu'ils ne s'en rendent pas compte !

Vous serez choqués pour la plupart de découvrir que vous avez tant utilisé un terme qui n'avait réellement rien à voir avec la quintessence même du Eidul Udhā, Célébration du Sacrifice en Islam.

Il plus qu'important d'accorder une signification particulière au sens du Tawhīd et de soumission à Allāh qu'implique cette célébration sous toutes ses formes.

Il est donc temps que les musulmans véridiques dans leur proclamation de foi monothéiste, brisent le silence sur les chaires de vendredi et prêches en tournant la page avec cette duperie historique du terme Tabaski, à laquelle ils ont été exposés depuis des décennies par son utilisation erronée alors que son origine contredit même la quintessence islamique de cette célébration grandiose du sacrifice, eidul udhā (عيد الأضحى)

2.3 DÉFI QUE DOIVENT RELEVER AUJOURD'HUI LES MUSULMANS POUR ÊTRE À LA HAUTEUR D'ÉMULER LES LEÇONS DE TAWHĪD SE DÉGAGEANT DU SACRIFICE ACCOMPLI PAR IBRAHIM (عليه السلام)

Tu désires qu'allāh accepte ton sacrifice du jour du Eidoul-oudha et t'accorde les récompenses décuplées des dix premiers jours bénis de Dzoul-Hijjah,

- **abstiens-toi donc des hérésies des us et coutumes paganistes bamouns, de la sorcellerie, et autres,**
- **sinon, il n'y a aucune utilité dans tes efforts. et si tu meurs ainsi sans le repentir, ton refuge sera le feu éternel de la géhenne.**

قَدْ كَانَتْ لَكُمْ أُسْوَةٌ حَسَنَةٌ فِي إِبْرَاهِيمَ وَالَّذِينَ مَعَهُ إِذْ قَالُوا لِقَوْمِهِمْ إِنَّا بُرَءُؤُا مِنْكُمْ وَمِمَّا تَعْبُدُونَ مِنْ دُونِ اللَّهِ كَفَرْنَا بِكُمْ وَبَدَا بَيْنَنَا وَبَيْنَكُمْ الْعَدَاوَةُ وَالْبَغْضَاءُ أَبَدًا حَتَّى تُؤْمِنُوا بِاللَّهِ وَحَدَهُ

« Certes, vous avez eu un bel exemple [à suivre] en Abraham et en ceux qui étaient avec lui, quand ils dirent à leur peuple: «Nous vous désavouons, vous et ce que vous adorez en dehors d'Allah. Nous vous renions. Entre vous et nous, l'inimitié et la haine sont à jamais déclarées jusqu'à ce que vous croyiez en Allah, seul».

■ Sourate 60 Al-Mumtahana:v4

Telle doit être la leçon essentielle à tirer du sacrifice et de l'épreuve de Ibrahim (عليه السلام).

◆ ENTRE L'INSCRIPTION DE NOS HÉRITAGES ANCESTRAUX PAGANISTES AU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL DE L'HUMANITÉ À L'UNESCO,

✓ ET LA SAUVEGARDE ET PÉRENNISATION DES TRADITIONS MONOTHÉISTES DE LA HANAFIYYAH DE IBRAHIM (عليه السلام)

✳️ LESQUELS DES DEUX PATRIMOINES IMMATÉRIELS:

⊖ DONT L'UN, LES US ET COUTUMES PAGANISTES ET SES SEMBLABLES, EST SPÉCULATIF OU PASSIONNEL, DÉRIVANT DE L'IMAGINAIRE HUMAIN [DOTÉ D'UNE INFIME SCIENCE], ET CONTREDISANT SON INSTINCT INNÉ ANCRÉ SUR L'UNICITÉ D'ALLĀH, [AL-FITRAH]

✓ ET L'AUTRE, LA TRADITION [SUNNAH] PROPHÉTIQUE, EST RÉVÉLÉ ET INSPIRÉ D'ALLĀH [L'OMNISCIENT ET LE SAGE PAR EXCELLENCE], ET CONFORME À L'INSTINCT INNÉ DES HUMAINS, ANCRÉ SUR L'UNICITÉ D'ALLĀH [AL-FITRAH]

- ❖ **LE MUSULMAN SAGE, CLAIRVOYANT, CONVAINCU, CONSENTANT, SOUMIS, SINCÈRE, VÉRIDIQUE, FERVENT CROYANT ET SOUCIEUX DE SON SORT DANS L'AU-DELÀ,**
 - **DEVRAIT-IL PRÉFÉRER ET SE BATTRE ACHARNEMENT POUR SA SAUVEGARDE ET PÉRENNISATION ICI-BAS PARMIS SON PEUPLE ET SES POSTÉRITÉS !?**

Les musulmans d'aujourd'hui, vivants dans un tel environnement contemporain parsemé de toutes sortes de courants de conservatisme socio-culturel, de l'athéisme républicain et capitaliste, des us et coutumes paganistes,

- **sont confrontés à un grand défi à relever afin d'être à la hauteur d'émuler les leçons de Tawhîd se dégageant du sacrifice accompli par Ibrahim (عليه السلام) à une époque dont le contexte est presque similaire aux nôtres aujourd'hui.**

Il est à rappeler qu'avant d'affronter cette rude épreuve du sacrifice, Ibrahim (عليه السلام) avait d'abord abordé et brisé avec la permission d'Allâh, **le mythe du conservatisme socio-culturel paganiste de son peuple, qui vénérât des idoles à travers des images d'êtres animés qu'ils façonnaient d'eux-mêmes puis les glorifiaient comme divinités en-dehors d'Allâh.**

Cette atmosphère du conservatisme socio-culturel paganiste de l'époque de Ibrahim (عليه السلام), est exactement la même que ce que traverse beaucoup de sociétés en notre époque contemporaine.

- **D'où l'urgence pour les nouvelles générations, à prêter attention à ces récits bénis qu'Allâh dévoile dans le Qur'ân afin que nous nous réformions dans la voie de droiture en s'écartant des mêmes pièges de Shaythan sur lesquels les nations précédentes avaient succombés.**

Cette première épreuve à laquelle Ibrahim avait été exposé à son tout jeune âge n'était non plus des moindres en tentation aux vues des menaces et persécutions qu'il (عليه السلام) endura face à son peuple conservateur des us et coutumes paganistes ancestraux mais aussi sa famille proche qui était très déterminée à conserver le culte paganiste hérité de leurs ancêtres polythéistes.

Il a fallu à ce jeune gamin monothéiste, croyant et ferme sur les notions du Tawhîd, **de la science du Tawhîd, de la sincérité pour Allâh, de la bravoure, du courage, de la fermeté, de la clairvoyance, de la sagesse et bonne méthodologie de persuasion** pour venir à bout avec l'assistance d'Allâh de ce conservatisme socio-culturel ancré dans la mécréance, le paganisme, l'athéisme et la perversité tout comme l'est aujourd'hui la situation socio-culturelle de notre époque contemporaine moderne où tous ces méfaits de l'idolâtrie et perversité se manifestent sous une forme cachée, codée, cryptée, abstraite et très subtile telle qu'il est difficile pour les naïfs et faibles d'esprit, à les décrypter sauf pour ceux à qui Allâh a fait miséricorde.

قَدْ كَانَتْ لَكُمْ أُسْوَةٌ حَسَنَةٌ فِي إِبْرَاهِيمَ وَالَّذِينَ مَعَهُ إِذْ قَالُوا لِقَوْمِهِمْ إِنَّا بُرَءُؤُا مِنْكُمْ وَمِمَّا تَعْبُدُونَ مِنْ دُونِ اللَّهِ كَفَرْنَا بِكُمْ وَبَدَا بَيْنَنَا وَبَيْنَكُمْ الْعَدَاوَةُ وَالْبَغْضَاءُ أَبَدًا حَتَّىٰ تُؤْمِنُوا بِاللَّهِ وَحَدَّهُ

« Certes, vous avez eu un bel exemple [à suivre] en Abraham et en ceux qui étaient avec lui, quand ils dirent à leur peuple: «Nous vous désavouons, vous et ce que vous adorez en dehors d'Allah. Nous vous renions. Entre vous et nous, l'inimitié et la haine sont à jamais déclarées jusqu'à ce que vous croyiez en Allah, seul».

☞ Sourate 60 Al-Mumtahana:v4

Si déjà la majorité parmi nous aujourd'hui est aveugle à notre époque moderne contemporaine sur les méfaits de cette globalisation mondiale de nos sociétés actuelles affectées par le capitalisme, l'athéisme à outrance, la digitalisation des images d'êtres animés desquelles découlent toutes sortes d'égarements plongeant les serviteurs du Tout Miséricordieux dans l'impasse dogmatique et éthique,

- comment pourrions-nous donc être capables à les décrypter afin de concrétiser parfaitement les implications du sacrifice de notre aïeux Ibrahim (عليه السلام) qui avait d'abord combattu au préalable [avec l'assistance d'Allah], le courant d'égarement du conservatisme paganiste socio-culturel de son époque avant d'affronter l'épreuve ultime du sacrifice auquel il était soumis ?

Cette illustration comparative est pour nous autres musulmans contemporains, une occasion de méditation par rapport à notre engagement, détermination et fermeté à combattre et réfuter ces mêmes courants du conservatisme socio-culturel des us et coutumes paganistes, de l'athéisme républicain, capitaliste et du progrès technologique et social, qui prennent de l'ampleur dans nos sociétés actuelles en détruisant les bonnes mœurs de notre instinct inné du Tawhīd, inculquées en toute âme dès sa création Al-Fitrah !

La prolifération de ces courants contemporains avec des slogans attractifs du vivre ensemble et de l'œcuménisme religieux, vise-t-elle à renforcer les pratiques des principes islamiques en pays laïcs ou vise-t-elle à diluer ces pratiques dans ces sociétés laïques telles qu'elles apparaissent inexistantes, corrompues et innovées parmi tant d'autres idéologies perverses athées qui s'y trouvent ?

Quels conseils et orientations doivent prodiguer les encadreurs, tuteurs, mères, élites, prédicateurs et imams musulmans aux jeunes pour qu'ils puissent concrétiser convenablement l'implication du sacrifice de IBRĀHĪM (عليه السلام) afin qu'ils ne se retrouvent pas engouffrer dans les pièges de ces stratégies subtiles des ennemis de l'islam, ficelés soigneusement d'avance pour les dévier du droit chemin sans qu'ils s'en rendent compte, et ce avec des slogans islamiques attractifs en apparence mais déviants en substance ?

Soyons donc très vigilants de tomber sur ces tactiques occidentales de déception et de rapprochement pour mieux détruire, qu'ils mettent en place pour défigurer l'islam de son authenticité !

En tant que intellectuels musulmans et pratiquants, nous devrions maîtriser ces tactiques pour plutôt proposer des astuces défensives et pourquoi pas offensives pour déjouer ou atténuer ces projets de destruction de la Fitrah islamique parmi les musulmans... !

Rester aveugles, silencieux, inactifs et immobiles face à ces tentations en notre époque dynamique dans sa transformation digitale, n'est pas une excuse mais plutôt un manquement pour lequel nous en serons questionnés le jour de la résurrection.. !

Cette soumission totale de Ibrahim (عليه السلام) au point d'être prêt à égorger son propre et unique fils jadis, pour son amour intense envers le Créateur et Législateur Suprême,

- ✓ *lui a valu non seulement un bélier en rançon contre son fils, mais aussi:*
- ✓ *de grands éloges, prières et salutations d'Allāh en sa faveur,*
- ✓ *la pérennisation de son acte au sein de sa postérité pour servir d'exemple de rectitude et soumission*
- ✓ *la source d'une bonne annonce de la venue de Ishāq (عليه السلام) comme un prophète parmi les pieux*
- ✓ *la source de l'accroissement de ses biens mondains*
- ✓ *la source de la bénédiction de ses biens, de sa famille ainsi que de ses progénitures à venir*
- ✓ *une bonne nouvelle dans l'au-delà.*

C'est d'ailleurs le symbole de cette soumission et obéissance totale à Allah, de Ibrahim (عليه السلام) par ce sacrifice, que les musulmans célèbrent pour commémorer cet incident unique en son genre dans l'humanité et servant d'exemple du degré d'amour et soumission à Allāh pour le reste de l'humanité.

En sommes-nous autant prêts à sacrifier ce que nous avons de plus cher pour Allāh ?

Telle doit être la leçon que chacun de nous devrait en tirer et matérialiser dans toutes ses affaires mondaines !

Certes oui, nous commémorons par notre sacrifice l'acte manifeste et courageux d'Ibrahim (عليه السلام) qui a par amour extrême pour Allāh répondu à l'appel de Son Créateur pour donner ce qu'il avait de plus cher parmi ses biens mondains.

Il y a répondu sans questionner les raisons de cette doléance, attitude des soumis à laquelle se plia aussi son fils vertueux tout en sachant la peine et douleur qu'il subira.

C'était là certes, une épreuve manifeste :

- pour un Prophète magnifique sincère, véridique et parmi les illustres Messagers d'Allâh
- à accomplir sur un fils magnanime, Ismā'īl (عليه السلام), élevé par une mère musulmane, croyante, soumise, vertueuse, obéissante aux injonctions d'Allâh et consciente de sa rencontre inéluctable avec Son Créateur.

Tout un scénario hors du commun pour une famille extraordinaire qu'Allâh a choisie par Sagesse pour servir d'exemple pratique de sacrifice et de soumission totale à Allâh pour toute une génération à venir.

﴿وَتَرَكْنَا عَلَيْهِ فِي الْآخِرِينَ﴾

« Et Nous perpétuâmes son renom dans la postérité: »

▣ Sourate 37 As-Saaffat:v108

Wa BÂRAKALLÂHOU FÎKOUM

3 LA MENTION DU SACRIFICE DE IBRAHIM (عليه السلام) DANS LE QUR'AN, DERNIERE REVELATION DIVINE ENVERS L'HUMANITE TOUTE ENTIERE COMME UNE LUMIERE ET SOURCE DE GUIDEE, BENEDICTION ET GUERISON, APRES LA THORA DE MOUSSA (عليه السلام), LES PSAUMES (DĀWOUD) ET L'ÉVANGILE DE ÎSSAH-JESUS (عليه السلام)

Allah nous relate le récit fabuleux du sacrifice d'Ibrahim (عليه السلام) dans les versets suivants.

رَبِّ هَبْ لِي مِنَ الصَّالِحِينَ
فَبَشَّرْنَاهُ بِغُلَامٍ حَلِيمٍ
فَلَمَّا بَلَغَ مَعَهُ السَّعْيَ قَالَ يَا بُنَيَّ إِنِّي أَرَى فِي الْمَنَامِ أَنِّي أَذْبَحُكَ فَانظُرْ مَاذَا تَرَى ۗ قَالَ يَا أَبَتِ افْعَلْ مَا تُؤْمَرُ سَتَجِدُنِي إِن شَاءَ اللَّهُ مِنَ الصَّابِرِينَ -
فَلَمَّا أَسْلَمَا وَتَلَّهُ لِلْجَبِينِ - وَنَادَيْنَاهُ أَنْ يَا إِبْرَاهِيمُ - قَدْ صَدَّقْتَ الرُّؤْيَا
إِنَّا كَذَلِكَ نَجْزِي الْمُحْسِنِينَ - إِنَّ هَذَا لَهُوَ الْبَلَاءُ الْمُبِينُ - وَفَدَيْنَاهُ بِذَبْحٍ عَظِيمٍ -
وَتَرَكْنَا عَلَيْهِ فِي الْآخِرِينَ - سَلَامٌ عَلَى إِبْرَاهِيمَ - كَذَلِكَ نَجْزِي الْمُحْسِنِينَ
إِنَّهُ مِنْ عِبَادِنَا الْمُؤْمِنِينَ
وَبَشَّرْنَاهُ بِإِسْحَاقَ نَبِيًّا مِّنَ الصَّالِحِينَ
وَبَارَكْنَا عَلَيْهِ وَعَلَى إِسْحَاقَ وَمِن ذُرِّيَّتِهِمَا مُحْسِنٌ وَظَالِمٌ لِّنَفْسِهِ ۗ مُبِينٌ

« Seigneur, fais-moi don d'une [progéniture] d'entre les vertueux».

Nous lui fîmes donc la bonne annonce d'un garçon (Ismā'il) longanime.

Puis quand celui-ci (Ismā'il) fut en âge de l'accompagner, [Ibrahim] dit: «O mon fils, je me vois en songe en train de t'immoler. Vois donc ce que tu en penses».

(Ismā'il) dit: «O mon cher père, fais ce qui t'es commandé: tu me trouveras, s'il plaît à Allah, du nombre des endurants».

Puis quand tous deux se furent soumis (à l'ordre d'Allah) et qu'il l'eut jeté sur le front, voilà que Nous l'appelâmes «Ibrahim! Tu as confirmé la vision. C'est ainsi que Nous récompensons les bienfaisants».

C'était là certes, l'épreuve manifeste. Et Nous le rançonnâmes d'une immolation généreuse. Et Nous perpétuâmes son renom dans la postérité: «Paix sur Ibrahim». » Ainsi récompensons-Nous les bienfaisants; car il était de Nos serviteurs croyants. » Nous lui fîmes la bonne annonce d'Isaac comme prophète d'entre les gens vertueux.

Et Nous le bénîmes ainsi que Isaac. Parmi leurs descendances il y a [l'homme] de bien et celui qui est manifestement injuste envers lui-même.

▣ Sourate 37 As-Saaffat:v102-111

3.1 EXEGESE DES VERSETS RELATIFS A L'EPREUVE DU SACRIFICE DE IBRAHIM (عليه السلام) PAR CHEIKH ABDURRAHMAN AS-SA'DI (رحمه الله)

« **Seigneur, fais-moi don d'une [progéniture] d'entre les vertueux.** »

- ❖ Il en fut ainsi après qu'il eut désespéré de son peuple en ne voyant aucun bien en lui.
- ❖ Il invoqua alors Allāh afin qu'IL lui accorde un enfant vertueux qui lui soit bénéfique de son vivant et après sa mort.
- ❖ Allāh exauça son invocation et dit :

« **Nous lui fîmes donc la bonne annonce d'un garçon (Ismā'il) longanime.** »

- ❖ Il s'agit là sans aucun doute possible de Ismā'il (عليه السلام), car l'annonce de la bonne nouvelle de la naissance de Ishāq (Issac عليه السلام) a été mentionnée après la mention de son nom [Ishāq].
- ❖ En outre, Allāh a dit au sujet de la bonne annonce de Ishāq (Issac عليه السلام):

﴿وَأَمْرَاتُهُ قَائِمَةٌ فَضَحِكْتُمْ فَبَشِّرْنَاهَا بِإِسْحَاقَ وَمِنْ وَرَاءِ إِسْحَاقَ يَعْقُوبَ﴾

« **Sa femme [Sarah] était debout, et elle rit alors; Nous lui annonçâmes donc (la naissance d') Isaac, et après Isaac, Jacob.** »

▣ Sourate 11 Hoūd:v71

- ❖ C'est la preuve donc que l'enfant qui a été offert en sacrifice n'est pas Ishāq, Isaac (عليه السلام)
- ❖ Allāh a qualifié Ismā'il (عليه السلام) de longanime. C'est là une qualité qui suppose la patience la bonne moralité, l'indulgence et le pardon des torts d'autrui.

« **Puis quand celui-ci [Ismā'il] fut en âge de l'accompagner:** »

- ❖ C'est à dire une fois qu'il fut en mesure d'aider ses parents et de ne plus être une charge pour eux.

« **[Ibrahim] dit: «O mon fils, je me vois en songe en train de t'immoler.** »

- ❖ C'est-à-dire que j'ai eu une vision dans laquelle Allāh m'ordonne de t'immoler. Or, la vision des prophètes est une révélation.

« **Vois donc ce que tu en penses.** »

- ❖ Certes, l'ordre d'Allāh doit être appliqué impérativement.
Ismā'il répondit avec patience, dévouement, obéissance à son père et satisfait de la volonté de son Seigneur:

« **(Ismā'il) dit: «O mon cher père, fais ce qui t'es commandé: tu me trouveras, s'il plaît à Allah, du nombre des endurants.** »

- ❖ Il a informé son père qu'il est armé de patience en attribuant cela à la volonté d'Allāh, car rien ne peut se faire sans la volonté d'Allāh.

« Puis quand tous deux se furent soumis (à l'ordre d'Allah) »

- ❖ C'est-à-dire Ibrahim et son fils Ismaïl.
- ❖ **Le premier décidé à immoler son fils et le fruit de ses entrailles pour se soumettre à l'ordre de Son Seigneur et par peur de Son châtiment**
- ❖ **et le deuxième armé de patience et soumis à l'adoration de son Seigneur et à l'obéissance à son père.**

« et qu'il l'eut jeté sur le front, »

- ❖ C'est-à-dire qu'Ibrahim avait couché Ismaïl sur son front pour l'immoler, en lui tournant le visage vers le sol pour ne pas regarder au moment de l'immolation.

« voilà que Nous l'appelâmes «Ibrahim! Tu as confirmé la vision. »

- ❖ C'est-à-dire tu as exécuté l'ordre qui t'a été donné, **dans la mesure où tu t'es apprêté à sacrifier ton fils en mettant en application toutes les causes impliquant cela, ne restant qu'à faire passer le couteau sur le coup de ton fils.**

« C'est ainsi que Nous récompensons les bienfaisants».

- ❖ En obéissant à nos ordres et en préférant l'obtention de Notre satisfaction sur l'assouvissement de leurs passions.

« C'était là certes,»

- ❖ C'est-à-dire cette épreuve à laquelle fut soumis Ibrahim (عليه السلام)

« l'épreuve manifeste.»

- ❖ C'est-à-dire **une épreuve évidente à travers laquelle s'est manifestée la pureté d'Ibrahim et la perfection de son amour pour son Seigneur et Son amitié intime avec Lui.**
- ❖ Certes, lorsqu'Allah avait fait don d'Ismaïl (عليه السلام) à Ibrahim (عليه السلام), celui-ci l'a aimé d'un amour intense. **Or, Ibrahim est le proche intime d'Allâh. Quant au fait d'être proche intime, il s'agit du plus haut degré de l'amour. C'est un degré qui n'accepte pas de partage, car il implique que tous les membres du cœur soient attachés au Bien-Aimé.**
- ❖ Aussi, une fois que tous les membres de son cœur se sont attachés à son fils Ismaïl, **le Très Haut a voulu purifier son amour et éprouver le fait d'être intime en lui ordonnant d'immoler celui dont l'amour a rivalisé avec l'amour de son Seigneur.**
- ❖ Par conséquent, lorsqu'Ibrahim eut préféré l'amour de son Seigneur à ses propres passions et décidé d'immoler son fils en débarrassant son cœur de tout rival dans l'amour de son Seigneur, **il n'y avait plus de raison que son fils soit immolé.**
- ❖ C'est pour cela qu'il a dit:

« C'était là certes, l'épreuve manifeste. Et Nous le rançonnâmes d'une immolation généreuse. »

- ❖ C'est-à-dire que son immolation fut remplacée par celle d'un grand bélier qu'Ibrahim (عليه السلام) immola.
- ❖ Ce fut là une grande offrande dans la mesure où elle servit de rachat pour Ismaïl d'une part
- ❖ et où elle devint un des actes d'adoration les plus majestueux et une tradition jusqu'au Jour de la résurrection.

« Et Nous perpétuâmes son renom dans la postérité:»

- ❖ C'est-à-dire que Nous avons fait de lui d'excellents éloges qui se sont transmis dans les générations futures au point où, à chaque époque après sa mort Ibrahim (عليه السلام) est aimé et loué de tous les êtres.

«Paix sur Ibrahim».

- ❖ C'est-à-dire salut à lui comme dans Sa Parole: **« Dis: Louange à Allâh, et paix à ceux d'entre Ses serviteurs qu'Il a élus ! »** S27:v59

« Ainsi récompensons-Nous les bienfaisants; »

- ❖ dans l'adoration d'Allâh et le comportement avec les créatures en les soulageant de toutes les épreuves et en leur accordant le salut et les éloges louables.

« car il était de Nos serviteurs croyants. »

- ❖ en ce qu'Allâh a ordonné de croire. Il était de ceux dont la foi les a amenés au degré de la certitude, comme à dit le Très Haut: **« C'est ainsi que Nous montrons à Ibrahim le royaume des cieus et de la terre afin qu'il soit parmi ceux qui ont la certitude »** S6:75

« Nous lui fîmes la bonne annonce d'Isaac comme prophète d'entre les gens vertueux. »

- ❖ Il s'agit là de la deuxième bonne annonce de Ishâq (Isaac) qui est le père de Ya'aqoûb (Jacob).
- ❖ Allâh lui a annoncé la bonne nouvelle de son existence et de sa vie ainsi que de l'existence de sa descendance et de sa fonction de prophète parmi les saints. Il s'agit de diverses bonnes nouvelles.

« Et Nous le bénîmes ainsi que Isaac. »

- ❖ C'est-à-dire que Nous avons fait descendre sur eux la bénédiction qui est l'augmentation et l'essor dans leur science, œuvres et leur descendance.
- ❖ En effet, Allâh a fait sortir d'eux trois grandes nations : la nation arabe issue de la descendance de Ismail, la nation juive et la nation romaine issues de la descendance de Isaac.

« Mais, parmi leurs descendances, il y eut des hommes de bien et d'autres manifestement injustes envers eux-mêmes. »

- ❖ C'est-à-dire qu'il y a parmi eux le vertueux et le dépravé, le juste et l'injuste dont l'injustice s'est manifestée à travers son associationnisme et sa mécréance.
- ❖ Il s'agit là peut-être d'une façon d'éviter de généraliser l'octroi de cette bénédiction à toute la descendance, car en disant:
« Et Nous le bénîmes ainsi que Isaac. »
cela suppose que toute leur descendance serait formée des gens vertueux. Or, Allāh précise que parmi cette descendance il y aura des gens de bien et d'autres injustes. Et Allāh est Plus Savant.

🔔 Fin de citation de l'exégèse

3.2 VERSION ARABE DE L'EXEGESE DES VERSETS RELATIFS A L'EPREUVE DU SACRIFICE

{ رَبِّ هَبْ لِي } ولدا يكون { مِنْ الصَّالِحِينَ } وذلك عند ما أيس من قومه، ولم ير فيهم خيرا، دعا الله أن يهب له غلاما صالحا، ينفع الله به في حياته، وبعد مماته.

فَبَشِّرْنَاهُ بِعِلْمٍ حَلِيمٍ

فاستجاب الله له وقال: { فَبَشِّرْنَاهُ بِعِلْمٍ حَلِيمٍ } وهذا إسماعيل عليه السلام بلا شك، فإنه ذكر بعده البشارة [بإسحاق، ولأن الله تعالى قال في بشره بإسحاق { فَبَشِّرْنَاهَا } بإسحاق وَمِنْ وَرَاءِ إِسْحَاقَ يَعْقُوبَ { فدل على أن إسحاق غير الذبيح، ووصف الله إسماعيل، عليه السلام بالحلم، وهو يتضمن الصبر، وحسن الخلق، وسعة الصدر والعفو عن جنى.

فَلَمَّا بَلَغَ { الغلام { مَعَهُ السَّعْيَ } أي: أدرك أن يسعى معه، وبلغ سنا يكون في الغالب، أحب ما يكون لوالديه، قد ذهبت مشقته، وأقبلت منفعته، فقال له إبراهيم عليه السلام: { إِيَّيْ أَرَى فِي الْمَنَامِ أَنِّي أَذْبَحُكَ } أي: قد رأيت في النوم والرؤيا، أن الله يأمرني بذبحك، ورؤيا الأنبياء وحي { فَأَنْظُرْ مَاذَا تَرَى } فإن أمر الله تعالى، لا بد من تنفيذه، { قَالَ } إسماعيل صابرا محتسبا، مرضيا لربه، وبارا بوالده:

{ يَا أَبَتِ افْعَلْ مَا تُؤْمَرُ } أي: [امض] لما أمرك الله

{ سَتَجِدُنِي إِنْ شَاءَ اللَّهُ مِنَ الصَّابِرِينَ } أخبر أباه أنه موطن نفسه على الصبر، وقرن ذلك بمشيئة الله تعالى، لأنه لا يكون شيء بدون مشيئة الله تعالى.

فَلَمَّا أَسْلَمَا { أي: إبراهيم وابنه إسماعيل، جازما بقتل ابنه وثمره فؤاده، امتثالا لأمر ربه، وخوفا من عقابه، والابن قد وطَّن نفسه على الصبر، وهانت عليه في طاعة ربه، ورضا والده، { وَتَلَّهُ لِلْجَبِينِ } أي: تل إبراهيم إسماعيل على جبينه، ليضعه فيذبحه، وقد انكب لوجهه، لئلا ينظر وقت الذبح إلى وجهه.

وَنَادَيْنَاهُ { في تلك الحال المزعجة، والأمر المدهش: { أَنْ يَا إِبْرَاهِيمُ قَدْ صَدَّقْتَ } أي: قد فعلت ما أمرت به، فإنك وطَّنت نفسك على ذلك، وفعلت كل سبب، ولم يبق إلا إمرار السكين على حلقه { إِنَّا كَذَلِكَ نَجْزِي الْمُحْسِنِينَ } في عبادتنا، المقدمين رضانا على شهوات أنفسهم.

إِنَّ هَذَا { الذي امتحنا به إبراهيم عليه السلام
{ لَهُوَ الْبَلَاءُ الْمُبِينُ } أي: الواضح، الذي تبين به صفاء إبراهيم، وكمال محبته
لربه وخلته، فإن إسماعيل عليه السلام لما وهبه الله لإبراهيم، أحبه حبا شديدا،
وهو خليل الرحمن، والخلة أعلى أنواع المحبة، وهو منصب لا يقبل المشاركة
ويقتضي أن تكون جميع أجزاء القلب متعلقة بالمحبوب، فلما تعلقت شعبة من
شعب قلبه بابنه إسماعيل، أراد تعالى أن يصفى وُدّه ويختبر خلته، فأمره أن يذبح
من زاحم حبه حب ربه، فلما قدم حب الله، وآثره على هواه، وعزم على ذبحه،
وزال ما في القلب من المزاحم، بقي الذبح لا فائدة فيه، فلهذا قال: **{ إِنَّ هَذَا لَهُوَ
الْبَلَاءُ الْمُبِينُ }**

وَفَدَيْنَاهُ بِذَبْحٍ عَظِيمٍ { أي: صار بدله ذبح من الغنم عظيم، ذبحه إبراهيم، فكان
عظيما من جهة أنه كان فداء لإسماعيل، ومن جهة أنه من جملة العبادات الجليلة،
ومن جهة أنه كان قربانا وسنة إلى يوم القيامة.

وَتَرَكْنَا عَلَيْهِ فِي الْآخِرِينَ سَلَامًا عَلَىٰ إِبْرَاهِيمَ { أي: وأبقينا عليه ثناء صادقا في
الآخريين، كما كان في الأولين، فكل وقت بعد إبراهيم عليه السلام، فإنه [فيه]
محبوب معظم مثني عليه.

{ سَلَامًا عَلَىٰ إِبْرَاهِيمَ } أي: تحيته عليه كقوله: **{ قُلِ الْحَمْدُ لِلَّهِ وَسَلَامٌ عَلَىٰ عِبَادِهِ
الَّذِينَ اصْطَفَى }**

{ إِنَّا كَذَلِكَ نَجْزِي الْمُحْسِنِينَ } في عبادة الله، ومعاملة خلقه، أن نفرج عنهم
الشدائد، ونجعل لهم العاقبة، والثناء الحسن.

إِنَّهُ مِنْ عِبَادِنَا الْمُؤْمِنِينَ { بما أمر الله بالإيمان به، الذين بلغ بهم الإيمان إلى
درجة اليقين، كما قال تعالى: **{ وَكَذَلِكَ نُرِي إِبْرَاهِيمَ مَلَكُوتَ السَّمَاوَاتِ وَالْأَرْضِ
وَلِيُكُونَ مِنَ الْمُؤْمِنِينَ }**

{ وَبَشَّرْنَاهُ بِإِسْحَاقَ نَبِيًّا مِنَ الصَّالِحِينَ }
هذه البشارة الثانية بإسحاق، الذي من ورثه يعقوب، فبشر بوجوده وبقائه،
ووجود ذريته، وكونه نبيا من الصالحين، فهي بشارات متعددة.

{وَبَارَكْنَا عَلَيْهِ وَعَلَىٰ إِسْحَاقَ وَمِن ذُرِّيَّتِهِمَا مُحْسِنٌ وَظَالِمٌ لِّنَفْسِهِ ۗ مُبِينٌ}
{وَبَارَكْنَا عَلَيْهِ وَعَلَىٰ إِسْحَاقَ} أي: أنزلنا عليهما البركة، التي هي النمو والزيادة
في علمهما وعملهما وذريتهما، فنشر الله من ذريتهما ثلاث أمم عظيمة: أمة
العرب من ذرية إسماعيل، وأمة بني إسرائيل، وأمة الروم من ذرية إسحاق.
{وَمِن ذُرِّيَّتِهِمَا مُحْسِنٌ وَظَالِمٌ لِّنَفْسِهِ مُبِينٌ} أي: منهم الصالح والطالح، والعدل
والظالم الذي تبين ظلمه، بكفره وشركه، ولعل هذا من باب دفع الإيهام، فإنه لما
قال: **{وَبَارَكْنَا عَلَيْهِ وَعَلَىٰ إِسْحَاقَ}** اقتضى ذلك البركة في ذريتهما، وأن من
تمام البركة، أن تكون الذرية كلهم محسنين، فأخبر الله تعالى أن منهم محسنا
وظالما، والله أعلم.

4 QUELQUES IMPLICATIONS DE MON SACRIFICE LE JOUR DU EIDUL-ODUHĀ, GRAND JOUR DE COMMEMORATION DE L'ACTE MANIFESTE DE TAWHID, DE VERACITE, DE SOUMISSION ET DE PIETE D'IBRAHIM (عليه السلام)

4.1 PREMIERE IMPLICATION : CONCRETISATION DU TAWHID ET AMOUR D'ALLAH ET SON MESSAGER PLUS QUE QUICONQUE

Le Premier conseil pour toute personne qui commémore cet événement grandiose du sacrifice de Ibrahim (عليه السلام) est de commencer par faire le sacrifice par les membres de son corps et son âme en se conformant aux injonctions d'Allāh et en respectant les limites sacrées d'Allāh. Et parmi les premières limites sacrées à respecter il y'a:

- **la conformité à l'unicité d'Allāh [At-Tawhīd],**
- **l'amour ardent d'Allāh et Son Messager plus que soi-même, sa famille et toute autre chose**

﴿ ذٰلِكَ وَمَنْ يُعَظِّمْ حُرْمَاتِ اللّٰهِ فَهُوَ خَيْرٌ لّٰهُ عِنْدَ رَبِّهِ ۗ وَاُحِلَّتْ لَكُمْ الْاَنْعَامُ اِلَّا مَا يُنْتَلٰى عَلَيْكُمْ ۗ فَاجْتَنِبُوا الرِّجْسَ مِنَ الْاَوْثَانِ وَاجْتَنِبُوا قَوْلَ الزُّورِ ۗ ﴾

« Voilà [ce qui doit être observé] et quiconque prend en haute considération les limites sacrées d'Allah cela lui sera meilleur auprès de son Seigneur. Le bétail, sauf ce qu'on vous a cité, vous a été rendu licite. Abstenez-vous de la souillure des idoles et abstenez-vous des paroles mensongères. »

■ Sourate 22 Al-Hajj:v30

﴿ وَلِكُلِّ اُمَّةٍ جَعَلْنَا مَنَسَكًا لِّيَذْكُرُوا اسْمَ اللّٰهِ عَلٰى مَا رَزَقَهُمْ مِّنْ بَهِيمَةِ الْاَنْعَامِ ۗ فَاَلْهَكُمُ الْاِلٰهُ وَاِحَدٌ فَلَهُ اَسْلَمُوا ۗ وَبَشِّرِ الْمُخْبِتِيْنَ ۗ ﴾

« A chaque communauté, Nous avons assigné un rite sacrificiel, afin qu'ils prononcent le nom d'Allah sur la bête de cheptel qu'il leur a attribuée. Votre Dieu est certes un Dieu unique. Soumettez-vous donc à Lui. Et fais bonne annonce à ceux qui s'humilient, »

■ Sourate 22 Al-Hajj:v34

Comme il a précédé à la section §3.1 dans l'exégèse des versets relatifs au sacrifice d'Ibrahim (عليه السلام), **cette épreuve était certes une épreuve manifeste par laquelle s'est confirmée le degré d'amour intense qu'Ibrahim (عليه السلام) avait pour Allah plus que tout autre.**

C'est bien évidemment par cette précédence dans l'amour que nous parvenons à goûter à la saveur de la foi en Allah.

Et cette précédence dans l'amour est conditionnée par l'amour d'Allāh et de Son Messenger plus que tout autre.

أَوْثَقُ عَرَى الْإِيمَانِ الْمُوَالَاةُ فِي اللَّهِ ، وَ الْمُعَادَاةُ فِي اللَّهِ ، وَ الْحُبُّ فِي اللَّهِ ،
وَ الْبَغْضُ فِي اللَّهِ ،
الراوي: عبدالله بن عباس المحدث: الألباني - المصدر: السلسلة الصحيحة -
الصفحة أو الرقم: 998

D'après Abdoullah ibn Abbas (رضي الله عنهما), le Prophète (صلى الله عليه وسلم) a dit:

« **L'anse la plus solide de la foi réside dans le fait:**

- **d'établir l'alliance pour la cause d'Allāh,**
- **d'haïr, d'être hostile [prendre d'ennemis] pour la cause d'Allāh,**
- **d'aimer pour Allāh,**
- **et de détester pour Allāh. »**

■ Silsilatu As-Sahihah N°998

عن أنس رضي الله عنه عن النبي صلى الله عليه وسلم قال:
ثَلَاثٌ مَنْ كُنَّ فِيهِ وَجَدَ حَلَاوَةَ الْإِيمَانِ :
1 مَنْ كَانَ اللَّهُ وَرَسُولَهُ أَحَبَّ إِلَيْهِ مِمَّا سِوَاهُمَا،
2 وَأَنْ يُحِبَّ الْمَرْءَ لَا يُحِبُّهُ إِلَّا لِلَّهِ،
3 وَأَنْ يَكْرَهُ أَنْ يَعُودَ فِي الْكُفْرِ بَعْدَ أَنْ أَنْقَذَهُ اللَّهُ مِنْهُ ، كَمَا يَكْرَهُ أَنْ يُقَدَّفَ
فِي النَّارِ

■ رواه مسلم: 43، البخاري: 21

Le Messenger d'Allāh (صلى الله عليه وسلم) a dit:

« **Quiconque possède trois choses, goûtera à travers elles la douceur de la foi:**

- 1 **Aimer Allāh et Son Messenger plus que tout autre;**
- 2 **N'aimer son prochain que pour la cause d'Allāh;**
- 3 **Détester le retour à la mécréance, après en avoir été sauvé par Allāh comme on déteste d'être jeté dans le feu. »**

■ Rapporté par Al-Boukhârî N°21 et Mouslim N°43

مَنْ أَحَبَّ لِلَّهِ وَأَبْغَضَ لِلَّهِ ، وَأَعْطَى لِلَّهِ وَمَنَعَ لِلَّهِ فَقَدْ اسْتَكْمَلَ الْإِيمَانَ
الراوي: أبو أمامة الباهلي المحدث: الألباني - المصدر: تخريج مشكاة المصابيح
- الصفحة أو الرقم: 29
خلاصة حكم المحدث: إسناده حسن
التخريج : أخرجه أبو داود (4681)، والطبراني (159/8)

D'après Aboû Oumāmah (رضي الله عنه), le Prophète (صلى الله عليه وسلم و) a dit:

« **Celui qui aime pour Allāh, déteste pour Allāh, donne pour Allāh et retient pour Allāh aura certes complété la foi.** »

▣ Rapporté par Aboû Dawoûd N°4681 et At-tabrānî 8/159

4.2 DEUXIEME IMPLICATION : REJET ET ABANDON DU CHIRK ET TOUT CE QUI Y CONDUIT

Allons-nous faire de nos actions mondaines et plus particulièrement de notre célébration du Eidul Udha (Sacrifice), un moyen de vanter nos actions à autres qu'Allah par :

- *une occasion d'aller solliciter les prières et bénédictions des morts au cimetière comme le font aujourd'hui les Soufis ?*
- *une occasion de vanter nos actions aux autres qu'Allah par:*
 - *l'ostentation dans les actions*
 - *la sollicitation des appréciations, éloges des gens,*
 - *les prises des photos et vidéos d'êtres animés dont le seul but est de s'enfler d'orgueil, de s'émerveiller pour cela et d'émerveiller autres qu'Allah dans la sollicitation des éloges et remerciements ?*
 - *l'exposition de ces photos et vidéos pour souvenirs dans les albums photos (etc...), sur les murs, les voitures et sur les pages des réseaux à l'appréciation d'autres qu'Allah ?*
 - *etc....*

Il est plus qu'impératif d'éviter d'entacher nos efforts et sacrifices mondains par du Chirk (Association d'autrui avec d'Allah).

Et quel mauvais sort pour celui qui associe autrui avec Allāh dans l'adoration !?

﴿ حُنْفَاءَ لِلَّهِ غَيْرَ مُشْرِكِينَ بِهِ ۚ وَمَنْ يُشْرِكْ بِاللَّهِ فَكَأَنَّمَا خَرَّ مِنَ السَّمَاءِ فَتَخْطَفُهُ الطَّيْرُ أَوْ تَهْوِي بِهِ الرِّيحُ فِي مَكَانٍ سَحِيقٍ ﴾

« (Soyez) exclusivement [acquis à la religion] d'Allah ne Lui associez rien; car quiconque associe à Allah, c'est comme s'il tombait du haut du ciel et que les oiseaux le happaient, ou que le vent le précipitait dans un abîme très profond. »

■ Sourate 22 Al-Hajj:v31

عن أبي هريرة - رضي الله عنه - قال : قال رسول الله - صلى الله عليه وسلم - : قال الله تبارك وتعالى : **أنا أغنى الشركاء عن الشرك ، من عمل عملاً أشرك فيه معي غيري تركته وشركه**
رواه مسلم

D'après Abu Hourayra (رضي الله عنه), Le Prophète (صلى الله عليه وسلم) a dit :

« Allah a dit (Hadith Qudsiy) : « Je suis suffisamment riche pour Me passer de quelque associé. Quiconque accomplit une œuvre, mais y joint un associé à Moi, Je le laisserai seul avec ce qu'il M'a associé »

Rapporté par Mouslim

4.2.1 CLARIFICATION, RAPPELS ET EXHORTATIONS A CEUX QUI UTILISENT LES PHOTOS ET VIDEOS D'ETRES ANIMES EN AVANÇANT L'ARGUMENT DE SON INTERET BENEFIQUE POUR LA DAAWAH

Quant à ceux qui utilisent les photos et vidéos d'êtres animés en avançant l'argument de son intérêt bénéfique dans la propagation de la science utile et de la Dawaah :

❶ ▪ il est très important pour ceux-là de prêter attention à cette parole Messager d'Allāh (صلى الله عليه وسلم):

عن أبي جحيفة رضي الله عنه قال :
﴿لَعَنَ النَّبِيُّ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ الْوَأَشِمَةَ وَالْمُسْتَوْشِمَةَ وَآكَلَ الرَّبَا وَمُوكِلَهُ
وَنَهَى عَنْ ثَمَنِ الْكَلْبِ وَكَسْبِ الْبَغِيِّ وَلَعَنَ الْمُصَوِّرِينَ﴾
رواه البخاري 5347

D'après Abî Djouhayfah (رضي الله عنه) :

« le Prophète (صلى الله عليه وسلم) a maudit les tatoueeses (Al-Wāshimât) et celles qui se font tatouées (Al-mustawshimât), le consommateur de l'usure de même que celui qui y contribue. Il (صلى الله عليه) a interdit le prix du chien et le salaire de la prostituée. Il (صلى الله عليه) a maudit les faiseurs d'images d'êtres animés. »

▣ Rapporté par Al-Boukhârî N°5437

❷ ▪ De la même façon que le consommateur de l'usure et le faiseur d'images d'êtres animés ont été maudits,

➤ également le buveur d'alcool et tous ceux qui y contribuent ont été aussi maudits:

عن عبدالله بن عمر رضي الله عنهما قال رسول الله صلى الله عليه وسلم :
﴿لَعَنَ اللَّهُ الْخَمْرَ وَشَارِبَهَا وَسَاقِيَهَا وَبَائِعَهَا وَمَبْتَاعَهَا وَعَاصِرَهَا وَمَعْتَصِرَهَا
وَحَامِلَهَا وَالْمَحْمُولَةَ إِلَيْهِ﴾
رواه أبو داود في سننه رقم ٣٦٧٤ و صححه الشيخ الألباني في تحقيق
سنن أبي داود

D'après 'Ibn 'Omar (رضي الله عنهما), le Prophète (ﷺ) a dit:

« Allah maudit les boissons alcoolisées, celui qui les boit, celui qui cueille (fruits), celui qui les vend, celui qui les achète, celui qui presse (fruits), celui pour qui on presse, celui qui les transporte et celui pour qui on les transporte ».

▣ Rapporté par Aboû Dawoûd dans ses Sounan N°3674 et authentifié par Cheikh Albani dans sa correction de Sounan Abi Daoud

③ ▪ Tout comme la base de l'interdiction de l'alcool est toute boisson fermentée et énivrante,

- également la base de l'interdiction des images d'êtres animés est toute forme d'image d'êtres animés représentée sans chair et âme en imitation de la créature d'Allāh.

▼ Et c'est toute une évidence à ne plus démontrer que les photos et vidéos d'êtres animés représentées sans chair et sans âme, sont des imitations des créatures d'Allāh. Et leurs auteurs sont appelés Muswawir [مصور]

▼ Les images de ces photos et vidéos d'êtres animés ne peuvent non plus être assimilées par analogie aux images sur le miroir ou dans l'eau,

- ✦ parce que celui dont images apparaissent sur le miroir ou dans l'eau n'est pas considéré du point de vue culturel, linguistique et législatif comme un Muswawir [مصور], Car il n'a rien manœuvré pour produire ces images sur le miroir ou dans l'eau, sauf Allāh.
- Tandis que l'auteur des images de la caméra [photos / vidéos] est considéré comme un Muswawir [مصور] du point de vue culturel, linguistique et législatif. Car il est celui-là ayant manipulé la caméra pour capturer ces images.

④ ▪ Les procédés modernes et contemporains de la production d'alcool, champagne, vins, etc, n'existaient pas à l'époque du Messenger d'Allāh (ﷺ),

✦ mais tous ces procédés produisent à la base l'alcool ayant les mêmes caractéristiques de fermentation ou de boissons enivrantes qui existaient à l'époque du Messenger d'Allāh (ﷺ) et sont de ce fait interdites.

☞ JAMAIS UN CROYANT VA PRÉTENDRE QUE LES BOISSONS ALCOOLISÉES RAFINÉES PRODUITES AUJOURD'HUI AVEC LES MACHINES ROBOTISÉES SONT AUTORISÉES PARCE QUE LE PROCÉDÉ DE PRODUCTION N'EXISTAIENT PAS À L'ÉPOQUE DU MESSAGER D'ALLĀH ﷺ!

⑤ ▪ Les images photos ou vidéos d'êtres animés sont produites à base des procédés modernes qui n'existaient pas à l'époque du Messenger d'Allāh ﷺ

- mais tous ces procédés produisent à la base des images sans chair et sans âme ayant les mêmes caractéristiques de l'imitation des créatures d'Allāh qu'avaient les images d'êtres animés à l'époque du Messenger d'Allāh (ﷺ).

☞ Par conséquent, elles sont aussi interdites tout comme l'étaient les formes d'images d'êtres animés à l'époque du Prophète ﷺ

⑥ ▪ Pourquoi donc faire la distinction dans le jugement entre:

- les boissons alcoolisées produites avec les machines robotisées qui n'existaient pas à l'époque du Messenger d'Allāh ﷺ, **les considérant INTERDITES**
- et les images photos et vidéos d'êtres animés produites avec la caméra ou des appareils modernes qui n'existaient pas à l'époque du Messenger d'Allāh ﷺ, **les considérant permises ?**

- ⑦ ▪ Quelles que soient nos bonnes intentions dans l'effort de jugement,
⊖ raisonner et agir ainsi est une ruse avec les législations d'Allāh afin de contourner les interdits d'Allāh et d'autoriser ce qu'Allāh n'a pas permis tout comme le faisaient les Juifs pour contourner l'interdiction du sabbat et de la graisse animale avec des ruses subtiles de déception.

Qu'Allāh nous pardonne pour nos manquements et nous raffermisse dans Sa religion !
Âmîne

- ⑧ ▪ Admettant même par besoin d'argumentation que le motif de l'autorisation des images vidéos d'êtres animés soit celui du besoin profitable pour la vulgarisation de la Daawah,

▼ Il n'en demeure pas moins que cet argument ne constitue guère une contrainte légiférée,

- car l'option des enregistrements audios et de la diffusion radio est possible et d'ailleurs la moins facile à réaliser à des coups financiers très réduits.
- Pourquoi donc se mettre dans la gêne et le gaspillage d'argent et d'énergie pour désobéir à Allāh et Son Messager. ?

▼ Il n'en demeure pas moins que la vulgarisation de la Daawah fait partie des moyens de guérison ou remèdes les plus efficaces avec la permission d'Allah :
Allāh dit:

﴿يَأَيُّهَا النَّاسُ قَدْ جَاءَكُمْ مَوْعِظَةٌ مِّن رَّبِّكُمْ وَشِفَاءٌ لِّمَا فِي الصُّدُورِ وَهُدًى وَرَحْمَةٌ لِّلْمُؤْمِنِينَ﴾

« O gens! Une exhortation vous est venue, de votre Seigneur, une guérison de ce qui est dans les poitrines, un guide et une miséricorde pour les croyants. »

☞ Sourate 10 Younous:v57

﴿وَنُنزِّلُ مِنَ الْقُرْآنِ مَا هُوَ شِفَاءٌ وَرَحْمَةٌ لِّلْمُؤْمِنِينَ وَلَا يَزِيدُ الظَّالِمِينَ إِلَّا خَسَارًا﴾

« Nous faisons descendre du Qur'ān, ce qui est une guérison et une miséricorde pour les croyants. Cependant, cela ne fait qu'accroître la perte des injustes. »

☞ Sourate 17 Al-Isra':v82

▼ Certes, cette Daawah est une guérison pour ce qu'il y a dans les poitrines.

▼ Mais peut-on administrer ce remède en lisant les versets du Qur'ān dans de l'alcool pour qu'on boive afin d'obtenir la guérison ?

⊖ **La réponse catégorique est NON ! Puisque l'alcool est interdit et tous ceux qui contribuent à sa consommation sont maudits.**

▼ Prétendre utiliser la vidéo d'êtres animés dans la Daawah comme un moyen de guérir les malades atteints de l'insuffisance de la foi et piété, sans l'existence d'une contrainte légiférée:

➤ est similaire par analogie à essayer de guérir ce même malade avec les versets du Qur'ān administrés dans de l'alcool interdite.

Or le Messager d'Allāh ﷺ a dit:

﴿إِنَّ اللَّهَ أَنْزَلَ الدَّاءَ وَالذَّوَاءَ وَجَعَلَ لِكُلِّ دَاءٍ دَوَاءً فَتَدَاوَوْا وَلَا تَدَاوَوْا بِحَرَامٍ﴾
■ أخرجه أبو داود في «الطب» باب في الأدوية المكروهة (٣٨٧٤)، والبيهقي في «السنن الكبرى» (٩/١٠)،

« Allāh a, certes, fait descendre la maladie et le remède et a destiné un remède à chaque maladie. Soignez-vous donc, mais ne le faites pas à l'aide de ce qui vous est interdit »

■ Rapporté par Abou Dâwoûd, chapitre de « La médecine » concernant les médicaments jugés détestés [par la Charia] (hadith 3876), par El-Beyhaqi dans ses « Sounane » (hadith 20173)

وفي آخر: «إِنَّ اللَّهَ لَمْ يَجْعَلْ شِفَاءَكُمْ فِي حَرَامٍ»
■ أخرجه ابن حبان في «صحيحه» (١٣٩١) من حديث أم سلمة رضي الله عنها. والحديث صحيح

✎ et dans une autre version:

« Certes Allāh n'a pas fait de ce qu'il vous a interdit un remède pour vous »

■ Rapporté par Ibn Hibbâne, chapitre de « La purification » concernant la souillure, par l'intermédiaire d'Oum Salama رضي الله عنها.

✎ ﴿وَلَمَّا سَأَلَ النَّبِيُّ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ عَنِ الْخَمْرِ تَتَّخَذُ خَلًّا؟ قَالَ: «لَا»﴾
■ أخرجه مسلم في «الأشربة» (١٩٨٣)، من حديث أنس رضي الله عنه

Et lorsqu'on posa la question au Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ à propos du vin que l'on transforme en vinaigre ?

➤ **Il répondit** صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ : « Non »

▣ Rapporté par Mouslim, chapitre des « Boissons » (hadith 5255), par Abou Dâwouđ, chapitre des « Boissons » (hadith 3677) par l'intermédiaire de Anas رضي الله عنه.

▼ **Que va-t-il nous rester donc comme argument des intérêts bénéfiques de la vidéo d'êtres animés pour soigner les malades du cœur alors qu'Allāh a été plus qu'explicite dans l'interdiction de la guérison à travers tout ce qu'Il a interdit!?**

☀️ **En d'autres termes, comment pouvons-nous justifier l'utilisation des images d'êtres animés pour la cause de la Daawah alors qu'elles sont interdites à la base et leurs auteurs maudits de la même façon que l'alcool est interdit et ses consommateurs maudits!?**

9 ▪ **Tout cette interprétation erronée, incohérence et contradiction dans laquelle sont tombés ceux qui autorisent les photos et vidéos d'êtres animés,**

➤ nous pousse à méditer davantage sur la prophétie du Messenger d'Allāh ﷺ par rapport à une partie de sa communauté qui autorisera l'alcool et d'autres choses interdites à la base:

◎ **عن أبو مالك الأشعري :**

❁ **لَيَكُونَنَّ مِنْ أُمَّتِي أَقْوَامٌ، يَسْتَحِلُّونَ الْحَرَ وَالْحَرِيرَ، وَالْخَمْرَ وَالْمَعَازِفَ ❁**

▣ **أخرجه البخاري (٥٥٩٠)**

D'après Aboû Malik Al-Ach'arî, le Messenger d'Allāh ﷺ a dit:

« **Il y aura parmi ma communauté, des gens qui rendront licites la soie, l'alcool et les instruments de musique.** »

▣ Rapporté par Al-Boukhârî N°5590

▶ Extrait du commentaire du hadith:

🌐 <https://dorar.net/article/1433>

❁ **وفي هذا الحديث يُخبرُ النَّبِيُّ صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ بِأَنَّهُ سَيَكُونُ جَمَاعَةٌ مِنْ أُمَّتِهِ يَسْتَحِلُّونَ بَعْضَ الْمَحْرَمَاتِ، وَالِاسْتِحْلَالَ هُوَ أَنْ يَفْعَلَ الْحَرَامَ بِدَعْوَى أَنَّهُ حَلَالٌ بِالتَّأْوِيلَاتِ الْفَاسِدَةِ، وَلِهَذَا قَالَ: «مِنْ أُمَّتِي»، فَجَعَلَهُمْ بَعْضَ أُمَّتِهِ مَعَ اسْتِحْلَالِهِمْ بِالتَّأْوِيلِ؛ لِأَنَّهُمْ لَوْ اسْتَحَلُّوْهَا مَعَ اعْتِقَادِ أَنَّ اللَّهَ وَرَسُولَهُ حَرَّمَاهَا، لَكَانُوا كُفَّارًا، وَخَرَجُوا عَنْ أُمَّتِهِ ❁**

🌐 **لتحميل تطبيق الموسوعة الحديثية :**

✳ Dans ce hadith, le Prophète ﷺ informe qu'il y aura une partie de sa communauté qui rendra licites certaines choses interdites. **La connotation de l'autorisation des interdictions signifie qu'elle commettra une interdiction avec la prétention qu'elle est permise toutefois en arguant avec des interprétations erronées.**

C'est pourquoi, il ﷺ a dit: "**parmi ma communauté [من أمّتي]**"

- **Il ﷺ a donc fait référence à une partie de sa communauté qui autorisera [ces interdits] en usant des interprétations [erronées].**
- **Car, s'ils les autorisent avec la conviction qu'Allāh et Son Prophète l'ont interdit, ils deviendraient dès lors mécréants et sortiraient de la religion.!**✳

Source : <https://dorar.net/article/1433>

☉ Qu'Allah nous en préserve et nous accorde la bonne compréhension de Sa religion
Âmine

4.2.2 LES PHOTOS ET VIDEOS D'ETRES ANIMES, LA NOUVELLE FORME MODERNE DES STATUES VENEREES INCONSCIEMMENT ET CONSCIEMMENT EN NOTRE EPOQUE CONTEMPORAINE DES NOUVELLES TECHNOLOGIES

La nouvelle forme moderne des statues vénérées en notre époque contemporaine des nouvelles technologies est bel et bien la statue virtuelle incarnée par les photos d'êtres animés que d'aucuns vénèrent consciemment ou inconsciemment dans les cœurs.

Une analogie très similaire à celle des polythéistes qui adoraient les statues qu'ils fabriquaient de leurs propres mains.

Ces amoureux des photos d'êtres animés sont prêts à délaisser l'adultère, la fornication et autres péchés. Mais lorsqu'on leur parle des photos d'êtres animés, ils évoquent l'alibi fallacieux qu'ils n'ont pas encore compris le Tawhīd et aimeraient d'abord approfondir les notions de Tawhīd, prières, jeûnes, hajj, etc..., avant d'enlever ou de détruire leurs photos d'êtres animés.

Ils oublient dans leurs subconscients que leur alibi n'est qu'une preuve contre eux, et ceci démontre l'amour intense qu'ils ont pour ces photos d'êtres animés plus qu'Allāh. **Et c'est exactement l'amour polythéiste qu'avaient les idolâtres pour leurs statues lorsqu'on les appelait à singulariser Allāh dans l'adoration.**

وَمِنَ النَّاسِ مَن يَتَّخِذُ مِن دُونِ اللَّهِ أَنْدَادًا يُحِبُّونَهُمْ كَحُبِّ اللَّهِ وَالَّذِينَ ءَامَنُوا أَشَدُّ حُبًّا لِلَّهِ وَلَوْ يَرَى الَّذِينَ ظَلَمُوا إِذْ يَرَوْنَ الْعَذَابَ أَنَّ الْقُوَّةَ لِلَّهِ جَمِيعًا وَأَنَّ اللَّهَ شَدِيدُ الْعَذَابِ

« Parmi les hommes, il en est qui prennent, en dehors d'Allah, des égaux à Lui, en les aimant comme on aime Allah. Or les croyants sont les plus ardents en l'amour d'Allah. Quand les injustes verront le châtement, ils sauront que la force tout entière est à Allah et qu'Allah est dur en châtement! »

Sourate 2 Al Baqarah:v165

Il n'y a pas une période d'épreuves, FITAN qui passe sans que celle qui la suit soit plus intense que les précédentes.

Et rien n'est garanti de la fermeté de nos progénitures sur la croyance authentique en cette ère de nouvelle technologie sauf ceux qu'Allāh aura préservées à travers l'apprentissage, la pratique et la concrétisation du Tawhîd en tout lieu et toute instance

أَتَيْنَا أَنَسَ بْنَ مَالِكٍ، فَشَكَوْنَا إِلَيْهِ مَا نَلْقَى مِنَ الْحَجَّاجِ، فَقَالَ :
اصْبِرُوا، فَإِنَّهُ لَا يَأْتِي عَلَيْكُمْ زَمَانٌ إِلَّا الَّذِي بَعْدَهُ شَرٌّ مِنْهُ، حَتَّى تَلْقَوْا رَبَّكُمْ
، سَمِعْتُهُ مِنْ نَبِيِّكُمْ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ..
صحيح البخاري 7068

« Nous nous sommes plaints chez Anas ibn Malik (رضي الله عنه), lorsqu'il vint vers nous, de ce que nous subissons de Al-Hajjāj. Il dit: « Patientez, parce qu'il n'y a pas d'époque [d'épreuves] que vous atteindriez sans que celle qui vient après elle ne soit plus intense [que la précédente] »

Je l'ai écouté de votre Prophète (صلى الله عليه وسلم) »

Hadith rapporté par Al-Boukhârî N°7068

S'il est suffisant comme ostentation le fait de poser une action dans un environnement spécifique et durant une période déterminée avec l'intention de séduire, d'émerveiller et de convoiter les regards vers l'admiration de cette action,

- que dire de la gravité de cette action lorsque son auteur en plus de ce qui a été précédemment mentionné, capture et immortalise cette scène ostentatoire à travers des représentations imagées, pour convoiter les regards d'une audience plus large durant une période de temps indéterminée ?

Une scène ostentatoire qui jadis était limitée à quelques regards peut désormais atteindre plus d'un milliard de regards aujourd'hui à travers les expositions sur les réseaux sociaux et des médias audio-visuels.

Si la gravité de cette action ostentatoire est proportionnelle au nombre de regards convoités, il serait donc logique d'admettre que le péché de cette action qui au départ était insignifiant peut s'accumuler au point d'être une très grande épreuve pour son auteur.

Si le Messenger d'Allah (صلى الله عليه وسلم) le véridique qui ne parle pas sous l'effet de la passion, a craint pour sa communauté le danger du polythéisme caché [ostentation] plus que celui de Al-Massih Ad-Dajjāl [Antéchrist],

- **que dire de l'ampleur de cette crainte et de ce danger en notre époque contemporaine de technologie moderne où l'audience à laquelle est exposée cette ostentation peut atteindre un nombre très considérable de regards plus qu'elle était possible il y'a 15 siècles ?**

عن أبي سعيد الخدري: خرج علينا رسولُ الله ﷺ ونحن نتذاكرُ المسيحَ الدجالَ فقال: **ألا أُخبركم بما هو أخوفُ عليكم عندي من المسيحِ الدجالِ قال قلنا بلى فقال: الشركُ الخفيُّ أن يقومَ الرجلُ يُصلي فيزيِّنُ صلاته لما يرى من نظرِ رجلٍ الألباني (ت ١٤٢٠)، صحيح ابن ماجه ٣٤٠٨ • حسن •**

D'après Abî Sa'ad Al-Khoudrî, le Messenger d'Allâh (صلى الله عليه وسلم) est sorti une fois vers nous tandis que nous discussions au sujet de Al-Massih Ad-Dajjāl [Antéchrist], Il (صلى الله عليه وسلم) nous dit: **« voulez-vous que je vous informe de ce que je considère plus subtile [redoutable] pour vous que [l'épreuve] de Al-Massih Ad-Dajjāl [Antéchrist] »** Nous dîmes: certes oui ! Alors il (صلى الله عليه وسلم) dit: **« C'est le polythéisme caché. Consistant au fait qu'un l'homme se lève pour accomplir sa prière, et la perfectionne pour ce qu'il constate du regard d'autrui qui l'observe.»** Rapporté par ibn Majah N°3408 et authentifié par Cheikh Al-Albānî

S'il est important d'accumuler autant de récompenses possibles durant ces dix jours bénis de Dzoul-Hijjah, **clôturés par le grand jour symbolisant la commémoration de l'acte manifeste de Tawhîd, de véracité, de soumission et de piété d'Ibrahim (عليه السلام),**

- **Il serait aussi plus qu'important de sauvegarder ces mérites pour qu'ils ne disparaissent pas en cours de chemin avant qu'on rencontre notre Seigneur.**

Ne soyons pas à l'exemple de celui qui puise l'eau dans une casserole percée qui laisse filer son contenu avant qu'il n'atteigne sa destination.

Mais utilisons les garde-fous que nous a légués le Messenger d'Allâh (صلى الله عليه وسلم) le véridique qui ne parle pas sous l'effet de la passion, pour sauvegarder nos bonnes actions durant ces dix premiers jours de Dzoul-Hijjah tout en espérant les moissonner le jour de notre rencontre avec Allah.

Et parmi ces garde-fous, **il y a le fait de s'abstenir de prendre les photos et vidéos d'êtres animés ainsi que de les exposer sur les réseaux sociaux. Et ce en raison des preuves innombrables qui ont été rapportées sur ce sujet épineux de notre société contemporaine.**

Ces dix premiers jours bénis de Dzoul-Hijjah sont plus que jamais une opportunité pour nous de s'affranchir de toute forme d'association que nous aurions fait dans le passé par ignorance comme:

- les célébrations innovées entachées de Chirk telles que le Nguon, le Ngondo, etc....,
- l'adoration des tombes,
- le culte des ancêtres,
- la consultation des devins, sorciers, horoscope, etc..
- la vénération des auto-proclamés saints chez les Soufis,
- etc....

Il ne fait plus aucun doute que l'amour des images d'êtres animés est la porte menant à beaucoup de maladies de cœurs et de turpitudes dont en souffre la majorité des gens conscients et inconscients de ses dégâts.

Shaythan emballe malicieusement les gens dans ce piège [amour des photos et vidéos] en les insufflant plus d'une raison de se défendre avec orgueil contre la panoplie de preuves évidentes, claires et explicites venues sur ce sujet

Ces prétentions trompeuses ne sont pas suffisantes pour faire disparaître les conséquences néfastes, vivantes et réelles de ces photos et vidéos d'êtres animés dans l'adoration des aspirants :

- à l'amour d'Allāh (سبحانه وتعالى),
- à l'amour de Son Messager (صلى الله عليه وسلم),
- et au Paradis aussi Large que les cieux et la terre.

4.2.3 PARMIS CES CONSEQUENCES NEFASTES DES IMAGES D'ETRES ANIMES VERS LESQUELLES SHAYTHAN CONDUIT A PETIT FEU SES PROIES NAÏVES, L'ON PEUT CITER:

① Le Chirk, l'association d'autres avec Allāh dans l'adoration (الشرك)

- la magie,
 - la franc-maçonnerie, la rose croix, les sectes et sociétés secrètes
- ➔ Telle a été la cause de la perte des premières nations à travers les images et statues d'être animés

② L'infatuation, l'appréciation de soi (العجب)

- ➔ Très difficile de se préserver de ce vice lorsqu'on est adepte des photos et vidéos.

③ L'orgueil (الكبر)

- ➔ Comment se prémunir de l'orgueil lorsqu'on essaie inconsciemment d'exposer à travers ces images qu'on est meilleur que tel ou tel!?

4 Les passions et ambiguïtés (الهوى و الشبهات)

➔ N'est-ce pas à travers les photos et vidéos d'êtres animés des affiches ou séquences publicitaires que beaucoup de rusés essaient de séduire certains passionnés vers ce qu'Allah a interdit?

5 L'insouciance (الغفلة)

➔ toute personne éblouie par sa personnalité sera sans doute dans l'insouciance de ce qu'Allah attend de lui

6 L'hypocrisie et le mensonge [en prétendant être ce qu'on n'est pas], (النفاق والكذب)

➔ c'est une des réalités vivantes que les amoureux des photos ne peuvent s'en passer.

Combien se filment-ils devant des villas, belles voitures, etc.. qui ne les appartiennent pas ?

7 L'amour du bas monde (حب الدنيا)

➔ en rivalisant avec d'autres

8 L'amour du luxe (الترف)

➔ pour attirer les regards et impressionner les gens.

9 L'amour du pouvoir (حب الرئاسة)

➔ rare est de voir un leader qui n'inculque pas le culte de sa personnalité chez ses adeptes par l'exposition de ses photos et vidéos comme moyen de gagner leur amour au détriment d'Allah, Son Créateur

10 Les polémiques (الجدال والمراء)

➔ combien de polémiques sont engendrées autour des photos des uns et autres!?

1 1 Les actes de turpitudes, crimes et de perversité tels que:

- l'adultère,
- la fornication,
- l'homosexualité,
- le meurtre,
- les crimes rituels,
- le vol,
- l'arnaque, le zaguinisme,
- la corruption,
- la délinquance juvénile,
- le tabagisme, l'alcoolisme, les drogues, etc...
- l'incitation au tribalisme, racisme, sectarisme, nationalisme, la haine ethnique, etc...
- l'incitation aux grèves, la révolte, rébellion contre les dirigeants, l'instabilité sociale, insurrections nationales, etc...

S'il faut se limiter juste à ceux-ci, il est suffisant d'admettre que l'amour des photos et vidéos des êtres animés conduit à des grands vices qui corrompent les cœurs, les membres et les sociétés **et dont le comble de ces vices n'est autre que le fait de tomber dans le Chirk, (polythéisme).**

Allāh ne nous a-t-il pas prévenu s'abstenir de toute souillure aux paroles mensongères !?

فَاجْتَنِبُوا الرِّجْسَ مِنَ الْأَوْثَانِ وَاجْتَنِبُوا قَوْلَ الزُّورِ ﴿٣٠﴾ حُنَفَاءَ لِلَّهِ غَيْرَ مُشْرِكِينَ بِهِ ۚ وَمَنْ يُشْرِكْ بِاللَّهِ فَكَأَنَّمَا خَرَّ مِنَ السَّمَاءِ فَتَخْطَفُهُ الطَّيْرُ أَوْ تَهْوِي بِهِ الرِّيحُ فِي مَكَانٍ سَحِيقٍ

« Abstenez-vous de la souillure des idoles et abstenez-vous des paroles mensongères. ◇ (Soyez) exclusivement [acquis à la religion] d'Allah ne Lui associez rien; car quiconque associe à Allah, c'est comme s'il tombait du haut du ciel et que les oiseaux le happaient, ou que le vent le précipitait dans un abîme très profond. »

Sourate 22 Al-Hajj:v30-31

Shaythan ne cessa de le séduire par des supercheries jusqu'au point qu'il enfreint à ce qui lui était pourtant explicitement interdit

Certes vrai, Allāh nous a explicitement interdit les images d'êtres animés par la bouche de Son Messager (صلى الله عليه وسلم) [à l'exception des cas contraignants comme: les photos de cartes d'identité, de passeport, des attestations, diplômes, documents administratifs, etc..

Shaythan ne cessera de nous séduire tout comme il le fit avec Adam et Hawa au point qu'on y tombe en arguant avec passion de divergences entre savants

- **argument de divergences qui n'est autre qu'un superflu stratagème de Shaythan pour nous conduire vers le péché tout comme il fit avec nos premiers parents.**

Comment n'allons-nous pas le prendre pour ennemi et fuir ses pièges alors qu'Allāh nous a mis en garde contre lui en nous rappelant les causes de la déchéance d'Adam du Paradis pour la terre ?

N'allons-nous pas profiter de ces jours bénis de Dzoul-Hijjah, pour nous délivrer de cette servitude néfaste [dans les deux mondes] de l'amour des photos d'êtres animés ?

L'histoire de la supercherie qu'ont été victimes Adam et Hawa au Paradis, ne nous sert-elle pas de leçons pour nous armer jusqu'aux dents contre Shaythan, notre ennemi déclaré ?

Allâh rappelle cette histoire dans le Qur'ān en ces termes:

وَيَا آدَمُ اسْكُنْ أَنْتَ وَزَوْجُكَ الْجَنَّةَ فَكُلَا مِنْ حَيْثُ شِئْتُمَا وَلَا تَقْرَبَا هَذِهِ الشَّجَرَةَ فَتَكُونَا مِنَ الظَّالِمِينَ

«O Adam, habite le Paradis, toi et ton épouse; et mangez en vous deux, à votre guise; et n'approchez pas l'arbre que voici; sinon, vous seriez du nombre des injustes.»

فَوَسْوَسَ لَهُمَا الشَّيْطَانُ لِيُبْدِيَ لَهُمَا مَا وُورِيَ عَنْهُمَا مِنْ سَوْآتِهِمَا وَقَالَ مَا نَهَاكُمَا رَبُّكُمَا عَنْ هَذِهِ الشَّجَرَةِ إِلَّا أَنْ تَكُونَا مَلَكَتَيْنِ أَوْ تَكُونَا مِنَ الْخَالِدِينَ

« Puis le Diable, afin de leur rendre visible ce qui leur était caché - leurs nudités - leur chuchota, disant: «Votre Seigneur ne vous a interdit cet arbre que pour vous empêcher de devenir des Anges ou d'être immortels»

وَقَاسَمَهُمَا إِنِّي لَكُمَا لَمِنَ النَّاصِحِينَ

« Et il leur jura: «Vraiment, je suis pour vous deux un bon conseiller». »

فَدَلَّاهُمَا بِغُرُورٍ فَلَمَّا ذَاقَا الشَّجَرَةَ بَدَتْ لَهُمَا سَوْآتُهُمَا وَطَفَقَا يَخْصِفَانِ عَلَيْهِمَا مِنْ وَرَقِ الْجَنَّةِ وَنَادَاهُمَا رَبُّهُمَا أَلَمْ أَنْهَكُمَا عَنْ تِلْكَ الشَّجَرَةِ وَأَقُلُّ لَكُمَا إِنَّ الشَّيْطَانَ لَكُمَا عَدُوٌّ مُبِينٌ

« Alors il les fit tomber par tromperie. Puis, lorsqu'ils eurent goûté de l'arbre, leurs nudités leur devinrent visibles; et ils commencèrent tous deux à y attacher des feuilles du Paradis. Et leur Seigneur les appela: «Ne vous avais-Je pas interdit cet arbre? Et ne vous avais-Je pas dit que le Diable était pour vous un ennemi déclaré?» Sourate 7 Al-A'râf: v19-22

Tout comme Adam et Hawa (عليهما الصلاة والسلام) implorèrent le pardon d'Allâh après L'avoir désobéi, nous implorons également Allâh de nous pardonner nos péchés du passé qu'on a commis par ignorance à travers les photographies et autres, Il est certes Le Pardonneur et L'Accueillant au repentir, et plus encore durant ce mois béni de Ramadhan.

قَالَا رَبَّنَا ظَلَمْنَا أَنْفُسَنَا وَإِنْ لَمْ تَغْفِرْ لَنَا وَتَرْحَمْنَا لَنَكُونَنَّ مِنَ الْخَاسِرِينَ

« Tous deux dirent: «O notre Seigneur, nous avons fait du tort à nous-mêmes. Et si Tu ne nous pardonnes pas et ne nous fais pas miséricorde, nous serons très certainement du nombre des perdants». »

Sourate 7 Al-A'râf: v23

Âmîne

QU'ATTENDS TU MON CHER FRERE ET MA CHERE SŒUR A DETUIRE TES PHOTOS [D'ETRES ANIMES] TOUT COMME LES MECQUOIS AVAIENT DETRUIT SUR ORDRE D'ALLAH LES IDOLES QU'ILS ADORAIENT AUPARAVANT ?

- ➔ Aurais-tu une autre divinité (photos) que tu adores autre qu'Allâh ?
- ➔ Si ta réponse est non, tu réagirais promptement à détruire toutes ces photos que tu gardes comme souvenir dans tes albums, profils et ailleurs !

<https://m.facebook.com/story.php?storyfbid=933380843677425&id=100010165537874&refid=17&ref=bookmarks>

QUELLE SERA TON EXCUSE AUPRÈS D'ALLÂH LORSQUE TES PROGÉNITURES VÉNÉRERONT TES PHOTOS ABANDONNÉES APRÈS TA MORT ?

<https://m.facebook.com/story.php?storyfbid=2370884929879372&id=1469475103353697>

EXPOSE EXHAUSTIF SUR LES REPRESENTATIONS IMAGEES, TIRE DU COMMENTAIRE DE KITABOU TAWHID, CHAPITRE 60 CONCERNANT CEUX QUI FAÇONNENT LES IMAGES.

باب: ما جاء في المصوّرين

Par le Cheikh Souleymane Ar-Ruheyli (حفظه الله)

<https://www.alfurgane.net/iqra/exposeexhaustifstatuesimagesphotoss-ar-ruheyli>

Les conséquences seront désastreuses tôt ou tard pour ceux ou celles qui s'obstinent à obéir à leurs passions plus qu'ils ou qu'elles obéissent aux ordres d'Allâh dans une affaire déjà tranchée par Allâh et Son Messenger (صلى الله عليه وسلم)

وَمَا كَانَ لِمُؤْمِنٍ وَلَا مُؤْمِنَةٍ إِذَا قَضَى اللَّهُ وَرَسُولُهُ أَمْرًا أَنْ يَكُونَ لَهُمُ الْخِيَرَةُ مِنْ أَمْرِهِمْ ۗ وَمَنْ يَعْصِ اللَّهَ وَرَسُولَهُ فَقَدْ ضَلَّ ضَلَالًا مُبِينًا

« Il n'appartient pas à un croyant ou à une croyante, une fois qu'Allah et Son messenger ont décidé d'une chose d'avoir encore le choix dans leur façon d'agir. Et quiconque désobéit à Allah et à Son messenger, s'est égaré certes, d'un égarement évident. »

Sourate 33 Al-Ahzâb :36

4.2.4 ÉVITER LA PROFANATION DE LA MOSQUÉE SACRÉE ET DES MAISONS D'ALLAH NE SERAIT-CE QUE PAR L'ABSTENTION DES CAPTURES DES IMAGES PHOTOS OU VIDÉOS DES FIDÈLES

ÉVITER LA PROFANATION DE LA MOSQUÉE SACRÉE NE SERAIT-CE QUE PAR L'ABSTENTION DES CAPTURES DES IMAGES PHOTOS OU VIDÉOS DES FIDÈLES EN CIRCUMBULATION DURANT LA OUMRAH [OU LE PÈLERINAGE], AVEC LES APPAREILS PHOTOGRAPHIQUES [CAMÉRAS]

Et c'est une résolution qui devrait être appliquée dans toutes les autres maisons d'Allāh sur la terre. Car rien ne doit y être invoqué avec Allāh :

S'adressant à son illustre Messenger et ami intime, Ibrahim (عليه السلام), Allāh lui donna ces ordres comme règlements intérieurs à appliquer dans l'enceinte de Sa maison sacrée:

﴿وَإِذْ بَوَّأْنَا لِإِبْرَاهِيمَ مَكَانَ الْبَيْتِ أَنْ لَا تُشْرِكْ بِي شَيْئًا وَطَهِّرْ بَيْتِيَ لِلطَّائِفِينَ
وَالْقَائِمِينَ وَالرُّكَّعِ السُّجُودِ ﴿٢٦﴾
سورة الحج: ٢٦

« Et quand Nous indiquâmes pour Abraham le lieu de la Maison (La Kaaba) [en lui disant]: «Ne M'associe rien; et purifie Ma Maison pour ceux qui tournent autour, pour ceux qui s'y tiennent debout et pour ceux qui s'y inclinent et se prosternent»

■ Sourate 22 Al-Hajj:v26

🌀 قال الشيخ محمد الأمين الشنقيطي - رحمه الله: في تفسير قول الله تعالى:

L'éminent savant Muhammad Al-Amine As-Shanqîti (رحمه الله) a dit dans l'exégèse de ce verset:

❁ مَسْأَلَةٌ:
❶ يُؤْخَذُ مِنْ هَذِهِ الْآيَةِ الْكَرِيمَةِ :
❷ أَنَّهُ لَا يَجُوزُ أَنْ يُتْرَكَ عِنْدَ بَيْتِ اللَّهِ الْحَرَامِ قَدْرٌ مِنَ الْأَقْدَارِ، وَلَا نَجَسٌ مِنَ الْأَنْجَاسِ الْمَعْنَوِيَّةِ وَلَا الْحِسِّيَّةِ، فَلَا يُتْرَكَ فِيهِ أَحَدٌ يَرْتَكِبُ مَا لَا يُرْضِي اللَّهَ، وَلَا أَحَدٌ يُلَوِّثُهُ بِقَدْرٍ مِنَ النَّجَاسَاتِ.

✿ LEÇON DÉRIVÉE:

L'on retient de ce verset généreux:

- qu'il n'est pas permis de laisser dans la maison sacrée d'Allāh [la Kaabah à la Mecque], toute sorte d'impureté parmi les impuretés, et non plus toute sorte de souillure parmi les souillures abstraites ou concrètes.
- De même qu'il n'est pas permis d'y permettre toute personne qui s'adonne à ce qui ne suscite pas l'agrément d'Allāh ou qui la pollue avec une impureté parmi les souillures.

⊙ وَلَا شَكَّ أَنْ دُخُولَ الْمُصَوِّرِينَ فِي الْمَسْجِدِ الْحَرَامِ حَوْلَ بَيْتِ اللَّهِ الْحَرَامِ بِأَلَاتِ التَّصْوِيرِ يُصَوِّرُونَ بِهَا الطَّائِفِينَ وَالْقَائِمِينَ وَالرُّكَّعَ السُّجُودَ:
⊖ أَنْ ذَلِكَ مُنَافٍ لِمَا أَمَرَ اللَّهُ بِهِ مِنْ تَطْهِيرِ بَيْتِهِ الْحَرَامِ لِلطَّائِفِينَ وَالْقَائِمِينَ وَالرُّكَّعَ السُّجُودِ ،

⊘ فَانْتِهَاكَ حُرْمَةَ بَيْتِ اللَّهِ بِارْتِكَابِ حُرْمَةِ التَّصْوِيرِ عِنْدَهُ لَا يَجُوزُ؛ لِأَنَّ تَصْوِيرَ الْإِنْسَانِ دَلَّتِ الْأَحَادِيثُ الصَّحِيحَةَ عَلَى أَنَّهُ حَرَامٌ ،
﴿وَظَاهِرُهَا الْعُمُومُ فِي كُلِّ أَنْوَاعِ التَّصْوِيرِ،

Il ne fait aucun doute que l'entrée des faiseurs d'images d'êtres animés dans l'enceinte de la mosquée sacrée autour de la maison sacrée d'Allāh avec des caméras avec lesquelles ils prennent en images les personnes en circumambulation, en prière dans les stations debout, d'inclinaison et de prosternation,

⊖ [que ceci] **est en contradiction avec l'ordre d'Allāh de purifier Sa Maison sacrée pour ceux qui tournent autour, pour ceux qui s'y tiennent debout et pour ceux qui s'y inclinent et se prosternent».**

⊘ La profanation de la Maison sacrée d'Allāh en y transgressant l'interdiction des représentations imagées d'êtres animés, n'est pas permise.

▼ Parce qu'il y a des preuves claires des hadiths qui démontrent que les représentations imagées d'êtres animés sont interdites.

Et le sens apparent de cette interdiction implique la généralité de toutes les formes des représentations d'êtres animés [statues, dessins, photos, vidéos, etc..]

وَلَا شَكَّ أَنْ ارْتِكَابَ أَيِّ شَيْءٍ حَرَّمَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ أَنَّهُ مِنَ الْأَفْذَارِ وَالْأَنْجَاسِ الْمَعْنَوِيَّةِ الَّتِي يَلْزَمُ تَطْهِيرَ بَيْتِ اللَّهِ مِنْهَا. وَكَذَلِكَ مَا يَقَعُ فِي الْمَسْجِدِ مِنَ الْكَلَامِ الْمُخَلِّ بِالذِّينِ وَالتَّوْحِيدِ لَا يَجُوزُ إِقْرَارُ شَيْءٍ مِنْهُ وَلَا تَرْكُهُ.

Il n'y a point de doute que transgresser quoi que ce soit de ce qu'a interdit le Messager d'Allāh ﷺ, fait partie des impuretés et souillures abstraites qu'il incombe de purifier de la Maison sacrée d'Allāh.

C'est également de même avec ce qui se déroule dans la mosquée **comme les causeries allant à l'encontre de la religion et du Tawhīd:**

- ⊖ Il n'est pas permis d'agréer quoi que ce soit de cela
- ⊖ et il n'est non plus permis d'autoriser [ces assises de causeries.]

وَنَرْجُو اللَّهَ لَنَا وَلِمَنْ وَّلَّاهُ اللَّهُ أَمْرَنَا، وَإِخْوَانِنَا الْمُسْلِمِينَ التَّوْفِيقَ إِلَى مَا يُرْضِيهِ فِي حَرَمِهِ، وَسَائِرِ بِلَادِهِ، إِنَّهُ قَرِيبٌ مُجِيبٌ

Nous espérons qu'Allāh nous facilite ainsi qu'à nos dirigeants et nos frères musulmans, la bonne exécution de ce qui suscite Son agrément dans Sa Maison sacrée et ainsi que dans tous les autres pays. Car, Il est Proche de Ses serviteurs et exauce leurs invocations. ❁

أضواء البيان — محمد الأمين الشنقيطي (١٣٩٤ هـ) ج 361/4

4.2.5 EST-IL PERMIS DE PHOTOGRAPHER LES SCENES DU SACRIFICE POUR LES CONSERVER COMME SOUVENIR : REPONSE PAR CHEIKH MUHAMMAD IBN SALIH AL-UTHAYMIN (رحمه الله)

Source : <http://www.alathar.net/home/esound/index.php?op=codevi&coid=119719>

☞ <https://youtu.be/eTz5RpPG14>

♪ الشيخ محمد بن صالح العثيمين / فتاوى الحرم المكي
♦ فتاوى الحرم المكي-1410-12b

○ السائل: معصية يكثر الناس منها في الأضحية وهي التصوير حال الأضحية ويذعون أنه للذكرى مع أنه لا فائدة فيه فما نصيحتكم جزاكم الله خير ؟

QUESTION :

Il y a un péché qui est énormément commis par les gens lors du sacrifice. Ils se photographient lorsqu'ils sacrifient et prétendent que cela est pour le souvenir alors qu'en réalité, il n'y a aucun intérêt à faire cela.

Quel est donc votre conseil ?

Qu'Allah vous rétribue par un bien

♣ الشيخ :

♣ نعم هذه أول مرة أسمع بها ، أن الناس يصورون عند الأضحية للذكرى ، وأي ذكرى تكون في هذه الأضحية؟

♦ كل الناس يضحون والذبح كل يعرف يذبح ، لكن هذه لا شك أنها واردة علينا وإلا فلا نعرفها ،

⊖ على كل حال لا يجوز أن يصور الإنسان هذا التصوير للذكرى لأن التصوير للذكرى حرام بكل حال سواء باليد أو بالآلة الفوتوغرافية الفورية أو بالآلة الفوتوغرافية التي تحمض بعد ذلك ، كل هذا حرام ، لأن اقتناء الصور محرم على أي حال كان

✓ إلا ما دعت الضرورة إليه مثل التابعة وما في الدراهم من الصور والرخصة وما أشبه ذلك مما لا يمكن للإنسان أن يتخلى عنه

⊘ وأما مجرد الذكرى فالواجب وأقول لكم من هذا المكان إن الواجب على من عنده صور للذكرى أن يحرقها وإلا فإنه آثم لا سيما ما يفعله بعض الناس من إبقاء صورة الوالد والعم والخال الموجودة في التابعية يتذكرونه ، فإن ذلك محرم وهذا يوجب أن يتعلق القلب بالميت وربما أدى إلى شيء إلى خلل في العقيدة ،

▼ فالحاصل أنني أقول يجب على من عنده شيء للذكرى أن يحرقه
✓ وأما ما دعت الحاجة إليه ولا بد له منه فإنه معذور فيه لأن الله تعالى يقول:

﴿وما جعل عليكم في الدين من حرج﴾

⊘ وعلى هذا فلا يجوز أن يصور الإنسان حاله عند ذبح الأضحية لئبقيها للذكرى ، وإذا كان لا يجوز الإبقاء للذكرى بقي أن يكون تصويره ولو بالآلة الفوتوغرافية الفورية عبثا لا فائدة منه ، نعم

📖 فتاوى الحرم المكي-1410-12b

📖 Réponse par Cheikh Muhammad Ibn Salih Al-Uthaymin (رحمه الله)

C'est la première fois que j'entends cela, que les gens se photographient lorsqu'ils sacrifient pour le souvenir.

- ❖ Quel souvenir y a-t-il dans ce sacrifice ?
- ❖ Tout le monde sacrifie et chacun de nous sait égorger.

Il n'y a pas de doute que cela nous a été importé, sinon nous ne connaîtrions pas cela.

Cependant, quelle que soit la situation,

- il n'est pas permis à l'homme de prendre ces photographies pour le souvenir,
- car prendre des images souvenirs est interdit dans tous les cas, que ce soit à la main, avec un appareil-photo instantanée ou un appareil dont les photos ont besoin d'être développées.
- Tout ceci est interdit car conserver des images d'êtres animés est interdit dans tous les cas, **sauf en cas de contrainte**, comme
 - la carte d'identité,
 - les images présentes sur les billets de banque,
 - le permis de conduire
 - et d'autres choses dont l'homme ne peut se passer.

Quant aux photos souvenirs, je vous dis de cet endroit, il est obligatoire à celui qui a des photos souvenirs de les brûler, sinon il est dans le péché.

Surtout ceux qui conservent la photo de leur père, ou leur oncle, présente sur la carte d'identité pour se rappeler d'eux.

- ❖ Ceci est interdit
- ❖ et mène à l'attachement du cœur pour ce mort,
- ❖ il est même possible que cela mène à un problème de croyance.

Je dis donc:

- il est obligatoire à toute personne ayant une photo souvenir de la brûler.
- Quant à ce dont on ne peut se passer, ceci est autorisé, car Allah a dit :

﴿وَمَا جَعَلَ عَلَيْكُمْ فِي الدِّينِ مِنْ حَرَجٍ﴾

« *Et Il ne vous a imposé aucune contrainte en religion.* »

☞ Sourate 22 Al-Hajj :v78]

Il n'est donc pas permis à la personne de se photographier lors du sacrifice pour garder cela en souvenir.

Et s'il n'est pas permis de garder cela comme souvenir, la photographie ne sert donc à rien et n'a aucun intérêt. »

🎵 [Fin de la réponse de Cheikh Muhammad Ibn Salih Al-Othaymin, qu'Allah lui fasse miséricorde]

Source : <http://www.alathar.net/home/esound/index.php?op=codevi&coid=119719>

🎵 فتاوى الحرم المكي-1410-12b

🔗 <https://youtu.be/eTz5RpPG14>

4.2.6 L'AVIS PREPONDERANT SUR LE SUJET DES PHOTOS ET VIDEOS D'ETRES ANIMES : RÉPONSE DU CHEIKH ABDOUL MUHSIN AL-ABBÂD (حفظه الله)

﴿تَخْرُجُ عُنُقٌ مِنَ النَّارِ يَوْمَ الْقِيَامَةِ لَهَا عَيْنَانِ تُبْصِرَانِ، وَأُذُنَانِ تَسْمَعَانِ، وَلِسَانٌ يَنْطِقُ، يَقُولُ: إِنِّي وَكَلْتُ بِثَلَاثَةٍ: بِكُلِّ جَبَّارٍ عَنِيدٍ، وَبِكُلِّ مَنْ دَعَا مَعَ اللَّهِ إِلَهًا آخَرَ، وَبِالْمَصُورِينَ﴾

■ أبو هريرة • الألباني (١٤٢٠ هـ)، صحيح الترمذي ٢٥٧٤ • صحيح
أخرجه الترمذي (٢٥٧٤) واللفظ له، وأحمد (٨٤١١)

D'après Aboû Hourayrah (رضي الله عنه), le Messager d'Allāh (ﷺ) a dit:

«Le jour du Jugement, une partie de l'Enfer sortira sous la forme d'un long cou, elle aura deux yeux avec lesquels elle voit, deux oreilles avec lesquelles elle entend et une langue avec laquelle elle parle.»

Elle dira: «J'ai été chargée [ordonnée] de [contenir] trois types de personnes:

- ① tout tyran oppresseur,
- ② toute personne qui invoque Allāh avec une autre divinité en dehors d'Allāh et
- ③ et les faiseurs d'images d'êtres animés»

■ Rapporté par At-Tirmidhi N°2574, Ahmad N°7411 et authentifié par Shaykh Al-Albânî dans Sahîh Al-Jamî' n° 8051).

وسئل الشيخ / عبد المحسن بن حمد العباد البدر - وفقه الله:
○ نرجو تبیین الراجح في مسألة التصوير الفوتوغرافي والفيديو لأنها أشكلت علينا؟

◎ QUESTION:

Nous aimerions savoir l'avis prépondérant sur le sujet des photos et vidéos d'êtres animés, car ce sujet est difficile à cerner pour nous ?

الجواب: للشيخ عبد المحسن العباد حفظه الله
❖ لا شك أن كلَّ هذه يُقال له تصوير، وهو من الصُّور ،
▼ والشيء الذي تدعوا الحاجة إليه ويكون هناك ضرورة فإنه لا بأس به،
⊖ والشيء الذي لا حاجة إليه لا يجوز تعاطيه ❖
📖 شرح سنن الترمذي ، كتاب صفة جهنم ، شريط رقم 278.

🎵 RÉPONSE DU CHEIKH ABDOUL MUHSIN AL-ABBÂD (حفظه الله)

🌟 Il n'y a point de doute **que tous ces moyens [photographiques et vidéos] sont considérés comme des représentations d'êtres animés et ce qui en découle sont considérés comme des images d'êtres animés.**

- Et ce qui relève d'un besoin ressenti comme une contrainte, il n'y a point de gêne en cela.
- Et **ce qui ne relève pas d'un besoin [urgent], il n'est pas permis qu'on s'y adonne.** 🌟

📖 Source : Charh Sunanu At-Tirmidhî, Kitābu Sifatu Jahannam Cassette 278

4.2.7 QUEL EST LE JUGEMENT DE L'ENREGISTREMENT VIDÉO LORS DES CONFÉRENCES ET DES ÉMISSIONS DES CHAÎNES ISLAMIQUES ? Réponse du Cheikh Salih Al-Fawzân (حفظه الله) ?

○ ما حكم تصوير المحاضرات بالفيديو والقنوات الإسلامية؟

Source : <https://youtu.be/Xj0A0JDEj5s>

🕒 Question

Quel est le jugement de l'enregistrement vidéo lors des conférences et des émissions des chaînes islamiques ?

🕒 Réponse du Cheikh Salih Al-Fawzân (حفظه الله)

Les représentations d'êtres animés sont formellement interdites pour les cas des conférences ou toute autre circonstance. Et ce d'après les paroles du Prophète (صلى الله عليه وسلم):

❦ أشدُّ الناسِ عذاباً يومَ القيامةِ الذين يُضَاهُونَ بِخَلْقِ اللَّهِ ❦

❦ الراوي: عائشة أم المؤمنين المحدث: البخاري - المصدر: صحيح البخاري -
الصفحة أو الرقم: 5954

« **Ceux qui imitent la création d'Allâh, subiront au Jour de la Résurrection le châtimement le plus douloureux** »

❦ Rapporté par Al-Boukhârî N°5954 d'après Â'îchah (رضي الله عنهما)

عن عبد الله بن عباس (رضي الله عنهما): سمعت رسول الله صلى الله عليه وسلم يقول:

«من صور صورة في الدنيا كلف يوم القيامة أن ينفخ فيها الروح ، وليس ينفخ»

■ الراوي: عبدالله بن عباس المحدث: البخاري - المصدر: صحيح البخاري - الصفحة أو الرقم: 5963

D'après Abdullah Ibn Abbās (رضي الله عنهما) : J'ai entendu le Messager d'Allāh (صلى الله عليه وسلم) dire:

«*Quiconque façonne une image [d'un être animé] dans ce bas-monde, il lui sera ordonné d'y insuffler une âme [le jour de la résurrection] bien qu'il ne puisse jamais le faire.*»

■ Rapporté par Al-Bukhārī N°5963

«كلُّ مُصَوِّرٍ فِي النَّارِ . يجعل له ، بكل صورة صورها ، نفساً فتُعَذِّبُه في جهنم»

■ الراوي: سعيد بن أبي الحسن المحدث: مسلم - المصدر: صحيح مسلم - الصفحة أو الرقم: 2110

«*Tout façonneur d'images [d'être animé] ira en Enfer. On mettra à sa disposition pour chaque image [d'être animé] reproduite, une âme qui le châtiara en Enfer.*»

■ Rapporté par Mouslim N°2110 d'après Sa'īd Ibn Abī Al-Hassan

- ❖ Il (صلى الله عليه وسلم) a également invoqué Allāh pour la malédiction des auteurs des représentations d'êtres animés
- ❖ Il (صلى الله عليه وسلم) a également informé que ces auteurs des représentations d'êtres animés seront les plus châtiés le jour de la résurrection.
- ❖ Il (صلى الله عليه وسلم) a également informé qu'ils sont les plus injustes des injustes:

○ قال رسول الله ﷺ :

«قال الله عز وجل: ومن أظلم ممن ذهب يخلق كخلي ، فليخلقوا ذرة ، أو : ليخلقوا حبة ، أو شعيرة»

■ الراوي: أبو هريرة المحدث: البخاري - المصدر: صحيح البخاري - الصفحة أو الرقم: 7559

D'après Abou Hourayrah (رضي الله عنه), le Prophète d'Allâh (صلى الله عليه وسلم) a dit:
« Allâh (Le Très Haut) a dit: « Et qui est plus injuste que ceux qui essaient de créer des êtres pareils à ceux que J'ai créés?

- Qu'ils essaient donc de créer ne serait-ce qu'un Dzarrah [plus petite fourmi]
- ou qu'ils essaient de créer ne serait-ce qu'une graine ou un grain d'orge.»

☞ Rapporté par Boukhârî N°7559, Mouslim N°2111

Les représentations d'êtres animés [photographies, dessins, vidéos, statues, etc..], font partie des grands péchés et ne sont pas permises, que ce soient:

- ⊖ pour la vidéo ou autres moyens,
- ⊖ pour les conférences ou autres circonstances
- ✓ à l'exception des cas contraignants pour lesquels l'on a urgemment besoin dans nos interactions comme les cartes d'identités, les passeports, les permis de conduire.
- ⚡ Ces cas sont des contraintes et Allâh dit par rapport à cela:

﴿وَقَدْ فَصَّلَ لَكُمْ مَا حَرَّمَ عَلَيْكُمْ إِلَّا مَا اضْطُرِرْتُمْ إِلَيْهِ﴾ [الأنعام:119]،

« Alors qu'il vous a détaillé ce qu'il vous a interdit, à moins que vous ne soyez contraints d'y recourir. »

☞ Sourate 6 Al-An'âm:v119

- Ceci est pour les cas de contraintes.
- **Toute autre circonstance [ne relevant pas de la contrainte] n'est pas permise.**

📖 Source : <https://youtu.be/Xj0A0JDEj5s>

4.2.8 LE JUGEMENT DES REPRÉSENTATIONS D'ÊTRES ANIMÉS FAITES AVEC LA CAMÉRA [PHOTOS, VIDÉOS] ET UNE RÉFUTATION DE CEUX QUI L'AUTORISENT DANS L'ABSOLU : Réponse du Cheikh Salih Al-Fawzān (حفظه الله)

🎵 حكم التصوير من كامرة الجوال والرد على المجيزين للعلامة صالح الفوزان حفظه الله

Source : <https://youtu.be/6TrVLk9H3n8>

🎵 ما حكم التصوير من جوال الكامرة حيث يقول بعض الأشخاص بأنه مجرد حبس الظل وليس في ذلك أي شيء من التحريم فما حكم ذلك؟

🕒 Question:

Quel est le jugement des représentations d'êtres animés faites à partir de la caméra des téléphones smartphones (photos, vidéos), car certaines personnes disent qu'elles ne sont que des captures de l'ombre et ne constituent pas une interdiction...

➤ Quel est donc son jugement ?

🕒 فأجاب الشيخ صالح الفوزان حفظه الله:

○ ليس فيه شيء من التحريم عنده

▼ أما عند السنة والأدلة فالتصوير بعمومه حرام وملعون المصور وهو أشد الناس عذاباً يوم القيامة

▼ فما الذي يخرج الجوال من هذا ، الرسول حرم التصوير مطلقاً بأي وسيلة جوال ، كامرة ، باليد ، بالرسم حرمة تحريماً مطلقاً ،

▼ فمن يستثنى على الرسول صلى الله عليه وسلم ويستدرك على الرسول إلا أن العلماء المحققين استثنوا حالة الضرورة إذا احتاج الإنسان للتصوير للضرورة فيباح هذا من أجل الضرورة

◆ لقوله تعالى (وقَدْ فَصَّلَ لَكُمْ مَا حَرَّمَ عَلَيْكُمْ إِلَّا مَا اضْطُرِرْتُمْ إِلَيْهِ)

▼ أما التصوير للهواية والتصوير للفن والتصوير بالكامرة أو باليد أو بأي شيء فهو حرام ولا يجوز إلا للضرورة فقط بقدر الضرورة رخصة ، رخصة من أجل الضرورة فقط . نعم.

المصدر: درس الشيخ يوم الإثنين 15 شوال 1427 هـ (تفسير من سورة الحجرات إلى سورة الناس)

● Réponse du Cheikh Salih Al-Fawzân (حفظه الله)

Cela ne constitue pas une interdiction pour ces derniers [qui l'autorisent]

Quant à ce qui concerne la Sunnah et les preuves authentiques, les représentations d'êtres animés sont interdites dans la généralité et leurs auteurs sont maudits et seront les plus châtiés des gens le jour de la résurrection.

Qui est donc celui qui a exclu [les photos ou vidéos d'êtres animés prises avec] les téléphones de l'interdiction ?

Le Messager d'Allâh (صلى الله عليه وسلم) a interdit les représentations d'êtres animés dans la généralité et ce ;

- quel que soit le moyen utilisé pour y arriver:
- que ce soit par le biais des téléphones, caméras, de la main, ou de l'illustration graphique.

❌ **Il (صلى الله عليه وسلم) a donc interdit tout cela dans la généralité.**

Qui pourra donc émettre des exceptions sur ou rétracter la parole du Prophète (صلى الله عليه وسلم) ?

Sauf que les savants vérificateurs ont exempté les cas de contraintes lorsqu'une personne a besoin de se photographier pour une contrainte quelconque.

- Dans ce cas, ceci est permis uniquement pour la raison de la contrainte. Et ce d'après la Parole d'Allâh:

﴿وَقَدْ فَصَّلَ لَكُمْ مَا حَرَّمَ عَلَيْكُمْ إِلَّا مَا اضْطُرِرْتُمْ إِلَيْهِ﴾ [الأنعام:119]

« Alors qu'il vous a détaillé ce qu'il vous a interdit, à moins que vous ne soyez contraints d'y recourir. »

📖 Sourate 6 Al-An'âm:v119

Quant aux représentations imagées d'êtres animés pour le but des loisirs et de l'art, et celles faites avec la caméra ou la main ou par tout autre moyen [vidéo, etc...]

- **c'est interdit et rien de cela n'est permis sauf pour la contrainte uniquement et ce à la limite du besoin urgent.**

📖 **Source** : Cours du 15 Chawwāl 1427 H, Tafsīr Min Surah Al-Hujurat ilā Surah An-Nās

<https://youtu.be/6TrVLk9H3n8>

4.2.9 LA DISTINCTION ENTRE LA DIFFUSION EN DIRECT DES MOUVEMENTS DES ÊTRES ANIMÉS ET LES CAPTURES DE CES DERNIERS AVEC LA CAMÉRA : Réponse du Cheikh Salih Al-Fawzân (حفظه الله)

○ الفرق بين التصوير بالثبات المباشر والتصوير بالآلة الفوتوغرافية

◎ Question

Cher honorable Cheikh, qu'Allāh vous assiste, quelle est la différence entre la diffusion en direct [des mouvements des êtres animés] et la capture de ces derniers avec les appareils photographiques [caméra] ?

Source : <https://youtu.be/uNF4Qh0Nmgc>

◎ Réponse du Cheikh Salih Al-Fawzân (حفظه الله)

✿ La diffusion vidéo en direct n'est autre que la transmission instantanée des mouvements des gens :

- ✦ [par exemple] en prière, c'est une diffusion instantanée de la prière en direct dans la mosquée Sainte de la Mecque ou la mosquée du Prophète (صلى الله عليه وسلم) à Médine.
- ✦ C'est juste donc une projection directe des gens sur les écrans en face de vous..

Quant aux représentations imagées d'êtres animés, **elles sont en fait une capture permanente des images (ou mouvements) des gens en face.**

◆ Et cette capture marque une différence avec la diffusion directe.

Donc la simple diffusion directe [des mouvements] diffère de la capture permanente des mouvements des gens ainsi que le transfert [partage] de cette capture [enregistrée] avec les gens. ✿

📺 Source : <https://youtu.be/uNF4Qh0Nmgc>

4.2.10 DISTINCTION ENTRE LES REPRÉSENTATIONS [D'ÊTRES ANIMÉS] STATIQUES, PERMANENTES (GRAVÉES) ET LA SIMPLE DIFFUSION DIRECTE : Réponse du Cheikh Salih Al-Fawzân (حفظه الله)

السؤال
فضيلة الشيخ وفقكم الله يقول: التصوير عن طريق الجوال هل هو داخل في التحريم؟

● Question:

Cher honorable Cheikh, qu'Allāh vous assiste, les représentations d'êtres animés à travers le téléphone font-elles partie des représentations interdites ?

الإجابة للشيخ صالح الفوزان حفظه الله:
✳ إذا كان التصوير يثبت ويبقى فهو داخل في الدليل بأي وسيلة ، التصوير بأي وسيلة ،
▼ أما إن كان الصورة تعرض وتزول هذا ما يعتبر ، هذا يعتبر من النقل فقط .
نعم ✳

● Réponse du Cheikh Salih Al-Fawzân (حفظه الله)

✳ Si ces représentations d'êtres animés sont statiques et permanentes, [imprimées, gravées, enregistrées, propagées, etc..]

- elles entrent dès lors dans l'interdiction évoquée par les preuves, quel que soit le moyen utilisé.

Par contre, si ces représentations d'êtres animés sont juste exposées telles qu'elles disparaissent [défilent en continu],

- elles sont donc considérées comme de la transmission directe seulement. ✳

📖 Source : <https://youtu.be/7qCrcO4NcF4>

4.2.11 CLARIFICATION DE L'AMBIGUÏTÉ SELON LAQUELLE LES PHOTOS OU VIDÉOS N'ENTRENT PAS DANS L'INTERDICTION DES REPRÉSENTATIONS D'ÊTRES ANIMÉS SOUS PRÉTEXTE QUE LA CAMÉRA N'EXISTAIT PAS À L'ÉPOQUE DU PROPHÈTE (ﷺ) : Réponse du Cheikh Salih Al-Fawzân (حفظه الله)

○السؤال

فضيلة الشيخ وفقكم الله يقول : بعض الناس يقول إن التصوير بالآلات الحديثة لم يكن في عهد النبي صلى الله عليه وسلم .؟

◎ Question:

Cher honorable Cheikh, qu'Allāh vous assiste, certains gens avancent que les représentations d'êtres animés à travers les appareils photographiques n'existaient pas à l'époque du Prophète ﷺ ?

♪الإجابة

✳️ لكن حديثه عام يقول لكل من يأتي إلى يوم القيامة ،
⊘ ما قال من صور باليد أو بالقلم أو بالصناعة
✓قال: (كل مصور في النار) بأي وسيلة .. بأي وسيلة . نعم ✳️

◎ Réponse du Cheikh Salih Al-Fawzân (حفظه الله)

✳️ Mais, les propos du Prophète ﷺ sont générales et s'adressent à tous ceux qui viendront après jusqu'au jour de la résurrection.

⊘ Il ﷺ n'a pas restreint la représentation d'êtres animés à celles faites avec la main ou la plume (pinceau) ou par la fabrication.

✓ Mais Il ﷺ a plutôt dit: (كل مصور في النار):

« Tout façonneur des représentations d'êtres animés, sera en enfer »

C'est-à-dire, quel que soit le moyen utilisé [pour façonner ces représentations d'êtres animés].✳️

📖 Source : <https://youtu.be/EyjscYtEEgM>

4.2.12 LE JUGEMENT DES REPRÉSENTATIONS D'ÊTRES ANIMÉS SOUS TOUTES LEURS FORMES: STATUES, IMAGES, DESSINS, PHOTOS, VIDÉOS, ETC : Réponse du Cheikh Salih Al-Fawzân (حفظه الله)

○ السؤال :

ما حكم التصوير بجميع أنواعه، وما رأيكم فيمن يقول: إن كاميرا الفيديو لا تعد تصويراً، وينقل عن فضيلتكم أنكم خرجتم في قناة المجد؟

◎ Question

Quel est le jugement des représentations d'êtres animés sous toutes leurs formes [statues, images, dessins, photos, vidéos etc.] ?

Et quel est votre avis à propos de celui qui dit:

- « la caméra vidéo n'est pas considérée comme une représentation d'êtres animés. »
- Et propage que vous êtes apparu dans la chaîne de télévision Al-Majd ?

♪ الجواب: العلامة الدكتور صالح الفوزان حفظه الله

◎ Réponse du Cheikh Salih Al-Fawzân (حفظه الله)

◎ أنا ما خرجت، لكن أخرجت في قناة المجد، أما أنا ما خرجت، الشيخ ابن باز رحمه الله يُحرم التصوير ويُنكره، وأحياناً يأخذون له صورة، وهو يتكلم في حفل، في مؤتمر، هذه أمور إثمها عليهم هم،

▼ أما نحن لا نرى هذا ولا نُجيزه، والتصوير بجميع أنواعه حرام، لقوله ﷺ:

« كُلُّ مَصُورٍ فِي النَّارِ »

◆ الذي يبي يستثنى عليه الدليل،

▼ إنما يُستثنى الضرورة صور الضرورة، لأن الله استثنى الضرورات قال :

﴿وَقَدْ فَصَّلَ لَكُمْ مَا حَرَّمَ عَلَيْكُمْ إِلَّا مَا اضْطُرَّرْتُمْ إِلَيْهِ﴾ [الأنعام:119]،

◆ فإذا اضطر الإنسان إلى التصوير يُصور بقدر الضرورة فقط، أما أنه يصور للذكريات أو للمناظر، فهذا حرام لا يجوز.

✳ Je ne suis pas apparu sur la chaîne mais on m'a fait apparaître sur la chaîne Al-Majd [Après enregistrement]. Je n'y suis donc pas apparu. (* voir remarque en-dessous)

Le Cheikh Ibn Bâz (رحمه الله) interdisait et détestait les représentations d'êtres animés mais parfois [ces journalistes] le filmaient tandis qu'il parlait durant les cérémonies et conférences.

Dans ce cas, le péché revient à eux [les journalistes].

Quant à nous, nous n'agréons pas ces [photos, vidéos] et ne les autorisons non plus.

Car les représentations d'êtres animés sous toutes leurs formes [statues, images, dessins, photos, vidéos etc..] **sont interdites. Et ce d'après la parole du Prophète (صلى الله عليه وسلم):**

❖ كُلُّ مُصَوِّرٍ فِي النَّارِ يَجْعَلُ لَهُ ، بِكُلِّ صُورَةٍ صَوَّرَهَا ، نَفْسًا فَتُعَذِّبُهُ فِي جَهَنَّمَ ❖
■ الراوي: سعيد بن أبي الحسن المحدث: مسلم - المصدر: صحيح مسلم -
الصفحة أو الرقم: 2110

« Tout faconnneur de représentations d'êtres animés ira en Enfer. On mettra à sa disposition pour chaque image [d'être animé] reproduite, une âme qui le châtiara en Enfer »

■ Rapporté par Mouslim N°2110 d'après Sa`īd Ibn Abī Al-Hassan

Celui qui n'entre pas dans cette description, a avec lui une preuve de l'exception.

✓ En effet, la contrainte exclut de cette description les représentations d'êtres animés prises sous cet état. Car Allāh a exempté les cas contraignants:

﴿وَقَدْ فَصَّلَ لَكُمْ مَا حَرَّمَ عَلَيْكُمْ إِلَّا مَا اضْطُرِرْتُمْ إِلَيْهِ﴾ [الأنعام:119]

« Alors qu'il vous a détaillé ce qu'il vous a interdit, à moins que vous ne soyez contraints d'y recourir. »

■ Sourate 6 Al-An'âm:v119

Si l'on est donc contraint à faire une représentation d'êtres animés [photo, vidéo, etc..], **l'on ne doit la faire qu'en fonction du degré de la contrainte.**

Quant à ce qu'on fasse des [photos, vidéos, etc..] **juste pour les souvenirs ou pour y jeter des regards, ceci est interdit et n'est pas permis.** ❖

📖 Source : <https://youtu.be/mur46qxfreM>

★ REMARQUE TRÈS IMPORTANTE

Il est à préciser que le Cheikh Sâlih Al-Fawzân (حفظه الله) est d'avis pour participer aux émissions diffusées en direct à la télévision. Car il ne considère pas la diffusion directe [sans capture ou enregistrement] comme faisant partie des représentations d'êtres animés.

⊘ **Mais il n'autorise pas l'enregistrement, la retransmission ou la propagation des captures d'images ou extraits vidéos faites de ces diffusions.**

Il se désavoue des personnes qui propagent ces images ou vidéos sur les réseaux sociaux.

4.2.13 LE JUGEMENT DE FAIRE DES ENREGISTREMENTS VIDÉOS DES CONFÉRENCES ISLAMIQUES POUR LES VISIONNER APRÈS : Réponse du Cheikh Salih Al-Fawzân (حفظه الله)

Source : <https://youtu.be/KgtPT86SxU>

○ السؤال :

● حكم التصوير بآلة الفيديو ، وحكم مشاهدة المحاضرات وسير المجاهدين ونحوهم

● Question:

Cher honorable Cheikh, le questionner demande:
Il y'a plusieurs questions autour de ce sujet [vidéo]:

- Quel est donc le jugement des captures [enregistrements] vidéos avec la caméra ?
- Est-il permis de visionner les vidéos [enregistrées] des conférences, biographies des illustres gens actifs sur le sentier d'Allah et autres ?

● Réponse du Cheikh Salih Al-Fawzân (حفظه الله)

Est-ce que le Prophète ﷺ a mentionné spécifiquement la vidéo dans ses propos [relatifs à l'interdiction des représentations d'êtres animés] ?
Il (ﷺ) a utilisé la généralité en disant:

❖ كُلُّ مُصَوِّرٍ فِي النَّارِ يَجْعَلُ لَهُ ، بِكُلِّ صُورَةٍ صَوَّرَهَا ، نَفْسًا فَتُعَذِّبُهُ فِي جَهَنَّمَ ❖
■ الراوي: سعيد بن أبي الحسن المحدث: مسلم - المصدر: صحيح مسلم -
الصفحة أو الرقم: 2110

« Tout façonneur de représentations d'êtres animés ira en Enfer. On mettra à sa disposition pour chaque image [d'être animé] reproduite, une âme qui le châtiara en Enfer »

■ Rapporté par Mouslim N°2110 d'après Sa`îd Ibn Abî Al-Hassan

Cette généralité englobe la vidéo et autres moyens employés.

Le hadith est donc général et couvre toutes les formes des représentations d'êtres animés quel que soit leur motif;

- à l'exception des cas contraignants tels que: **la carte d'identité, le permis de conduire, et autres.**
- Ce sont donc des cas de contraintes et ces représentations sont permises en ces circonstances spécifiques.

Quant au sujet de visionner les enregistrements vidéos des conférences,

- l'on peut profiter de la science en s'en passant de ces [enregistrements vidéos]
- L'on en profite d'ailleurs à travers des livres, des enregistrements audios auxquels participent les gens.

Quel est donc le but de s'imposer les enregistrements vidéos ?

📖 Source : <https://youtu.be/KgtPT86SxU>

4.2.14 L'ÉTABLISSEMENT DE LA PREUVE EST PAR RAPPORT AUX PAROLES DU PROPHÈTE ﷺ ET QUICONQUE CONTREDIT CETTE PREUVE PROPHÉTIQUE, N'EST EN AUCUN CAS UNE RÉFÉRENCE À SUIVRE SUR LE SUJET EN QUESTION, QUEL QUE SOIT SON DEGRÉ DE SCIENCE OU STATUT : Réponse du Cheikh Salih Al-Fawzân (حفظه الله)

Source : <https://youtu.be/PS7xhyKRWk8>

○السؤال

● فضيلة الشيخ وفقكم الله يقول يثير كثير من الناس شبهة ، وهي أن كثيرا من الدعاة في الوقت المعاصر كانوا يرون حرمة التصوير والآن يرون الجواز بعضهم بإطلاق (أنه جائز بجميع الصور) ،
▼ يقول: فما السبب في ذلك وفقكم الله؟

● Question:

Cher honorable Cheikh, qu'Allāh vous assiste,

- beaucoup de gens sont confus par le fait que la plupart des prédicateurs contemporains qui concevaient avant l'interdiction des représentations d'êtres animés, sont, à présent de ceux qui conçoivent leur permission dans la généralité, c'est-à-dire sous toutes leurs formes.
- Quelle est la cause de ces changements de positions, qu'Allāh vous assiste ?

○الإجابة

● نحن نقول لا حجة إلا في قول الرسول صلى الله عليه وسلم ، أما من خالف الدليل فليس حجةً سواء كان من الدعاة أو من غيرهم نطالبه بالدليل . نعم

● Réponse du Cheikh Salih Al-Fawzân (حفظه الله)

✳ Nous disons qu'il n'y a de preuves établies que dans la Parole du Messager d'Allāh ﷺ

Et quiconque contredit cette preuve, sa parole ne constitue pas une preuve et ce même s'il fait partie des prédicateurs ou autres.

Il nous incombe de lui demander de présenter ses preuves. ✳

📖 Source : <https://youtu.be/PS7xhyKRWk8>

4.2.15 QUELS SONT LES CRITÈRES DE LA LÉGISLATION RÉGISSANT LA PHOTOGRAPHIE OU L'ENREGISTREMENT VIDÉO DES SAVANTS LORS DE LEURS CONFÉRENCES ET SÉMINAIRES ? RÉPONSE DU CHEIKH MUHAMMAD IBN HĀDĪ AL-MADKHALI (حفظه الله)

○ ما هو الضابط الشرعي في تصوير العلماء عند إلقاء المحاضرات والندوات؟
♪ شيخ محمد بن هادي المدخلي حفظه الله

Source : <https://youtu.be/pxJgdyKBwQ>

<https://www.al-amen.com/vb/showthread.php?t=15820>

◎ RÉPONSE DU CHEIKH MUHAMMAD IBN HĀDĪ AL-MADKHALI (حفظه الله)

○ الضابط الشرعي أن هذا حرام،
⊖ والناس ما هم بحاجة يتفرجون على العلماء،
✓ الناس بحاجة إلى أن يسمعوا كلام أهل العلم، ويبلغهم كلامهم، ولم يزل الناس يستفيدون من كلام علماء سبقوهم بمئات السنين عن طريق الكتب،
⊘ والتصوير - معشر الأحبة - من الكبائر؛ لأن النبي - صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ - لَعَنَ فاعله، كما في صحيح مسلم، في حديث آكل الربا وموكله، وكاتبه، ولَعَنَ الْمُصَوِّرَ،

✳ Les critères juridiques relatifs à cela [photographie ou enregistrement vidéo des conférences et séminaires des savants] **sont l'interdiction.**

⊖ **Les gens n'ont pas besoin d'observer les savants** [pour accéder à la science transmise]

✓ **Les gens ont plutôt besoin d'écouter les paroles des savants tel que leur parviennent leurs propos.**

Et les gens n'ont cessé de profiter des paroles des savants qui les ont précédés il y'a des centaines d'années, à travers la voie des livres.

⊘ Mes chers frères, les représentations d'êtres animés [statues, dessins, photos, vidéos, etc..] **font partie des grands péchés.**

Car le Prophète (صلى الله عليه وسلم) a maudit son auteur, comme cela est rapporté dans le Sahīh de Mouslim concernant le hadīth du consommateur de l'usure et ceux qui s'en chargent, d'où il (صلى الله عليه وسلم) a maudit le faiseur des représentations d'êtres animés.

عن أبي جحيفة رضي الله عنه قال :
﴿لَعَنَ النَّبِيُّ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ الْوَأَشِمَةَ وَالْمُسْتَوْشِمَةَ وَآكِلَ الرِّبَا وَمُوكِلَهُ
وَنَهَى عَنِ ثَمَنِ الْكَلْبِ وَكَسْبِ الْبَغِيِّ وَلَعَنَ الْمُصَوِّرِينَ﴾
رواه البخاري 5347

D'après Abî Djouhayfah (رضي الله عنه),

« le Prophète (صلى الله عليه وسلم) a maudit les tatouees (Al-Wâshimât) et celles qui se font tatouées (Al-mustawshimât), et le consommateur de l'usure de même que celui qui y contribue.

Il (صلى الله عليه) a interdit le prix du chien et le salaire de la prostituée.

Il (صلى الله عليه) a maudit les faiseurs d'images. »

■ Rapporté par Al-Boukhârî 5437

اللعن لا يكون إلا على كبيرة من كبائر الذنوب، والله – جلّ وعلا- يقول في
الحديث القدسي :

﴿وَمَنْ أَظْلَمُ مِمَّنْ ذَهَبَ يَخْلُقُ كَخَلْقِي فَلْيَخْلُقُوا ذَرَّةً أَوْ لِيَخْلُقُوا حَبَّةً أَوْ شَعِيرَةً﴾

﴿كُلُّ مُصَوِّرٍ فِي النَّارِ يَجْعَلُ لَهُ بِكُلِّ صُورَةٍ صَوَّرَهَا نَفْسًا فَتَعَذِّبُهُ فِي جَهَنَّمَ﴾
◆ ويقال للمصورين يوم القيامة ((أَحْيُوا مَا خَلَقْتُمْ))،

⊙ Or la malédiction n'est proférée que dans les cas des péchés majeurs parmi les grands péchés.

● قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ :

﴿قال الله عز وجل: ومن أظلم ممن ذهب يخلق كخلي، فليخلقوا ذرة، أو :
ليخلقوا حبة، أو شعيرة﴾

■ الراوي: أبو هريرة المحدث: البخاري - المصدر: صحيح البخاري - الصفحة
أو الرقم: 7559

D'après Abou Hourayrah (رضي الله عنه), le Prophète d'Allâh (صلى الله عليه وسلم) a dit:

« Allâh (Le Très Haut) a dit: « Et qui est plus injuste que ceux qui essaient de créer des êtres pareils à ceux que J'ai créés?

◆ Qu'ils essaient donc de créer ne serait-ce qu'un Dzarrah [plus petite fourmi]

◆ ou qu'ils essaient de créer ne serait-ce qu'une graine ou un grain d'orge.»

■ Rapporté par Boukhârî N°7559, Mouslim N°2111

﴿كُلُّ مُصَوِّرٍ فِي النَّارِ يَجْعَلُ لَهُ بِكُلِّ صُورَةٍ صَوَّرَهَا نَفْسًا فَتُعَذِّبُهُ فِي جَهَنَّمَ﴾
■ الراوي: سعيد بن أبي الحسن المحدث: مسلم - المصدر: صحيح مسلم -
الصفحة أو الرقم: 2110

« Tout façonneur de représentations d'êtres animés ira en Enfer. On mettra à sa disposition pour chaque image [d'être animé] reproduite, une âme qui le châtiara en Enfer ».

■ Rapporté par Mouslim N°2110 d'après Sa'īd Ibn Abī Al-Hassan

▼ وقال صلى الله عليه وسلم :
﴿إِنَّ أَصْحَابَ هَذِهِ الصُّورِ يُعَذَّبُونَ يَوْمَ الْقِيَامَةِ وَيُقَالُ لَهُمْ أَحْيُوا مَا خَلَقْتُمْ، وَقَالَ
إِنَّ الْبَيْتَ الَّذِي فِيهِ الصُّورُ لَا تَدْخُلُهُ الْمَلَائِكَةُ﴾
■ أخرجه البخاري (2105)، ومسلم (2107) من حديث عائشة رضي الله
عنها

« Ceux qui font ces représentations d'êtres animés seront châtiés le Jour de la résurrection. Il leur sera dit: donnez la vie à ce que vous avez créés. »

■ Rapporté par Al-Boukhārī N°2105 et Mouslim N°2107

فيا ولدي الكريم؛ العلماء الناس ما يحتاجون إلى صورهم، يحتاجون إلى علمهم
وإلى نفعهم للناس لتوجيههم إلى ما ينفعهم،
◆ والعلماء أكثر النَّاسِ كراهة لهذا الأمر، وأكثر النَّاسِ نُصْحًا لِلأُمَّةِ وبيانا لتحرير
هذا الأمر.

◆ وإذ حصلت ضرورة فإنها تُقَدَّرُ بِقَدْرِهَا، ومن الضرورة ما نحتاج أنا وأنتم إليه
من المعاملات الرَّسْمِيَّة؛ مثل البطاقة، مثل الإقامة، مثل حفيظة النفوس التي الآن
عندنا تَبَدَّلُ ببطاقة الوطنية، مثل الرُّخْصَة، مثل التسجيل في المدارس، في
الوظائف،

◆ إذا تَوَقَّفت الأمور على مثل هذا، فهذا ضرورة،

Ô mon généreux fils, concernant les savants,

- les gens n'ont pas besoin de leurs images [photos, vidéos],
- ils ont plutôt besoin de leur science, de leurs bienfaits à travers des orientations bénéfiques envers les gens.

Les savants sont donc en majorité:

- ❖ ceux qui réprovent ces [photos et vidéos d'êtres animés] ,
- ❖ ceux qui prodiguent à la communauté, des conseils et clarifications dans l'interdiction de ces [photos et vidéos d'êtres animés]

Et lorsque survient une contrainte, elle doit être considérée en fonction de son degré [n'utiliser des représentations d'êtres animés que ce dont on a urgemment besoin]

Et parmi ces cas de contraintes dont vous et moi avons besoin dans les interactions officielles, il y'a: **la carte d'identification, le permis de séjour, la carte d'identité nationale, le permis de conduire, les registres d'enregistrement dans les établissements scolaires et dans les lieux de services, et autres circonstances semblables à celles évoquées ci-haut.**

○ **أَمَّا أَنْ يَأْتِيَ الْإِنْسَانَ وَيَحْفَظُ حَيَاتَهُ كُلَّهَا بِالصُّورِ، مِنْ يَوْمِ أَنْ وُلِدَ وَهُمْ يُصَوِّرُونَهُ، هَذَا لَا شَكَّ أَنَّهَ مِنَ الْمُحَرَّمَاتِ الَّتِي لَا يَشُكُّ مِنْ عَرَفَ الْعِلْمِ فِيهَا.**

○ Mais quant à ce qu'une personne prenne le plaisir à sauvegarder toute sa vie par les photos et ce depuis sa naissance [celles prises par ses parents], **il n'y a point de doute que ceci fait partie des interdictions pour lesquelles celui qui possède de la science n'en doutera pas.!**

🌐 <https://www.al-amen.com/vb/showthread.php?t=15820>

4.2.16 QUEL EST LE JUGEMENT DES ENREGISTREMENTS VIDÉOS D'ÊTRES ANIMÉS : Par l'éminent savant Cheikh Muhammad NĀSIROUD DĪNE AL-ALBĀNĪ (رحمه الله)

○ ما حكم التصوير بالفيديو
🎙️ الشيخ محمد ناصر الدين الألباني رحمه الله

Par l'éminent savant Cheikh Muhammad NĀSIROUD DĪNE AL-ALBĀNĪ (رحمه الله)
🔗 <https://youtu.be/aJXI8DalnVo>

📖 Source : <https://www.alathar.net/home/esound/index.php?op=codevi&coid=577>

Questionneur:

Au sujet des enregistrements vidéos et photographiques d'êtres animés qu'on envoie vers différents pays [pour défendre l'intérêt de la nation],

- est-ce que ces représentations d'êtres animés sont considérées dans le cadre des contraintes ?

🌸 الشيخ الألباني:
✓ صدق رسول الله صلى الله عليه وسلم:
🌸 لَتَتَّبِعَنَّ سَنَنَ مَنْ كَانَ قَبْلَكُمْ شِبْرًا بِشِبْرٍ، وَذِرَاعًا بِذِرَاعٍ، حَتَّىٰ لَوْ دَخَلُوا جُحْرَ ضَبٍّ لَدَخَلْتُمُوهُ 🌸

▶ Cheikh Al-Albānī:

🕒 Le Messenger d'Allāh ﷺ a été véridique lorsqu'il a dit:

عن أبي هريرة
🌸 لَتَتَّبِعَنَّ سَنَنَ مَنْ كَانَ قَبْلَكُمْ شِبْرًا بِشِبْرٍ، وَذِرَاعًا بِذِرَاعٍ، حَتَّىٰ لَوْ دَخَلُوا جُحْرَ ضَبٍّ لَدَخَلْتُمُوهُ 🌸.
▣ أخرجه أحمد (١٠٦٤١) واللفظ له، والحاثر في «المسند» (٧٥٤)، والبخاري (٨٤١١)

﴿لَتَتَّبِعَنَّ سَنَنَ مَنْ كَانَ قَبْلَكُمْ ، شَبْرًا بِشَبْرٍ وَذِرَاعًا بِذِرَاعٍ ، حَتَّىٰ لَوْ دَخَلُوا جُحْرًا ضَبًّا تَبِعْتُمُوهُمْ .﴾

◆ قلنا : يا رسول الله ، اليهود والنصارى ؟

◆ قال : فَمَنْ ؟

▣ الراوي : أبو سعيد الخدري المحدث : البخاري - المصدر : صحيح البخاري -
الصفحة أو الرقم : 7320

« Vous suivrez certainement les traditions de ceux qui sont venus avant vous, empan par empan, coudée par coudée, jusqu'au point que s'ils entrent dans le trou d'un lézard, vous y entrez aussi !

➤ Ils dirent (les compagnons) : « Ô Messager d'Allāh ! (Veux-tu dire) les juifs et les chrétiens ? »

➤ Il répondit : « Et qui d'autres qu'eux ! ? »

▣ Rapporté par Al-Boukhārī N°7320

○ لقد قلنا أن طبيعة الكفار والكفر الذين لا يعملون لله عز وجل, والذين لا يوجد لديهم من المنشطات والمرغبات بطريق الوحي ما عند المسلمين،
◆ ولذلك فهم يستحسنون هذا التصوير، ويتخذونه وسيلة للتشجيع, وولفت نظر الناس, ونحو ذلك،

Nous avons déjà eu à dire que les mœurs ou manières des mécréants qui n'œuvrent pas pour la cause d'Allāh, Le Puissant et Majestueux, et qui ne disposent pas dans leurs traditions [constitutions] des mesures incitatives stimulant en eux la motivation et le désir d'œuvrer [pour Allāh] à travers la révélation divine tel que c'est le cas chez les musulmans.

[ces mœurs] sont l'une des causes pour lesquelles ces mécréants:

- admirent ces représentations imagées d'êtres animés
- et les prennent comme des moyens de motivation et d'attraction de l'attention des gens, etc..

▼ كما يفعلون تمام بما يسمونه التمثيل، يمثلون بعض الروايات، وكلامنا فيما يزعمون من روايات، مواضعها لمصلحة الشعب، ليس لمضرة الشعب، بالروايات التي تبث للجنس ونحو ذلك،

C'est exactement ce qu'ils font avec ce qu'on appelle les pièces théâtrales lorsqu'ils jouent le rôle de certains personnages.

Et ce dont nous insinuons ici dans ce qu'ils prétendent être des personnages, est en fait la position que représentent ces personnages dans la stimulation des avantages bénéfiques pour la masse des gens et non pour leurs désavantages ainsi que leurs profils dans la stimulation des désirs charnels et autres.

⊖ فهم بالواقع بحاجة لمثل هذه التمثيليات، لأنه لا قرآن عندهم، ولا أحاديث من باب الترغيب والترهيب،
✓ الذي هذا كله نحن يغنينا عن أن نسلك سبيل من قبلنا،

Donc en réalité, ce sont eux qui ont le plus besoin de ces pièces théâtrales [représentatives des personnages jugés bénéfiques pour la masse],

➤ **car ils ne possèdent pas avec eux le Qur'ān et non plus les hadiths pour encourager les gens à œuvrer et les avertir contre les péchés!**

✓ Or, c'est ce dont [Qur'ān et hadiths] nous [musulmans] disposons en totalité et c'est également ce qui nous épargne de suivre la voie de ceux qui nous précédés [Juifs et Chrétiens].

○ أضف إلى ذلك شيئا آخر، العالم الإسلامي اليوم مع الأسف، يستجدي العطف لضعفه من الأقوياء، ولو كانوا أعداءهم،
▼ وهذا النوع من التصوير الذي سنلت عنه، باعتقادي هو من هذا الباب أيضا،

J'ajoute à cette illustration une autre chose qui est en fait **la situation déplorable du monde musulman actuel qui éprouve un sentiment d'infériorité par rapport aux nations puissantes même si elles sont leurs ennemis.**

Et cette forme des représentations d'êtres animés [vidéos], qui a été émise comme question, **entre également, d'après ma conviction, dans ce volet [du complexe d'infériorité qu'éprouvent les musulmans envers les nations puissantes.]**

⊖ ولا يلزم المسلم أبدا أن يكون خاضعا أو ذليلا لغير المسلمين،
✓ فنسأل الله عز وجل أن يلهمنا رشدنا، وأن يوفقنا لاتباع شريعة نبينا صلى الله عليه وسلم في كل شؤون حياتنا،
نعم

Et le musulman ne doit jamais se sentir obligé de se soumettre en rabaissement ou de s'humilier devant les non-musulmans.

Nous implorons Allāh, Le Puissant et Majestueux, de nous inspirer l'acheminement sur la droiture, de nous faciliter le suivi de la législation de notre Prophète ﷺ dans tous les aspects de notre vie. Âmīne

📖 Source : <https://www.alathar.net/home/esound/index.php?op=codevi&coid=577>

4.2.17 EXPOSÉ DÉTAILLÉ DU CHEIKH MUHAMMAD NĀSIROUD DĪNE AL-ALBĀNĪ (رحمه الله) SUIVI DU JUGEMENT SUR TOUTES LES FORMES DE REPRÉSENTATIONS D'ÊTRES ANIMÉS [STATUES, DESSINS, PHOTOS, VIDÉOS, ETC..]

EST-IL PERMIS DE FAIRE ET PROPAGER LA DAAWAH PAR LE BIAIS DE LA TÉLÉVISION ?

○ هل يجوز نشر الدعوة وتبليغها في التلفزيون؟ مع بيان الشيخ حكم التصوير.
الشيخ محمد ناصر الإلباني رحمه الله
سلسلة الهدى والنور 394

Source : <https://www.alathar.net/home/esound/index.php?op=codevi&coid=3552>

<https://youtu.be/hY6dq0neBq4>

► CHEIKH:

والصورة هذه الفيديوية إذا صح التعبير هي شر من الصور الفوتوغرافية لأن المضاهاة فيها أكثر بكثير من المضاهاة في الصور الفوتوغرافية الجامدة لأنه أنت بتشوف إنسان يتحرك ويأكل ويشرب ... الخ ،

Quant à ces images vidéos d'êtres animés, si ses descriptions sont exactes, **l'on dirait même qu'elles sont plus graves que les images photographiques d'êtres animés.**

- Car le degré d'imitation de la créature d'Allāh qui s'y trouve est plus accentué que celui des images photographiques fixes.
- Car l'on voit dans cette vidéo l'imitation des mouvements de l'homme lorsqu'il mange et boit, etc...

ثم أنت أخذت في بحثك السابق نقطة واحدة وهي أنه ما فيها تعظيم ،
العلماء لما يحرمون التصوير يثبتون أن علة التصوير علتان ،
أولهما منصوص عليها في الحديث وهو قوله عليه الصلاة والسلام: (**يضاهاون بخلق الله**)

والعلة الأخرى أنها كانت سببا يوما ما لعبادة الأصنام من دون الله تبارك وتعالى
كون إنسان صور صورة وتستبعد أن يكون فيها تعظيم هذا لا يلتقي مع حكم
الشرع بتحريم الصور من باب سد الذريعة ،

⊖ فإذا حرم التصوير بعامة ثم وجدنا صورة لا يخطر في البال أنها تعظم من دون الله فهذا لا يعني أن هذه مباحة لأن الشارع يحرم الشيء لا لذاته وإنما يحرمه لأنه قد يؤدي إلى غيره من المحرمات ،

» CHEIKH:

Puis dans votre exposé, vous avez mentionné un point selon lequel il n'y a pas dans [l'utilisation de] ces images d'êtres animés [photos, vidéos] une intention de les glorifier.

Lorsque les savants interdisent les représentations d'êtres animés, ils confirment que les motifs de cette interdiction sont deux:

① le premier de ces motifs est contenu dans le hadith d'où il (صلى الله عليه وسلم) dit:

﴿أشدُّ الناسِ عذابًا يومَ القيامةِ الذينِ يُضَاهَوْنَ بِخَلْقِ اللَّهِ﴾

■ الراوي: عائشة أم المؤمنين المحدث: البخاري - المصدر: صحيح البخاري - الصفحة أو الرقم: 5954

« *Ceux qui seront les plus châtiés le jour de la résurrection sont ceux-là qui imitent la création d'Allāh [ayant une âme]* »

■ Rapporté par Al-Boukhârî N°5954

② Et l'autre motif est que cette image d'êtres animés pourrait être un jour la cause de l'adoration des idoles en-dehors d'Allah (تبارك وتعالى)

Le fait qu'une personne fasse une image d'êtres animés [photo ou vidéo] tout en prenant des mesures pour s'éloigner de la glorification de celle-ci, **ne correspond pas avec le motif du jugement de la législation dans l'interdiction des images d'êtres animés, à savoir:**

➤ **la fermeture de toute issue [menant au Chirk]**

Du moment que les représentations d'êtres animés ont été interdites dans la généralité et qu'après nous trouvons une image d'êtres animés [photo ou vidéo] dont il ne nous traverse pas à l'esprit de la glorifier en-dehors d'Allāh,

- [L'absence de glorification], **n'implique pas que cette image d'êtres animés soit permise!**
- Parce que Le Législateur Suprême [Allāh] n'interdit pas une chose uniquement à cause de son mal intrinsèque, **mais, Il l'interdit parce qu'il s'avère que cette chose conduise à d'autres interdits.!**

فبارك الله فيك يا دكتور يجب يعني أن ننظر الموضوع من كل جوانبه ، ما ننظر لهذه الصورة بذاتها فيها تعظيم أم ما فيها تعظيم ؟

◆ الصورة التي علقتها السيدة عائشة وكانت مطرزة في قرامها أو في مرفقها ووسادتها هل تظن أن السيدة عائشة كانت تعظم هذه الصورة ؟ طبعاً لا ،
◆ لكن قال عليه السلام:

❖ إن هؤلاء المصورين أشد الناس عذاباً يوم القيامة ، يقال لهم أحيوا ما خلقتهم

❖ لا تدخل الملائكة بيتاً فيه صورة أو كلب،

○ Cher docteur, qu'Allâh te bénisse!

Il est donc important que nous analysions le sujet sur tous ses contours.

⊖ Nous ne devons pas percevoir cette image d'êtres animés seulement sur son aspect intrinsèque selon lequel on la glorifie ou on ne la glorifie pas!

L'image d'êtres animés que [la mère des croyants] Â'ichah (رضي الله عنها) avait exposée et qui était brodée sur son rideau, ou coussin ou oreiller,

- **penses-tu que [la mère des croyants] Â'ichah (رضي الله عنها) glorifiait ces images d'êtres animés!?**

Sans aucun doute, la réponse est NON!

Malgré [cette absence de glorification], le Messager d'Allâh (صلى الله عليه وسلم) lui a dit:

❖ **إِنَّ أَصْحَابَ هَذِهِ الصُّورِ يُعَذَّبُونَ يَوْمَ الْقِيَامَةِ وَيُقَالُ لَهُمْ أَحْيُوا مَا خَلَقْتُمْ، وَقَالَ
إِنَّ الْبَيْتَ الَّذِي فِيهِ الصُّورُ لَا تَدْخُلُهُ الْمَلَائِكَةُ ❖**

❑ **أخرجه البخاري (2105)، ومسلم (2107) من حديث عائشة رضي الله عنها**

« Ceux qui font ces représentations d'êtres animés seront châtiés le Jour de la résurrection. Il leur sera dit: donnez la vie à ce que vous avez créés.

Puis il (صلى الله عليه وسلم) dit: En vérité, les anges n'entrent pas dans une maison où il y'a les images d'êtres animés »

❑ Rapporté par Al-Boukhârî N°2105 et Mouslim N°2107

❖ **لا تدخل الملائكة بيتاً فيه صورة أو كلب ❖**

« Les anges n'entrent pas dans une maison où il y'a une image d'êtres animés ou un chien. »

هذه العمومات هذه يجب أن لا تلغيتها ولا أن نعطلها لأنه وجدنا هناك مستثنيات ساعدتنا الشريعة على استثنائها فوقنا عندها واحتفظنا بالأصل هو أن التصوير كله حرام لا فرق بين صورة يدوية أو صورة فوتوغرافية شمسية أو صور فيديو كما يقولون اليوم في هذا الزمان ، تفضل.

Ce sont là des règles de généralités qu'il n'incombe pas de les rejeter ou renier.

- ❖ Parce qu'il y a des exceptions que la législation nous a facilitées à les exempter.
- ❖ Dès lors, il nous est suffisant de maintenir la règle de base selon laquelle **toutes les représentations d'êtres animés sont interdites.**

Il n'y a aucune différence entre:

- une image d'êtres animés faite à la main,
- ou une image photographique d'êtres animés
- ou une image vidéo d'êtres animés comme ils l'appellent aujourd'hui en notre époque.
- **[TOUTES SONT DONC INTERDITES]**

Source : <https://www.alathar.net/home/esound/index.php?op=codevi&coid=3552>

4.2.18 QUE L'EXHIBITION DE L'IMAGE [PHOTO / VIDÉO] D'UN NOBLE SAVANT NE VOUS TROMPE PAS [AU POINT DE CROIRE QU'ELLE EST PERMISE EN ISLAM] : Par Muhammad Ibn Hādī Al-Madkhali (حفظه الله)

LE NOBLE SAVANT QUEL QUE SOIT SON STATUT, N'EST PAS UNE PREUVE ÉVIDENTE EN ISLAM

✓ LA PREUVE ÉVIDENTE EST DANS LA PAROLE D'ALLĀH ET DE SON MESSAGER ﷺ

⊘ ما نحتج بالرجال، ولا يجوز لكم أيضا أن تحتجوا بالرجال ...
▼ الرجال يحتج لهم ولا يحتج بهم ..
✓ إنما الحجّة في كلام الله ورسوله ﷺ

● حكم تصوير نوات الأرواح
للشيخ محمد بن هادي المدخلي حفظه الله

📌 Source : <https://youtu.be/z8eESs7kWm4>

QUESTION:

Ce questionneur demande quel est le jugement des représentations d'êtres animés ?

📌 الجواب:

📌 Réponse du Cheikh Muhammad Ibn Hādī Al-Madkhali (حفظه الله)

⊘ حرام، وهو من الكبائر، والنبي صلى الله عليه وسلم لعن صاحبه، يعني المصور كما في الصحيح!

⊘ ولا يغرنكم أن محمد بن هادي طلع في الصورة
⊘ الحجّة ما محمد بن هادي
✓ الحجّة في كلام الله ورسوله هذا الذي لا يتغير ولا يتبدل

Cela est interdit et fait partie des grands péchés et le Prophète (صلى الله عليه وسلم) a maudit son auteur, c'est-à-dire le façonneur des images d'êtres animés, comme cela est rapporté dans le Sahīh de Al-Boukhārī.

Que l'exhibition de l'image [photo / vidéo] de Muhammad Ibn Hādī Al-Madkhali ne vous trompe pas [au point de croire qu'elle est permise]

● **Muhammad Ibn Hādī Al-Madkhali n'est une preuve évidente en islam**

✓ **La preuve évidente en Islam est dans la Parole d'Allāh et de Son Messager ﷺ, celle qui est immuable et immuable.**

فأما العبد، فقد تعرض له العوارض، وقد تأتيه الاضطرابات، وقد ينحرف، نسأل الله العافية والسلامة ،
فهل أمس حرام لأنه يقول حرام واليوم حلال لأنه قال حلال، لا ..
الحرام ما حرمة الله ورسوله، والحلال ما أحلّه الله ورسوله،
والناس إنما يوزنون في أقوالهم وأفعالهم بكلام الله ورسوله صلى الله عليه وسلم....

Quant au serviteur d'Allāh, [il se peut qu'il transgresse la limite d'Allāh à cause]

- des difficultés qu'il traverse,
- ou des situations contraignantes qu'il subit,
- ou de sa déviation [de la vérité]

Et Nous cherchons la sécurité et la délivrance auprès d'Allāh contre tout cela!

Est-ce que le jugement d'hier qui était invalide parce qu'il [le savant] l'a déclaré interdit, deviendra [brusquement] valide aujourd'hui parce que ce même savant l'a déclaré permis!?

◆ **NON!**

- ✓ **L'ILLICITE EST CE QU'ALLĀH ET SON MESSAGER ONT DÉCRÉTÉ ILLICITE**
- ✓ **ET LE LICITE EST CE QU'ALLĀH ET SON MESSAGER ONT DÉCRÉTÉ LICITE**

Quant aux hommes, l'on mesure leurs paroles et actes d'après la balance de la Parole d'Allāh et de Son Messager ﷺ

خذ من علمي وإن قصرت في عملي، ينفَعك علمي وَلَا يضرُّكَ تقصيري ...
فإنك لا تعلم، قد أكون متأولاً، يكون تأويلي صحيح أو خطأ، وكلا حالين ما يجوز لك أن تتابعني
قد أكون مضطراً، وانت لا تعلم
فلا تأخذ إلا بحديث رسول الله صلى الله عليه وسلم الذي أقوله أنا لك..
✓ فالحديث هو الحجّة،
✓ كلام الله ورسوله هو الحجّة.. وعلى الرأس والعين

✦ **Prends de ma science même si je suis déficient en pratique :**

- afin que ma science te soit utile et que tu ne sois pas affecté par mes défauts.
- Car tu ne sais si j'ai succombé à une interprétation analogique telle que mon analyse s'avère correcte ou erronée.
- Et quel que soit le résultat de mon interprétation dans les deux cas [correct ou erroné], **il ne t'est pas permis de me suivre [aveuglement]**.
- Tout comme il se peut que je sois contraint, sans que tu le saches!
- **TU NE DOIS DONC ŒUVRER QUE D'APRÈS LA PAROLE DU MESSAGER D'ALLÂH ﷺ QUE JE T'AI ENSEIGNÉE.**

✓ **Car le Hadith est une preuve évidente.**

✓ **La Parole d'Allâh et de Son Messenger ﷺ sont des preuves évidentes qu'il incombe de saisir sans hésitation.** ✦

Les illustres guides tels que l'imām Mālik, Ahmad, Ach-Chāfi' et Aboû Hanīfah, tous ont dit que:

« Confrontez nos propos chaque fois qu'ils ne sont pas conformes [au Qur'ān et à la Sunnah]. L'on prend de nos propos tout comme on les rejette.. »

Qui est donc Muhammad Ibn Hādī [par rapport à ces illustres guides de la communauté] ?

- *Confrontez [rejetez] donc mes propos chaque fois qu'ils sont en contradiction avec les Paroles d'Allâh et de Son Messenger ﷺ!*
- *J'ai déjà eu à le dire dans le passé à maintes reprises.*

Une fois j'étais témoin en présence du Cheikh Abdoul Azīz Ibn Bâz (رحمه الله), lorsqu'on l'adressa cette même question. Il leur a répondu telle que je vous ai répondu maintenant:

On lui a dit: Tu apparais à la télévision en images chez le roi ?

» Il répondit:

✦ **La preuve évidente en Islam est dans la Parole d'Allâh et de Son Messenger ﷺ. Nous y allons pour certains avantages généraux en dépit de leurs méfaits. Et quel qu'en soient les cas, la preuve est dans la Parole d'Allâh et de Son Messenger ﷺ** ✦

⊖ ما نحتج بالرجال، ولا يجوز لكم أيضا أن تحتجوا بالرجال ...

▼ الرجال يحتج لهم ولا يحتج بهم ..

✓ إنما الحجّة في كلام الله ورسوله ﷺ

- ⊗ L'on ne considère pas les gens comme des preuves en eux-mêmes.
- ⊖ Et il ne vous est non plus permis de considérer les gens comme des preuves évidentes.!
- ✓ L'on établit [expose] plutôt des preuves aux gens.
- ⊖ Mais on ne considère pas les gens comme des preuves.
- ✓ **CAR EN VÉRITÉ, LA PREUVE ÉVIDENTE EST DANS LA PAROLE D'ALLÂH ET DE SON MESSAGER ﷺ**

Les illustres guides tels que l'imām Mālik, Aboû Hanîfah, Ach-Chāfi', Ahmad, Ishāq, Sufyāne At-Thawrî, et bien d'autres qu'eux et ce même jusqu'aux compagnons (رضوان الله عليهم),

- *eux tous, l'on établit la preuve dans leurs actes et paroles mais on ne les [eux-mêmes] considère pas comme des preuves évidentes.*

✓ **CAR EN VÉRITÉ, LA PREUVE ÉVIDENTE EST DANS LA PAROLE D'ALLÂH ET DE SON MESSAGER ﷺ**

📖 Source : <https://youtu.be/z8eESs7kWm4>

4.2.19 QUE L'EXHIBITION DE L'IMAGE [PHOTO / VIDÉO] D'UN NOBLE SAVANT NE VOUS TROMPE PAS [AU POINT DE CROIRE QU'ELLE EST PERMISE EN ISLAM] – Partie02: Par Muhammad Ibn Hādī Al-Madkhali (حفظه الله)

LE NOBLE SAVANT QUEL QUE SOIT SON STATUT, N'EST PAS UNE PREUVE ÉVIDENTE EN ISLAM

✓ LA PREUVE ÉVIDENTE EST DANS LA PAROLE D'ALLĀH ET DE SON MESSAGER ﷺ

⊗ واعلموا أنني لستُ الحُجَّةَ ولا من هو أكبر مني؛
✓ إنما الحُجَّةُ في كلام الله ورسوله ﷺ

📖 Source : <https://youtu.be/04x10nG3zDw>

○السؤال:

▼ وهذا يسأل: يسأل بعض الإخوة عن محاضرة قد صوّرتها الجامعة فيستأذنونك في نشرها؟

QUESTION

▼ Il y a certains étudiants qui demandent votre autorisation pour partager les images [photos /vidéos] de la conférence enregistrée par l'université.

🎵 الجواب: لفضيلة الشيخ: محمد بن هادي المدخلي حفظه الله

🎵 Réponse du Cheikh Muhammad Ibn Hādī Al-Madkhali (حفظه الله)

⊙ والله أنا أقول: إن استطعتم أن تنشروها بدون صورةٍ فانشروها،

⊖ واعلموا أنني لستُ الحُجَّةَ ولا من هو أكبر مني؛

✓ إنما الحُجَّةُ في كلام الله ورسوله-صلى الله عليه وسلم-،

⊗ والتّصوير حرامٌ لا يجوز،

▼ وقد يقع الإنسان في بعض الضّرورات التي تُسوّغ له والحُكم يبقى واحداً.

Par Allāh, si vous pouvez les partager par d'autres moyens autres que les images [photos / vidéos] d'êtres animés, faites-le!

Et sachez que, je [Muhammad Ibn Hādī Al-Madkhali], ne suis pas une preuve évidente [en islam] et non plus ceux qui sont plus élevés en statut que moi.!

✓ Mais en vérité, la preuve évidente [en Islam] est dans la Parole d'Allāh et de Son Messenger ﷺ.

🚫 Les représentations d'êtres animés sont interdites et il n'est pas autorisé de les faire.

Parfois, une personne peut succomber à quelques contraintes justifiables pour lui. Néanmoins, le jugement [général de l'interdiction] reste le même. !

وأشهد بالله وقد قلت ذلك مراراً لسمعتُ هذا بأذني من شيخنا وسماحة والدنا إمام هذا العصر إمام أهل السنة فيه الشيخ عبد العزيز-رحمه الله- إذ قيل له مثل هذا القول؛ فقال :

🌸 ما هو أنا الحُجَّة؛ الحُجَّة في كلام الله ورسوله، نحن ندخل في بعض المناسبات؛ يعني: عند المسؤولين فيحصل هذا التصوير؛ والشيخ ما يدريه؛ وأحياناً ما يكون له فيه رد .

✓ الحُجَّة في كلام الله ورسوله، 🌸

⚠️ والجواب المفيد في تحريم التصوير تعرفونه له -رحمه الله -.

Je témoigne par Allāh ! J'ai eu à vous narrer cela plusieurs fois. Je l'ai entendu de mes propres oreilles de notre enseignant, éminent, parent et guide de ce siècle, l'imām des Ahlus-Sunnah, le Cheikh Abdoul Azīz [Ibn Bāz] (رحمه الله), lorsqu'on l'adressa cette même question.

▶▶ Il répondit:

🌸 JE NE SUIS PAS UNE PREUVE ÉVIDENTE. LA PREUVE ÉVIDENTE EST DANS LA PAROLE D'ALLĀH ET DE SON MESSAGER ﷺ.

👉 NOUS ENTRONS DANS CERTAINS MILIEUX DE CIRCONSTANCES, C'EST-À-DIRE: CHEZ LES AUTORITÉS, ET IL EN RÉSULTE [PARFOIS] CES ENREGISTREMENTS [PHOTOS / VIDÉOS],:

👉 SANS QUE LE SAVANT LE SACHE,

👉 ET PARFOIS, SANS QU'IL AIT L'OPPORTUNITÉ DE LES RÉFUTER.

✓ LA PREUVE ÉVIDENTE EST DANS LA PAROLE D'ALLĀH ET DE SON MESSAGER ﷺ 🌸

QUANT À LA RÉPONSE UTILE SUR L'INTERDICTION DES REPRÉSENTATIONS D'ÊTRES ANIMÉS, VOUS LA CONNAISSEZ DU CHEIKH [IBN BĀZ رحمه الله].

◆ أنا أقول لكم :

🚫 الحُجَّة ما هو محمد بن هادي ولا من هو أكبر منه،

✓ وإنما الحُجَّة في كلام الله ورسوله -صلى الله عليه وسلم-

Quant à moi, je vous dis que:

- ❖ *La preuve n'est pas Muhammad ibn Hādī et non plus ceux qui sont plus élevés en statut que lui. !*
- ❖ *Mais en vérité, la preuve évidente [en Islam] est dans la Parole d'Allāh et de Son Messager ﷺ.*

❌ **فالتصوير حرامٌ سواءً صوّروا محمد بن هادي أو لم يُصوّروا محمد بن هادي**
فَحُكْمُ اللَّهِ جَارٍ عَلَيْهِ وَعَلَى غَيْرِهِ، وَحُكْمُ رَسُولِ اللَّهِ -صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ- جَارٍ
عَلَيْهِ وَعَلَى غَيْرِهِ،

✔ **وما كان عن الله وعن رسوله فهذا على الرأس والعين،**

❌ **وما كان عن غيرهما فإنه ينظر فيه .**

❌ **QU'ON ENREGISTRE EN [PHOTOS / VIDÉO] MUHAMMAD IBN HĀDĪ OU PAS, LES REPRÉSENTATIONS D'ÊTRES ANIMÉS SONT INTERDITES.**

- ❖ *LE JUGEMENT D'ALLĀH PRÉVAUT SUR LUI [MUHAMMAD IBN HĀDĪ] ET SUR AUTRE QUE LUI.*
- ❖ *ET LE JUGEMENT DU MESSAGER D'ALLĀH ﷺ, PRÉVAUT SUR LUI [MUHAMMAD IBN HĀDĪ] ET SUR AUTRE QUE LUI.*
- ❖ *ET TOUT CE QUI PROVIENT D'ALLĀH ET DE SON MESSAGER ﷺ, EST UNE CHOSE À CONCEVOIR SANS HÉSITATION.*
- ❖ *QUANT À CE QUI PROVIENT D'AUTRES QU'ALLĀH ET SON MESSAGER ﷺ, C'EST À VÉRIFIER [AVANT DE L'ACCEPTER].*

📖 Source : <https://youtu.be/04x10nG3zDw>

4.2.20 QUEL EST LE JUGEMENT DE L'UTILISATION DE LA CAMÉRA VIDÉO [images d'êtres animés] VIA LES PROGRAMMES DES ÉMISSIONS ACTUELLES DES CHAÎNES DE COMMUNICATION : RÉPONSE DU CHEIKH OUBAID AL-JÂBIRĪ (حفظه الله)

○ استعمال الكاميرا الفيديو عبر البرامج الموجودة في الشبكة ؟
الشيخ عبيد الجابري حفظه الله

♪ RÉPONSE DU CHEIKH OUBAID AL-JÂBIRĪ (حفظه الله)

Source : <https://youtu.be/ZcQKQIjK8fA>

○ السؤال :

● ما حكم استعمال كاميرا الفيديو عبر البرامج الموجودة بالشبكة وجزاكم الله خيراً ؟

QUESTION:

Quel est le jugement de l'utilisation de la caméra vidéo [images d'êtres animés] via les programmes des émissions actuelles des chaînes de communication ?

⇨ Qu'Allāh vous rétribue en bien !

♪ الجواب :

○ أقول هذا من الهوس وفي الحقيقة هو من تزيين الشيطان نشر الصور ذوات الأرواح،

○ وهذا الباب من الصور أو هذا النوع من الصور محرم بسنة - رسول الله صلى الله عليه وسلم

◆ ولعل هذا بسيط في غير هذا الموضوع فتكفي فيه الإشارة، هذا أمر.

! وأمر آخر ماذا يريد الناس مثلاً من صورة هذا المتكلم ؟

⊖ ليس فيها لذاتها فائدة أبدا

✓ وإنما الفائدة في العلم الذي يلقيه المسئول أو المدرس على السامعين.

⊖ فلا تغرنكم مثل هذه الأمور فإنها من أبواب الحيل على المحرمات

⊖ وذلك من تزيين الشيطان نعم.

♪ RÉPONSE DU CHEIKH OUBAID AL-JÂBIRÎ (حفظه الله)

Je dis: **CECI RELÈVE DE LA STUPIDITÉ, DE L'OBSESSION!**

En réalité, [la diffusion des émissions vidéos], fait partie des embellissements par Shaythan de l'action de la propagation des images d'êtres animés.

⊘ Or [cette diffusion des émissions vidéos], **est connectée aux images d'êtres animés ou est en fait une forme des images d'êtres animés interdites dans la Sunnah [tradition] du Messenger d'Allâh ﷺ**

Peut-être ce sujet a été exposé en détails dans une autre assise que celle-ci. Dans ce cas, il est suffisant de s'en référer.

Ceci est le premier point sur ce sujet.

Quant au second point,

QU'EST-CE CE QUE LES GENS RECHERCHENT PAR EXEMPLE DANS L'IMAGE DE L'INTERLOCUTEUR ?

☹️ **IL N'Y A EN ELLE [IMAGE] PROPREMENT DIT, AUCUN PROFIT À TIRER!**

✅ **PAR CONTRE, LE PROFIT À TIRER RÉSIDE PLUTÔT DANS LA SCIENCE QUE TRANSMET L'INTERLOCUTEUR OU L'ENSEIGNANT AUX AUDITEURS!**

NE SOYEZ DONC PAS TROMPÉS PAR L'EXEMPLE DE CES SUJETS [DIFFUSION DES ÉMISSIONS VIDÉOS],

- **CAR ILS FONT PARTIE DES SUBTERFUGES [RUSES] POUR CONTOURNER LES INTERDICTIONS [D'ALLÂH]!**
- **ET CECI FAIT PARTIE DES EMBELLISSEMENTS DE SHAYTHAN [POUR DÉTOURNER LES GENS DE LA VÉRITÉ]!**

4.3 TROISIEME IMPLICATION : RECONNAISSANCE DES BIENFAITS D'ALLAH

Parmi les leçons bénéfiques du sacrifice, il y'a la reconnaissance des bienfaits d'Allāh, Ô combien innombrables sont-ils et que nous ne saurions dénombrer. Allāh dit à cet effet:

﴿ وَالْبُدْنَ جَعَلْنَاهَا لَكُمْ مِنْ شَعَائِرِ اللَّهِ لَكُمْ فِيهَا خَيْرٌ ۖ فَاذْكُرُوا اسْمَ اللَّهِ عَلَيْهَا صَوَافَّ ۚ فَإِذَا وَجَبَتْ جُنُوبُهَا فَكُلُوا مِنْهَا وَأَطِعُوا الْقَنَاعَ وَالْمُعْتَرَ ۗ كَذَلِكَ سَخَّرْنَاهَا لَكُمْ لَعَلَّكُمْ تَشْكُرُونَ ﴾

« Nous vous avons désigné les chameaux (et les vaches) bien portants pour certains rites établis par Allāh. Il y a en eux pour vous un bien. Prononcez donc sur eux le nom d'Allah, quand ils ont eu la patte attachée, [prêts à être immolés]. Puis, lorsqu'ils gisent sur le flanc, mangez-en, et nourrissez-en le besogneux discret et le mendiant. Ainsi Nous vous les avons assujettis afin que vous soyez reconnaissants. »

▀ Sourate 22 Al-Hajj:v36

Commentaire du Cheikh Abdurrahmān As-Sa'adi (رحمه الله):

{ كَذَلِكَ سَخَّرْنَاهَا لَكُمْ } أي: البدن { لَعَلَّكُمْ تَشْكُرُونَ }
الله على تسخيرها، فإنه لولا تسخيرها لها، لم يكن لكم بها طاقة، ولكنه
ذلها لكم وسخرها، رحمة بكم وإحسانا إليكم، فاحمدوه.

« Ainsi Nous vous les avons assujettis afin que vous soyez reconnaissants. »

- envers Allāh pour vous avoir assujetti cela. Car, n'était-ce cet assujettissement par Allāh, vous n'auriez pas pu les soumettre. Mais Il (Allāh), vous les a assujettis par miséricorde pour vous et bienveillance envers vous.
- **Rendez-Lui donc grâce.**

4.4 QUATRIEME IMPLICATION: MULTIPLIER LES RAPPELS ET EVOCATIONS D'ALLAH ET S'EXERCER A LA CHARITE

Précéder ce sacrifice par beaucoup de rappels et d'évocations d'Allāh durant ces jours déterminés [les dix premiers jours de Dzoul Hijja] tout comme le font les pèlerins à la maison sacrée d'Allāh.

❖ لِيَشْتَهُدُوا مَنَافِعَ لَهُمْ وَيَذْكُرُوا اسْمَ اللَّهِ فِي أَيَّامٍ مَعْلُومَاتٍ عَلَىٰ مَا رَزَقَهُمْ مِنْ بَهِيمَةِ الْأَنْعَامِ فَكُلُوا مِنْهَا وَأَطْعِمُوا الْبَائِسَ الْفَقِيرَ ❖

« pour participer aux avantages qui leur ont été accordés et pour invoquer le nom d'Allah aux jours fixés, sur la bête de cheptel qu'il leur a attribuée, «Mangez-en vous-mêmes et faites-en manger le besogneux misérable. »

■ Sourate 22 Al-Hajj:v28

عن عبدالله بن عباس

❖ ما من أيام العمل الصالح فيهن أحب إلى الله من هذه الأيام العشر فقالوا: يا رسول الله ولا الجهاد في سبيل الله؟ فقال رسول الله ﷺ :

ولا الجهاد في سبيل الله إلا رجل خرج بنفسه وماله فلم يرجع من ذلك بشيء ❖
■ الألباني (ت ١٤٢٠)، صحيح الترمذي ٧٥٧

D'après Abdoullah Ibn Abbas (رضي الله عنهما), le Messager d'Allāh ﷺ a dit:

« Il n'y a pas de jours durant lesquels les œuvres pieuses sont plus aimées auprès d'Allāh que ces dix premiers jours de Dzoul-Hijjah

◆ Ils [Sahabas] dirent: "ô Messager d'Allāh ﷺ, pas même [une œuvre pieuse comme] le combat dans le sentier d'Allah" ?

◆ Le Messager d'Allāh ﷺ répondit: « Pas même le combat dans le sentier d'Allah, sauf pour un homme qui y est sorti avec son âme et son argent, puis n'est revenu avec rien de cela. »

■ Rapporté par At-Tirmidhî N°757 et authentifié par Cheikh Al-Albānî ; Al-Boukhârî N°969

❖ كان ابن عمر وأبو هريرة يخرجان إلى السوق في أيام العشر يكبران ويكبر الناس بتكبيرهما ❖

■ الألباني (ت ١٤٢٠)، إرواء الغليل ٦٥١ • صحيح

Il est rapporté que:

« *Abdoullah ibn Oumar et Aboû Hourayrah (رضي الله عنهما) avaient l'habitude d'aller au marché durant les dix premiers jours de Dzoul-Hijjah:*

♦ *puis ils y prononçaient le TAKBIR et les gens prononçaient également les TAKBIR suivant les leurs. »*

■ Irwā'i Al-Ghalīl N°651

4.5 CINQUIEME IMPLICATION : S'EXERCER A LA PIETE ET LA CONSOMMATION DU LICITE

Allāh n'accepte qu'un sacrifice pur et sincère provenant des pieux qui se conforment tant en privé qu'en public sur Ses injonctions sans en questionner le pourquoi.

﴿ وَاتْلُ عَلَيْهِمْ نَبَأَ ابْنَيْ آدَمَ بِالْحَقِّ إِذْ قَرَّبَا قُرْبَانًا فَتُقُبِّلَ مِنْ أَحَدِهِمَا وَلَمْ يُتَقَبَّلْ مِنَ الْآخَرِ قَالَ لَأَقْتُلَنَّكَ ۗ قَالَ إِنَّمَا يَتَقَبَّلُ اللَّهُ مِنَ الْمُتَّقِينَ ۗ ﴾

« *Et raconte-leur en toute vérité l'histoire des deux fils d'Adam. Les deux offrirent des sacrifices; celui de l'un fut accepté et celui de l'autre ne le fut pas. Celui-ci dit: «Je te tuerai sûrement». «Allah n'accepte, dit l'autre, que de la part des pieux»*

■ Sourate 5 Al-Ma'idah:v27

4.6 SIXIEME IMPLICATION : LA CONFORMITE AUX LIMITES SACREES D'ALLAH

La conformité aux limites sacrées d'Allāh aussi moindres soient elles fortifient davantage notre piété.

﴿ ذٰلِكَ وَمَنْ يُعَظِّمْ شَعَائِرَ اللّٰهِ فَاِنَّهَا مِنْ تَقْوٰى الْقُلُوْبِ ﴾

« Voilà [ce qui est prescrit]. Et quiconque exalte les injonctions sacrées d'Allah, s'inspire en effet de la piété des cœurs. »

■ Sourate 22 Al-Hajj:v32

Commentaire du Cheikh Abdurrahmān As-Sa'adi (رحمه الله):

﴿ذٰلِكَ وَمَنْ يُعَظِّمْ شَعَائِرَ اللّٰهِ فَاِنَّهَا مِنْ تَقْوٰى الْقُلُوْبِ﴾ [الحج ٣٢] أي: ذلك الذي ذكرنا لكم من تعظيم حرماته وشعائره، والمراد بالشعائر: أعلام الدين الظاهرة، ومنها المناسك كلها، كما قال تعالى: إِنَّ الصَّفَا وَالْمَرْوَةَ مِنْ شَعَائِرِ اللّٰهِ ومنها الهدايا والقربان للبيت، وتقدم أن معنى تعظيمها، إجلالها، والقيام بها، وتكميلها على أكمل ما يقدر عليه العبد، ومنها الهدايا، فتعظيمها، باستحسانها واستسمانها، وأن تكون مكملة من كل وجه، فتعظيم شعائر الله صادر من تقوى القلوب، فالمعظم لها يبرهن على تقواه وصحة إيمانه، لأن تعظيمها، تابع لتعظيم الله وإجلاله.

- ❖ C'est-à-dire que Nous vous avons rappelé comme considération grandiose de Nos choses sacrées et de Nos rites, à savoir les signes apparents de la religion, y compris tous les rites du Pèlerinage, comme le dit le Très Haut dans un autre verset: « **La course entre As-Safā et Al-Marwā fait partie des rites prescrits par Allāh.** » Sourate 2 Al Baqarah:v158
- ❖ Il en est ainsi des offrandes et autres dons faits à la Maison sacrée.
- ❖ **Certes, l'importance capitale accordée aux rites sacrés d'Allāh découle de la piété des cœurs.**
- ❖ Celui qui leur accorde une grande considération prouve sa piété et l'authenticité de sa foi, **car cette considération découle de la vénération d'Allāh et de Sa glorification.**

4.7 SEPTIEME IMPLICATION : LA TAQWA DANS LE CŒUR EST CE QUI ATTEINT ALLAH DU SACRIFICE OFFERT

Car ce n'est pas la chair qu'on sacrifie qui atteint Allāh mais plutôt la Taqwah (piété) que nous avons dans le cœur.

﴿لَنْ يَنَالَ اللَّهُ لُحُومَهَا وَلَا دِمَاؤُهَا وَلَكِنْ يَنَالُهُ التَّقْوَىٰ مِنْكُمْ ۚ كَذَٰلِكَ سَخَّرَهَا لَكُمْ لِتُكَبِّرُوا اللَّهَ عَلَىٰ مَا هَدَاكُمْ ۗ وَبَشِّرِ الْمُحْسِنِينَ﴾

« Ni leurs chairs ni leurs sangs n'atteindront Allāh, mais ce qui L'atteint de votre part c'est la piété. Ainsi vous les a-t-Il assujettis afin que vous proclamiez la grandeur d'Allah, pour vous avoir mis sur le droit chemin. Et annonce la bonne nouvelle aux bienfaisants. »

■ Sourate 22 Al-Hajj:v37

Commentaire du Cheikh Abdurrahmān As-Sa'adi (رحمه الله):

﴿لَنْ يَنَالَ اللَّهُ لُحُومَهَا وَلَا دِمَاؤُهَا وَلَكِنْ يَنَالُهُ التَّقْوَىٰ مِنْكُمْ ۚ كَذَٰلِكَ سَخَّرَهَا لَكُمْ لِتُكَبِّرُوا اللَّهَ عَلَىٰ مَا هَدَاكُمْ ۗ وَبَشِّرِ الْمُحْسِنِينَ﴾ [الحج ٣٧]
وقوله: ﴿لَنْ يَنَالَ اللَّهُ لُحُومَهَا وَلَا دِمَاؤُهَا﴾ أي: ليس المقصود منها ذبحها فقط. ولا ينال الله من لحومها ولا دماؤها شيء، لكونه الغني الحميد، وإنما يناله الإخلاص فيها، والاحتساب، والنية الصالحة، ولهذا قال: ﴿وَلَكِنْ يَنَالُهُ التَّقْوَىٰ مِنْكُمْ﴾ ففي هذا حث وترغيب على الإخلاص في النحر، وأن يكون القصد وجه الله وحده، لا فخرا ولا رياء، ولا سمعة، ولا مجرد عادة، وهكذا سائر العبادات، إن لم يقترن بها الإخلاص وتقوى الله، كانت كالفقشور الذي لا لب فيه، والجسد الذي لا روح فيه.

« Ni leurs chairs ni leurs sangs n'atteindront Allāh »

- Cela veut dire que leur immolation n'est pas une fin en soi, et Allāh n'obtient rien de leur chair ou de leur sang, du fait qu'Il est Le Suffisant en Soi et Le Loué.
- Mais ce qui Lui parvient de votre geste c'est votre dévouement et votre sincérité, ainsi que votre bonne intention. C'est pourquoi Allāh dit:

« mais ce qui L'atteint de votre part c'est la piété. »

- Il y'a là une incitation et un encouragement à se dévouer à Allāh dans l'immolation et à faire en sorte que l'intention soit de plaire à Allāh Seul, et non par fatuité, ni ostentation ni par simple habitude.
- Il en est ainsi de l'ensemble des actes d'adoration qui, s'ils ne sont pas imprégnés de dévouement et de sincérité, deviennent comme des écorces sans noyau et comme des corps sans âme.

4.8 HUITIEME IMPLICATION : S'EMBEILLIR DES CARACTERISTIQUES DES BIENFAISANTS QUI S'APPLIQUENT SUR LEUR SACRIFICE POUR LA CAUSE D'ALLAH

Ces pieux et bienfaits à qui Allāh a annoncé la bonne nouvelle dans Son Livre Glorieux sont ceux qui se soumettent à Lui en toute humilité et qui possèdent les traits suivants:

﴿الَّذِينَ إِذَا ذُكِرَ اللَّهُ وَجِلَتْ قُلُوبُهُمْ وَالصَّابِرِينَ عَلَىٰ مَا أَصَابَهُمْ وَالْمُقِيمِي الصَّلَاةِ وَمِمَّا رَزَقْنَاهُمْ يُنْفِقُونَ﴾

« ceux dont les cœurs frémissent quand le Nom d'Allah est mentionné, ceux qui endurent ce qui les atteint et ceux qui accomplissent la Salāt et dépensent de ce que Nous leur avons attribué. »

■ Sourate 22 Al-Hajj:v35

Commentaire du Cheikh Abdurrahmān As-Sa'adi (رحمه الله):

﴿الَّذِينَ إِذَا ذُكِرَ اللَّهُ وَجِلَتْ قُلُوبُهُمْ﴾ أي: خوفاً وتعظيماً، فتركوا لذلك المحرمات، لخوفهم ووجلهم من الله وحده،
﴿وَالصَّابِرِينَ عَلَىٰ مَا أَصَابَهُمْ﴾ من البأساء والضراء، وأنواع الأذى، فلا يجري منهم التسخط لشيء من ذلك، بل صبروا ابتغاء وجه ربهم، محتسبين ثوابه، مرتقبين أجره،
﴿وَالْمُقِيمِي الصَّلَاةِ﴾ أي: الذين جعلوها قائمة مستقيمة كاملة، بأن أدوا اللزوم فيها والمستحب، وعبوديتها الظاهرة والباطنة،
﴿وَمِمَّا رَزَقْنَاهُمْ يُنْفِقُونَ﴾ وهذا يشمل جميع النفقات الواجبة، كالزكاة، والكفارة، والنفقة على الزوجات والماليك، والأقارب، والنفقات المستحبة، كالصدقات بجميع وجوهها، وأتي بـ ﴿من﴾ المفيدة للتبويض، ليعلم سهولة ما أمر الله به ورغب فيه، وأنه جزء يسير مما رزق الله، ليس للعبد في تحصيله قدرة، لولا تيسير الله له ورزقه إياه. فإياها المرزوق من فضل الله، أنفق مما رزقك الله، ينفق الله عليك، ويزدك من فضله.

- ① **«ceux dont les cœurs frémissent quand le Nom d'Allah est mentionné, »**
 - C'est-à-dire par crainte révérencielle et vénération. Ils se détournèrent dès lors des interdits, uniquement par crainte et vénération d'Allāh.
- ② **« ceux qui endurent ce qui les atteint [des épreuves] »**
 - comme les malheurs, les torts et autres formes de préjudices.
 - Nulle contestation ou irritation n'émane d'eux, mais ils restent patients par amour pour leur Seigneur, espérant en Sa récompense et en Sa rétribution.
- ③ **« et ceux qui accomplissent la Salāt (prière) »**
 - C'est-à-dire qui l'accomplissent de façon complète et parfaite, que ce soit ses obligations ou ses questions subsidiaires, ou son recueillement intérieur et extérieur.
- ④ **« et dépensent de ce que Nous leur avons attribué.»**
 - Cela englobe toutes les dépenses obligatoires comme la Zakat, les expiations,
 - les dépenses au profit des épouses, des domestiques, des proches,
 - de même que les dépenses surérogatoires comme les aumônes sous toutes leurs formes.

4.9 NEUVIEME IMPLICATION : LES TYPES D'ŒUVRES AUTANT IMPORTANTES A ACCOMPLIR QUE MON SACRIFICE DU JOUR DE L'EIDUL UDHĀ

Et parmi ces recommandations d'Allāh pour lesquelles Allāh attend de nous un sacrifice aussi important que celui de la chair le grand jour de l'Eidul Udhā, il y'a le fait:

- ❖ *d'acquérir la science bénéfique à travers laquelle l'on pourra réserver un culte exclusif à Allāh sous toutes ses formes d'aimer Allah et Son Prophète plus que quiconque,*
 - Puis la mettre en pratique avec sincérité, amour, peur et espoir en Allāh,
 - Puis y appeler les gens avec science, sagesse, bonne exhortation,
 - et patienter par la suite toute épreuve ou difficulté qui en découlerait

- ❖ *d'aimer Allah et Son Prophète plus que quiconque,*
- ❖ *de s'accrocher âprement jusqu'aux molaires sur le Qur'ān et la Sunnah,*
- ❖ *d'être véridique en paroles et acte,*
- ❖ *de s'abstenir des paroles mensongères et vaines,*
- ❖ *d'accomplir les prières aux heures prescrites et plus particulièrement à la mosquée pour les hommes,*
- ❖ *de s'acquitter de la Zakat et de s'exercer à faire des aumônes en faveur des besogneux,*
- ❖ *d'accomplir le jeûne obligatoire du mois de Ramadhan avec foi et conviction en sa récompense,*
- ❖ *d'accomplir le pèlerinage pour quiconque en a les moyens,*
- ❖ *de respecter, d'écouter et d'obéir les parents dans le convenable,*
- ❖ *d'entretenir les liens de sang,*
- ❖ *d'être bienveillants, indulgents, doux et bon envers les épouses tout en s'acquittant de leurs droits convenablement à la législation islamique,*
- ❖ *de respecter l'autorité du mari dans le convenable, pour les femmes, car il (l'homme) est leur Paradis ou Enfer,*
- ❖ *d'assumer ses responsabilités relatives à l'éducation islamique des enfants et de la famille sous les bases prophétiques,*
- ❖ *de s'abstenir des innovations et leurs auteurs,*
- ❖ *d'éviter la voie des groupes d'égarements tels que: les Chiites Ar-Rawāfid, Soufis At-Tijāniyyah, Ahmadiyyah, Jama'tu Tabligh, Ikhwānul Muslimin (frères musulmans), etc...,*
- ❖ *de s'abstenir de fréquenter et tenir compagnie aux innovateurs et pervers,*
- ❖ *de s'abstenir des rébellions, révoltes et insurrections contre les dirigeants,*
- ❖ *de semer la concorde, l'amour, et l'harmonie entre les musulmans,*
- ❖ *s'entraider pour la cause d'Allāh en préférant pour son frère ce qu'on aime pour soi,*
- ❖ *d'éviter l'usure,*
- ❖ *d'éviter la corruption, la trahison et la tromperie dans les transactions et paroles,*
- ❖ *d'éviter d'approcher la fornication et les turpitudes de toutes sortes,*

- ❖ de baisser les regards tant en public qu'en privé [même en exclusion devant son petit écran],
- ❖ d'être chaste, de bien se voiler et s'habiller,
- ❖ d'éviter le Isbāl, le fait de traîner les habits en-dessous des chevilles [surtout très important pour les hommes car le Isbāl fait partie des péchés majeurs],
- ❖ d'éviter la promiscuité avec les femmes et hommes étrangers,
- ❖ d'éviter la mixité et le fait de serrer les mains des femmes étrangères,
- ❖ de s'abstenir des représentations d'êtres animés: statues, masques, objets d'arts, dessins, photos d'êtres animés exceptés les cas contraignants comme la carte d'identité, le passeport, le permis de conduire, etc.,
- ❖ d'éviter d'exposer ces photos d'êtres animés sur les pages des réseaux sociaux aux plaisirs des regards étrangers des vautours oisifs qui ne souhaitent que fantasmer sur ces imitations de la création d'Allāh tout en vous lançant des flèches empoisonnées de l'envie et du mauvais œil,
- ❖ **Bref, entrer complètement dans l'islam en s'accrochant âprement sur la Sunnah du Messager d'Allāh (صلى الله عليه وسلم) jusqu'aux molaires.**

❖ يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا ادْخُلُوا فِي السِّلْمِ كَآفَّةً وَلَا تَتَّبِعُوا خُطُوَاتِ الشَّيْطَانِ إِنَّهُ لَكُمْ عَدُوٌّ مُبِينٌ ❖

« O les croyants! Entrez en plein dans l'Islam, et ne suivez point les pas du diable, car il est certes pour vous un ennemi déclaré. »

■ Sourate 2 Al-Baqarah:v208

- ❖ Le repentir sincère et le fait de retourner constamment vers Allāh et plus particulièrement en périodes d'afflictions, d'épreuves et de troubles

يَا أَيُّهَا الَّذِينَ ءَامَنُوا تَوْبُوا إِلَى اللَّهِ تَوْبَةً نَّصُوحًا عَسَىٰ رَبُّكُمْ أَن يُكَفِّرَ عَنْكُمْ سَيِّئَاتِكُمْ وَيُدْخِلَكُم جَنَّاتٍ تَجْرِي مِن تَحْتِهَا الْأَنْهَارُ يَوْمَ لَا يُخْزِي اللَّهُ النَّبِيَّ وَالَّذِينَ ءَامَنُوا مَعَهُ نُورُهُمْ يَسْعَىٰ بَيْنَ أَيْدِيهِمْ وَبِأَيْمَانِهِمْ يَقُولُونَ رَبَّنَا أَنْتُم لَنَا نُورٌ وَأَغْفِرْ لَنَا إِنَّكَ عَلَىٰ كُلِّ شَيْءٍ قَدِيرٌ

« O vous qui avez cru! Repentez-vous à Allah d'un repentir sincère. Il se peut que votre Seigneur vous efface vos fautes et qu'il vous fasse entrer dans des Jardins sous lesquels coulent les ruisseaux, le jour où Allah épargnera l'ignominie au Prophète et à ceux qui croient avec lui. Leur lumière courra devant eux et à leur droite; ils diront: «Seigneur, parfaisons notre lumière et pardonne-nous. Car Tu es Omnipotent». »

Sourate 66 At-Tahrim:v8

4.9.1 PURIFIER SON INTENTION DANS TOUTES CES ŒUVRES EN LES ACCOMPLISSANT UNIQUEMENT POUR LA QUETE DE L'AGREMENT D'ALLAH

Comme tout rite de l'Islam, son acceptation ainsi que celle de toutes les autres bonnes œuvres est conditionnée par deux conditions:

- 1 La sincérité exclusive pour Allâh
- 2 et la conformité de l'oeuvre à la Sunnah du Messenger d'Allâh (صلى الله عليه وسلم)

Allâh dit concernant la sincérité dans les actions:

﴿قُلْ إِنَّمَا أَنَا بَشَرٌ مِّثْلُكُمْ يُوحَىٰ إِلَيَّ أَنَّمَا إِلَهُكُمُ اللَّهُ وَحْدَهُ فَمَن كَانَ يَرْجُوا لِقَاءَ رَبِّهِ فَلْيَعْمَلْ عَمَلًا صَالِحًا وَلَا يُشْرِكْ بِعِبَادَةِ رَبِّهِ أَحَدًا﴾

« Dis: «Je suis en fait un être humain comme vous. Il m'a été révélé que votre Dieu est un Dieu unique! Quiconque, donc, espère rencontrer son Seigneur, qu'il fasse de bonnes actions et qu'il n'associe dans son adoration aucun autre à son Seigneur» »

▣ Sourate 18 Al-Kahf:v110

﴿وَمَا أُمِرُوا إِلَّا لِيَعْبُدُوا اللَّهَ مُخْلِصِينَ لَهُ الدِّينَ حُنَفَاءَ﴾ [البينة: 5].

« Il ne leur a été commandé, cependant, que d'adorer Allâh, Lui vouant un culte exclusif. »

▣ Sourate 98 Al-Bayyinah: v5

﴿فَاعْبُدِ اللَّهَ مُخْلِصًا لَهُ الدِّينَ﴾ [الزمر: 2].

« Adore donc Allâh en Lui vouant un culte exclusif. »

▣ Sourate 39 Az-Zumar:v2

﴿وَاتِمُّوا الْحَجَّ وَالْعُمْرَةَ لِلَّهِ﴾

« Et accomplissez pour Allah le pèlerinage et l'Umrah. »

▣ Sourate 2 Al-Baqarah: v196

Et le Messenger d'Allāh (صلى الله عليه وسلم) dit sur les rites du Hajj:

﴿ خُذُوا عَنِّي مَنَاسِكُمْ ﴾

الراوي: جابر بن عبدالله المحدث: الألباني - المصدر: صحيح الجامع -
الصفحة أو الرقم: 7882

« Prenez de moi vos rites [Hajj] »

﴿ D'après Jâbir Ibn Abdallah (رضي الله عنه), Sahîh Al-Jâmi' N°7882

Le Messenger d'Allāh (صلى الله عليه وسلم) recherchait l'assistance d'Allāh contre l'ostentation dans son Hajj comme cela est rapporté de Anas Ibn Mâlik (رضي الله عنه)

﴿ عن أنس بن مالك رضي الله عنه قال : حج النبي صلى الله عليه وسلم على رجل رث وقطيفة خلقة تساوي أربعة دراهم أو لا تساوي ثم قال :
اللهم اجعله حجاً لا رياء فيه ولا سمعة ﴾
(رواه الترمذي في الشمائل المحمدية رقم ٣٣٥ و صححه الشيخ الألباني في مختصر الشمائل رقم ٢٨٨)

D'après Anas Ibn Malik (رضي الله عنه), le Prophète (صلى الله عليه وسلم) a fait le hajj sur une monture dont la selle était usée. Il était vêtu d'un vieil habit qui valait quatre dirhams ou moins que cela puis il a dit:

« Ô Allah ! Fais que ceci soit un hajj dans lequel il n'y a pas d'ostentation dans les actes ni dans les paroles (﴿ ﴾) ».

﴿ Rapporté par Tirmidhi dans Chamâ'il Mohamediya n°344 et authentifié par Cheikh Albani dans Moukhtasar Ach Chamâ'il n°288)

(﴿ ﴾) Il y a dans cette invocation une demande adressée à Allah qu'Il lui permette de faire un hajj avec sincérité et Allāh est certes le Plus Riche, Celui qui se passe de tout associé.

﴿ Il n'accepte comme oeuvre que ce qui est fait uniquement pour Lui tandis que celui qui Lui donne un associé alors Allāh le délaisse lui et son association.

Parmi les choses qui ont entaché la sincérité dans les rites du Hajj ou des autres oeuvres pieuses ces derniers temps,

- il y a la prise des photos et vidéos d'êtres animés avec les smartphones, tablettes ou caméras durant le Pèlerinage ou autres circonstances
- pour ensuite les poster instantanément sur les réseaux sociaux
- ou pour présenter aux familles comme preuve de l'accomplissement du Hajj une fois de retour au pays
- ou pour rechercher les avantages mondains, appréciations, éloges, likes des créatures d'Allāh

- ou les garder comme souvenirs auxquels l'on retourne fréquemment pour se tranquilliser le cœur et l'esprit,
- ou pour arnaquer les âmes faibles en tirant profit sur eux sur l'exposition de ces photos et vidéos d'êtres animés.

◎ Bien que certaines personnes naïves ne réalisent pas le caractère caché de ces mauvaises actions [prises de photos et vidéos d'êtres animés sans une contrainte] affectant la sincérité dans leurs actions

- il n'en demeure pas moins que cela constitue de l'ostentation dans les actes

قال الله تبارك وتعالى :

﴿أَنَا أَغْنَى الشُّرَكَاءِ عَنِ الشُّرْكِ﴾

◆ مَنْ عَمِلَ عَمَلًا أَشْرَكَ فِيهِ مَعِيَ غَيْرِي ، تَرَكْتُهُ وَشُرْكَاهُ ﴿﴾

▣ الراوي: أبو هريرة المحدث: مسلم - المصدر: صحيح مسلم - الصفحة أو الرقم: 2985

▣ حديث قدسي رواه مسلم

D'après Abû Hurayrah (رضي الله عنه), le Messenger d'Allâh (صلى الله عليه وسلم) a dit: Qu'Allâh a dit [Hadith Qoudoussi]:

« De tous les associés Je (Allâh) Suis Celui qui se passe le mieux de l'association. Celui qui fait une œuvre en y associant quiconque à Moi, Je l'abandonne, lui et son polythéisme. »

▣ Hadith Qoudoussi rapporté par Mouslim N°2985

4.9.2 LES SIGNES DE LA SINCÉRITÉ [الإخلاص] POUR ALLĀH

سِمَةُ مُحَقِّقِ الْإِخْلَاصِ

﴿قُلْ إِنَّمَا أَنَا بَشَرٌ مِّثْلُكُمْ يُوحَىٰ إِلَيَّ أَنَّمَا إِلَهُكُمُ اللَّهُ وَحْدًا فَمَن كَانَ يَرْجُوا لِقَاءَ رَبِّهِ فَلْيَعْمَلْ عَمَلًا صَالِحًا وَلَا يُشْرِكْ بِعِبَادَةِ رَبِّهِ أَحَدًا﴾

« Dis: «Je suis en fait un être humain comme vous. Il m'a été révélé que votre Dieu est un Dieu unique! Quiconque, donc, espère rencontrer son Seigneur, qu'il fasse de bonnes actions et qu'il n'associe dans son adoration aucun autre à son Seigneur». »

▣ Sourate 18 Al-Kahf:v110

Parmi les signes de la sincérité pour Allah, l'on peut citer :

- 1) Œuvrez sincèrement pour Allāh sans rechercher les éloges et appréciations des gens
- 2) L'ardeur dans la quête de la science utile avec l'objectif de s'affranchir de l'ignorance et d'aider d'autres à s'en affranchir.
- 3) L'ardeur dans la mise en pratique de la science acquise d'après la compréhension des pieux prédécesseurs.
- 4) L'ardeur dans l'appel des gens vers cette science avec bonne exhortation, douceur et bonne conduite.
- 5) L'ardeur dans la persévérance face aux représailles endurées dans cet appel sur le sentier d'Allah.
- 6) La constance dans la lecture du Qur'ān, sa mémorisation, sa méditation et sa mise en pratique; contrairement aux adeptes de la philosophie et des traditions paganistes.
- 7) La constance dans les invocations et la sollicitation de l'aide d'Allāh; contrairement aux adeptes du Chirk, pratiques des us et coutumes paganistes, magie, rose-croix, franc-maçonnerie, etc...
- 8) la constance dans la demande de pardon auprès d'Allāh.
- 9) La constance dans les évocations d'Allāh matin, soir et en toute circonstance
- 10) La constance dans les évocations de prières sur le Messager d'Allāh (صلى الله عليه وسلم)
- 11) La bienfaisance dans le convenable envers les parents et surtout en cette époque marquée par les dépravations de mœurs de toutes sortes.
- 12) La bienfaisance dans le convenable envers les proches.
- 13) La bienfaisance dans le convenable envers les voisins, collègues, amis et concitoyens.
- 14) La bienfaisance envers les créatures d'Allāh parmi les animaux et autres.
- 15) Patienter avec une bonne opinion d'Allāh sur les décrets douloureux d'Allāh sans s'adonner aux interdits d'Allāh comme le font les adeptes du Chirk, des pratiques des us et coutumes paganistes, etc..
- 16) Ne jamais désespérer de la miséricorde d'Allāh quelle que soient les épreuves qu'on traverse
- 17) Avoir la confiance totale en Allāh et ne compter que sur Lui pour l'aboutissement de toutes nos affaires, tout en saisissant les causes nécessaires
- 18) Détacher son cœur de toute dépendance des créatures d'Allāh et le rattacher exclusivement à Allāh.
- 19) Avoir la ferme conviction que rien ne nous touchera de ce qu'Allāh n'a pas décrété pour nous.
- 20) Avoir la ferme conviction que rien ne nous échappera de ce qu'Allāh a déjà décrété pour nous.
- 21) Avoir la ferme conviction que la grandeur de la récompense auprès d'Allāh est proportionnelle au degré de l'épreuve et que lorsqu'Allāh aime un peuple Il l'éprouve.
- 22) Avoir la ferme conviction que toute l'humanité réunie ne pourra nous être utile avec quelque chose lorsque Allāh a décidé autrement

- 23) Avoir la ferme conviction que toute l'humanité réunie ne pourra nous nuire avec quelque chose lorsque Allāh a décidé autrement.
- 24) Se soumettre aux ordres d'Allāh aussitôt qu'on reçoit le rappel
- 25) Craindre Allāh en privé comme en public.
- 26) Abandonner les péchés en privé comme en public.
- 27) Avoir constamment la conscience de l'omniprésence d'Allāh qui observe et entend tout de nous.
- 28) Être chaste et pudique en privé comme en public.
- 29) Éviter l'isolement avec les femmes étrangères même si l'on croit avoir une foi forte.
- 30) Fournir tous les efforts possibles pour éviter la tentation des femmes, car la première tentation des enfants d'Israël étaient sur les femmes.
- 31) Solliciter l'assistance d'Allāh dans la fortification de sa foi, piété et sincérité.
- 32) Se remettre en question sur tous ses actes pour se rassurer qu'ils soient posés dans la quête de l'agrément exclusif d'Allāh et en conformité avec la Sunnah du Messenger d'Allāh (صلى الله عليه وسلم)
- 33) Cacher ses bonnes œuvres auprès des gens autant que possible.
- 34) Fuir la renommée, célébrité et les éloges des gens autant que possible.
- 35) Éviter de questionner les ordres d'Allāh et de Son Messenger une fois qu'ils nous parviennent avec ses preuves établies.
- 36) Accepter le bon conseil même s'il provient d'un petit en science et statut.
- 37) Accepter les critiques et corrections lorsqu'elles sont présentées avec des preuves.
- 38) Contredire son enseignant sur une de ses erreurs une fois que la preuve est établie clairement des paroles d'Allāh et de Son Messenger.
- 39) Transmettre la vérité aux gens avec science, bonne exhortation et douceur sans craindre leurs critiques, menaces, intimidations et blâmes.
- 40) Dire la vérité en aparté devant le sultan injuste sans craindre ses menaces, tout en implorant Allāh de le guider, raffermir sur l'islam et la Sunnah.
- 41) Interdire le blâmable aux gens sans suivre leurs passions et sans craindre leurs persécutions.
- 42) S'accrocher âprement au Câble d'Allāh lorsque les divergences vont surgir entre les gens.
- 43) Retourner vers la Sunnah du Prophète lorsque les gens vont préférer les paroles des gens qu'ils manipulent d'après leurs passions.
- 44) Parler avec droiture et franchise tout en craignant Allāh.
- 45) S'allier avec les gens pour Allāh et se séparer d'eux pour la cause d'Allāh.
- 46) Craindre de retourner dans le chirk tout comme l'on craint d'être jeté en enfer.
- 47) Aimer les gens pour la cause d'Allāh.
- 48) Détester les gens pour la cause d'Allāh.
- 49) Ne consommez que du licite, Halal et les bonnes choses.
- 50) Combattre l'injustice, la corruption, l'iniquité, le mensonge, le faux témoignage, les dépravations de mœurs, etc..
- 51) Combattre l'esprit tribal, raciste, sectaire qui gangrène les sociétés.
- 52) Délaisser le faux témoignage même lorsqu'on a l'occasion d'en tirer profit.
- 53) Délaisser le mensonge même lorsqu'on a l'occasion d'en tirer un profit.
- 54) Être équitable envers les créatures d'Allāh même si cela est contre soi.

- 55) Être équitable et ferme dans l'éducation de sa famille d'après les normes de la Sunnah.
- 56) Transmettre les notions claires de la Sunnah à sa famille sans craindre les insultes et dénigrement des détracteurs.
- 57) Purifier sa maison des appareils de corruption tels que la télévision, la magnétoscope, les satellites, les instruments musicaux, etc..
- 58) Purifier sa maison des images d'êtres animés et éduquer sa famille à s'en abstenir sous toutes ses formes à l'exception des cas contraignants,
- 59) Être bienfaisant envers ses frères musulmans et invoquer constamment en leur faveur même si on a un différend avec eux sur quelques sujets.
- 60) Éviter la haine, l'envie, la jalousie et l'animosité envers ses frères musulmans.
- 61) S'entraider avec ses frères musulmans dans la bonté et la piété.
- 62) Éviter toute entraide basée dans le péché et la transgression des limites d'Allāh.
- 63) Contribuer à l'unité des rangs des musulmans sur le Câble d'Allāh.
- 64) Combattre toute idéologie du fanatisme et sectarisme visant à briser l'unité des musulmans sur le câble d'Allāh...
- 65) Dénoncer tout innovateur avec l'idéologie des Soufis, Khawārij, Ikhwānūl Mouslimīne et clarifier leurs égarements auprès des gens de la masse afin qu'ils se détournent d'eux.
- 66) Obéir aux dirigeants dans le convenable surtout en cette époque marquée par l'innovation des insurrections contre les dirigeants.
- 67) S'abstenir des révoltes, rébellions, manifestations, coup d'état, insurrections contre les dirigeants.
- 68) Exposer clairement la Sunnah et le Manhaj As-Salafiyyah auprès des gens de la masse afin qu'ils s'en imprègnent et s'attachent aux fondements des gens de la Sunnah et s'écartent des innovateurs... !
- 69) Délaisser la polémique futile même lorsqu'on a raison.
- 70) Éviter les discussions avec des ignorants dont l'objectif n'est pas l'acceptation de la vérité.
- 71) Éviter les débats avec les innovateurs endurcis dont l'objectif n'est pas l'acceptation de la vérité.
- 72) S'éloigner des assises des innovateurs lorsqu'on ne peut pas réfuter leurs innovations.
- 73) Éviter la fréquentation des passionnés et innovateurs qui ne font que propager des ambiguïtés nocives pour l'attachement au Qur'ān et à la Sunnah.
- 74) Éviter de s'intéresser à ce qui ne nous regarde pas.
- 75) Dire du bien dans sa globalité [aspect spirituel, moral, social, physique, etc..] ou se taire à défaut.
- 76) Avoir la retenue sur toute chose jusqu'à ce qu'on ait une compréhension globale basée sur le Qur'ān et la Sunnah afin d'éviter la précipitation suscitée par Shaythan

4.10 DIXIEME IMPLICATION : PROMESSE D'ALLAH POUR LES BIENFAISANTS ET MALHEUR AUX TRAITES ET INGRATS.

Et quiconque sacrifie son âme, son argent et ses membres pour Allāh recevra en retour le secours et la défense d'Allāh dans toutes ses affaires mondaines et de l'au-delà.

- **Quelle bonne nouvelle pour les bienfaisants!**
- **et quel regret et malheur pour les traites et ingrats!**

﴿ وَبَشِّرِ الْمُحْسِنِينَ ﴾
﴿ إِنَّ اللَّهَ يُدَافِعُ عَنِ الَّذِينَ آمَنُوا ۗ إِنَّ اللَّهَ لَا يُحِبُّ كُلَّ خَوَّانٍ كَفُورٍ ﴾

« Et annonce la bonne nouvelle aux bienfaisants. Allah prend la défense de ceux qui croient. Allah n'aime aucun traître ingrat. »

■ Sourate 22 Al-Hajj:v37-38

4.10.1 EXEGESE DU CHEIKH ABDURRAHMAN AS-SA'DI (رحمه الله)

« Et annonce la bonne nouvelle aux bienfaisants: »

- ❖ dans l'adoration d'Allāh, afin qu'ils L'adorent comme s'ils Le voyaient ;
- ❖ et même s'ils ne peuvent pas arriver à ce degré, qu'ils L'adorent en étant convaincus qu'Il les regarde et les observe.
- ❖ Cela concerne aussi ceux qui font le bien aux serviteurs d'Allāh avec l'argent, la science, l'influence, les conseils, le fait d'ordonner le bien et d'interdire le blâmable, les bonnes paroles et autres.
- ❖ Ceux qui font le bien ont la bonne annonce de la part d'Allāh du bonheur dans ce monde et dans l'autre et de la bienveillance à leur égard tout comme ils ont été dévoués dans Son adoration et bienveillants envers Ses serviteurs

« Y a-t-il une autre récompense pour le bien que le bien lui-même ? »

■ Sourate 55:v60

« À ceux qui auront fait le bien sera réservée la plus belle récompense et davantage encore.»

■ Sourate 10:v26

« Allah prend la défense de ceux qui croient. »

- ❖ C'est là une promesse et une bonne nouvelle de la part d'Allāh à ceux qui ont la foi, à savoir qu'Il les défendra toujours contre tout tort, en raison de leur foi, que ce soit:
 - les méfaits des mécréants,
 - le mal des suggestions diaboliques,
 - les méfaits de leurs âmes,
 - et leurs mauvaises œuvres ;

- ❖ Il (Allāh) les allègera lors des épreuves auxquelles ils seront soumis de ce qu'ils ne peuvent supporter.
- ❖ **Chaque croyant aura droit à cette défense et à cette faveur en fonction de sa foi, peu ou assez (élevée).**

« Allah n'aime aucun traître »

- ❖ C'est à dire celui qui trahit le dépôt confié à lui par Allāh, en négligeant les droits d'Allāh sur lui et en trompant les êtres.

« ..ingrat »

- ❖ envers les bienfaits d'Allāh,
- ❖ de sorte qu'Allāh lui prodigue des bienfaits successifs et il répond par la mécréance et la rébellion.
 - Un tel homme n'est pas aimé d'Allāh, loin s'en faut qu'Il (Allāh) le retribuera pour sa mécréance et sa trahison du dépôt.

Le sens de ce verset est: qu'Allāh aime tout homme digne de confiance, respectueux de son dépôt et reconnaissant envers Son Seigneur.

Fin de citation de l'exégèse du Cheikh Abdurrahman As-Sa'di (رحمه الله) des versets 37-38 de la Sourate 22-Hajj

4.10.2 VERSION ARABE DE L'EXEGESE DU CHEIKH ABDURRAHMAN AS-SA'DI (رحمه الله)

{ وَبَشِّرِ الْمُحْسِنِينَ }

بعبادة الله بأن يعبدوا الله، كأنهم يرونه، فإن لم يصلوا إلى هذه الدرجة فليعبدوه، معتقدين وقت عبادتهم اطلاعه عليهم، ورؤيته إياهم، والمحسنين لعباد الله، بجميع وجوه الإحسان من نفع مال، أو علم، أو جاه، أو نصح، أو أمر بمعروف، أو نهي عن منكر، أو كلمة طيبة ونحو ذلك، فالمحسنون لهم البشارة من الله، بسعادة الدنيا والآخرة وسيحسن الله إليهم، كما أحسنوا في عبادته ولعباده { هَلْ جَزَاءُ الْإِحْسَانِ إِلَّا الْإِحْسَانُ } { لِلَّذِينَ أَحْسَنُوا الْحُسْنَىٰ وَزِيَادَةٌ }

❖ إِنَّ اللَّهَ يُدَافِعُ عَنِ الَّذِينَ آمَنُوا ۗ إِنَّ اللَّهَ لَا يُحِبُّ كُلَّ خَوَّانٍ كَفُورٍ ❖

هذا إخبار ووعد وبشارة من الله، للذين آمنوا، أن الله يدافع عنهم كل مكروه، ويدفع عنهم كل شر -بسبب إيمانهم- من شر الكفار، وشر وسوسة الشيطان، وشرور أنفسهم، وسيئات أعمالهم، ويحمل عنهم عند نزول المكاره، ما لا يتحملون، فيخفف عنهم غاية التخفيف. كل مؤمن له من هذه المدافعة والفضيلة بحسب إيمانه، فمستقل ومستكثر.

{ إِنَّ اللَّهَ لَا يُحِبُّ كُلَّ خَوَّانٍ }

أي: خائن في أمانته التي حملة الله إياها، فيبخس حقوق الله عليه، ويخونها،
ويخون الخلق.

{ كَفُورٌ } نعم الله، يوالي عليه الإحسان، ويتوالى منه الكفر والعصيان، فهذا لا
يحبه الله، بل يبغضه ويمقتة، وسيجزيه على كفره وخيانتة، ومفهوم الآية، أن
الله يحب كل أمين قائم بأمانته، شكور لمولاه.

5 POURQUOI TRAINONS NOUS LES PAS A OBEIR A ALLĀH ALORS QU'IL NOUS EXIGE EN SACRIFICE UN EFFORT MOINDRE QUE CE QU'IL IMPOSA A SON KHALIL IBRAHIM (عليه السلام) ?

Certes oui, nous commémorons par notre sacrifice l'acte manifeste et courageux d'Ibrahim (عليه السلام) qui a par amour extrême pour Allāh répondu à l'appel de Son Créateur pour donner ce qu'il avait de plus cher parmi ses biens mondains.

Il y a répondu sans questionner les raisons de cette doléance,

- **attitude des soumis à laquelle se plia aussi son fils vertueux tout en sachant la peine et douleur qu'il subira.**

C'était là certes, une épreuve manifeste

- pour un Prophète sincère, véridique et parmi les illustres Messagers d'Allāh,
- à accomplir sur un fils magnanime, Ismā'il (عليه السلام), élevé par une mère musulmane, croyante, soumise, vertueuse, obéissante aux injonctions d'Allāh et consciente de sa rencontre inéluctable avec Son Créateur.

Tout un scénario hors du commun pour une famille extraordinaire qu'Allāh a choisie par Sagesse pour servir d'exemple pratique de sacrifice et de soumission totale à Allāh pour toute une génération à venir.

وَتَرَكْنَا عَلَيْهِ فِي الْآخِرِينَ

« Et Nous perpétuâmes son renom dans la postérité: »

■ Sourate 37 As-Saaffat:v108

إِنَّ إِبْرَاهِيمَ كَانَ أُمَّةً قَانِتًا لِلَّهِ حَنِيفًا وَلَمْ يَكُ مِنَ الْمُشْرِكِينَ
شَاكِرًا لِّأَنْعَمِهِ ۚ اجْتَبَاهُ وَهَدَاهُ إِلَى صِرَاطٍ مُسْتَقِيمٍ
وَآتَيْنَاهُ فِي الدُّنْيَا حَسَنَةً ۗ وَإِنَّهُ فِي الْآخِرَةِ لَمِنَ الصَّالِحِينَ
ثُمَّ أَوْحَيْنَا إِلَيْكَ أَنْ اتَّبِعْ مِلَّةَ إِبْرَاهِيمَ حَنِيفًا ۗ وَمَا كَانَ مِنَ الْمُشْرِكِينَ

« Ibrahim était un guide ('Umma) parfait. Il était soumis à Allah, voué exclusivement à Lui et il n'était point du nombre des associateurs.

Il était reconnaissant pour Ses bienfaits et Allah l'avait élu et guidé vers un droit chemin.

Nous lui avons donné une belle part ici-bas. Et il sera certes dans l'au-delà du nombre des gens de bien. »

Puis Nous t'avons révélé: «Suis la religion d'Ibrahim qui était voué exclusivement à Allah et n'était point du nombre des associateurs».

■ Sourate 16 An-Nahl:v120-121

5.1 OU EN SOMMES-NOUS PAR RAPPORT A NOTRE PART DE SACRIFICE POUR ALLĀH ?

☉ Le musulman averti devrait faire de ce sacrifice le jour de Eidul Udhā un moyen, de commémorer l'acte de Ibrahim (عليه السلام) ainsi que de perpétuer ce sacrifice dans toutes ses affaires mondaines par une soumission totale aux injonctions d'Allāh.

☉ Si tel est notre engagement et détermination, nous ne pourrions que gagner plus en piété nécessaire :

✓ pour s'affranchir de toutes les autres formes d'association que nous aurions fait dans le passé par ignorance,

✓ pour s'affranchir des célébrations innovées à l'instar:

⊖ du banquet funéraire [SARIKAH],

⊖ du SILEWA (fin de lecture du Qur'ān)

⊖ et en occurrence celles du Nguon et du Carnaval de Foumban dans le département du Noun-Ouest du Cameroun,

✓ pour démasquer et dévoiler les idéologies sectaires:

⊖ des Soufis, chiites Ar-Rawāfid, Ikhwānul Muslimīn (frères musulmans), Jama'tu Tabligh, Ahmadiyyah, etc

⊖ qui polluent nos sociétés avec toutes sortes d'innovations d'égarement néfastes pour la société.

Quel gâchis et perte énorme de sortir de ces meilleurs jours bénis de l'année [dix premiers jours de Dzoul Hijjah] avec tant d'actes de dévotions qui seront finalement dévorés quelques mois après par les actes de polythéisme autour du :

- *Nguon* ou toute autre activité non conforme aux principes de l'Unicité d'Allah,
- l'adoration des tombes,
- le culte des ancêtres,
- la consultation des devins, sorciers, horoscope, etc,
- la vénération des auto-proclamés saints chez les Soufis,
- la prise et exposition des photos dans les maisons, lieux de service, voitures, réseaux sociaux, etc,
- la sculpture des objets d'arts en forme d'êtres animés, leur utilisation comme décoration et leur commerce.

Nous pensons plus précisément au département du Noun dans l'ouest du Cameroun où cet héritage ancestral de la sculpture des objets d'art est malheureusement ancré dans les mœurs et racines des Bamouns pourtant majoritairement musulmans!

Nos chers frères de l'artisanat de **Njiyouom** et leurs environs, n'est-il pas encore temps pour nous d'abandonner ces pratiques interdites en Islam pour rechercher la bénédiction et richesse auprès d'Allah par des moyens licites ?

Ô nos chers frères, sœurs, élites, prédicateurs **qui exultent de joie, d'honneur et de fierté suite à la création de l'institut des beaux-arts de Foumban dont le but n'est autre que de perpétrer ce que Le Législateur Suprême, Allah, a interdit !**

Ô nos chers frères, sœurs, élites, prédicateurs **qui exultent de joie, d'honneur et de fierté suite processus de l'inscription du Nguon au patrimoine culturel immatériel de l'humanité à l'UNESCO !**

Ô nos chers frères, sœurs, élites, prédicateurs **qui exultent de joie, d'honneur et de fierté suite à la construction du musée des rois Bamoun à Foumban dont le but n'est autre que de perpétuer ce que Le Législateur Suprême, Allah, a interdit !**

- *Ne craignons-nous pas qu'Allah abatte sur nous Sa Colère, Malédiction et Châtiments douloureux dans ce bas-monde avant ceux de l'Au-delà ! ?*
- *N'est-il pas encore temps de changer de métiers si jamais nous aimerions qu'Allah bénisse notre cher département et nos familles respectives ?*
- *N'est-il pas encore temps d'abandonner ce commerce des antiquaires et surtout la nouvelle forme d'arnaque qui est apparue récemment à travers cela avec la fonction honteuse et humiliante qu'est le **Zaguina** ?*

❖ **Quel héritage aimerions-nous laisser à nos progénitures tout en sachant le fardeau qui nous attend dans l'Au-delà ?**

❖ **Tirons profit de cette fabuleuse exégèse coranique sur le sacrifice d'Ibrahim (عليه السلام) pour retourner repentants vers Allāh avec des sacrifices purs et sincères espérant par cela la Miséricorde d'Allāh et Son Pardon!**

6 ET QUELLES LEÇONS TIREES DE CE SACRIFICE, POUVONS-NOUS PLUS METTRE EN PRATIQUE AFIN QU'ALLĀH ECARTE DE NOUS CETTE EPREUVE DU COVID-19 QUI SEVIT LA PLANETE DEPUIS PRESQUE PLUS D'UNE ANNEE

6.1.1 LA PROLIFERATION DES CORRUPTIONS, CHIRK (POLYTHEISME) ET PERVERSITES PARMIS LES GENS, EST L'UNE DES CAUSES MAJEURES DE L'APPARITION DES CALAMITES SUR TERRE.

Il ne fait aucun doute que la prolifération des corruptions, Chirk (polythéisme), perversités parmi les gens, est l'une des causes majeures de l'apparition des calamités sur terre.

Il s'avère que ces calamités soient d'une part une punition de la part d'Allāh contre les humains pour leur relâchement sur les implications du sacrifice de leur corps, âmes et biens sur le sentier d'Allāh.

Les péchés, les injustices, les dépravations de mœurs, etc., sont parmi les causes des calamités qui frappent les humains:

ظَهَرَ الْفَسَادُ فِي الْبَرِّ وَالْبَحْرِ بِمَا كَسَبَتْ أَيْدِي النَّاسِ لِيُذِيقَهُمْ بَعْضَ الَّذِي عَمِلُوا لَعَلَّهُمْ يَرْجِعُونَ

« La corruption est apparue sur la terre et dans la mer à cause de ce que les gens ont accompli de leurs propres mains; afin qu'[Allah] leur fasse goûter une partie de ce qu'ils ont œuvré; peut-être reviendront-ils (vers Allah). »

Sourate 30 Ar-Rûm: v41

وَمَا أَصَابَكُمْ مِّنْ مُّصِيبَةٍ فَبِمَا كَسَبَتْ أَيْدِيكُمْ وَيَعْفُوا عَنْ كَثِيرٍ

« Tout malheur qui vous atteint est dû à ce que vos mains ont acquis. Et Il pardonne beaucoup. »

Sourate 42 Ash-Shura:v30

ثبت عن النبي صلى الله عليه وسلم :

"لم تظهر الفاحشة في قوم قط حتى يعلنوا بها إلا فشا فيهم الطاعون و الأوجاع التي لم تكن مضت في أسلافهم الذين مضوا"

Il est confirmé du Messenger d'Allāh (صلى الله عليه وسلم) qu'il a dit:

« La turpitude [fornication, adultère, homosexualité, etc..] n'est jamais apparue chez un peuple au point que ses citoyens l'affichent sans qu'ils ne soient éprouvés par DES PESTES ET MALADIES que leurs prédécesseurs n'ont pas connues. »

Rapporté par ibn Mājah N°4019 et authentifié par Cheikh Al-Albānī dans Sahih Al-Jāmi

أَنَّهَا سَأَلَتْ رَسُولَ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ عَنِ الطَّاعُونَ، فَأَخْبَرَهَا نَبِيُّ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ :
أَنَّهُ كَانَ عَذَابًا يَبْعَثُهُ اللَّهُ عَلَى مَنْ يَشَاءُ، فَجَعَلَهُ اللَّهُ رَحْمَةً لِلْمُؤْمِنِينَ،

Il est rapporté d'après Â'ichah (رضي الله عنها) qu'elle questionna au sujet de la peste [pandémie], le Prophète (صلى الله عليه وسلم) l'informa que:

« [cette pandémie] est un châtimeur qu'Allāh fait descendre sur qui Il veut [mais] en faisant d'elle une miséricorde pour les croyants. »

Rapporté par Al-Boukhārī N°5734

6.1.2 L'ATTITUDE ET CONCEPTION DU CROYANT FACE AU COVID-19

Le COVID-19 doit être conçu chez les croyants comme le Décret d'Allāh, le Souverain et Seul Gérant de l'univers et tout ce qu'il contient

كَتَبَ اللَّهُ مَقَادِيرَ الْخَلَائِقِ قَبْلَ أَنْ يَخْلُقَ السَّمَاوَاتِ وَالْأَرْضَ بِخَمْسِينَ أَلْفَ سَنَةٍ قَالَ وَعَرْشُهُ عَلَى الْمَاءِ
رواه مسلم (2653)

« Allah a écrit les destins de toutes les créatures cinquante milles ans avant la création des cieux et de la terre, tandis que Son Trône était sur l'eau. »

Rapporté par Mouslim, 2653

Le croyant devrait donc profiter de ce qu'implique son sacrifice pour Allāh et affirmer de ce fait une attitude louable que doivent adopter les soumis, patients et pieux durant les périodes de troubles.

Quelle que soit l'origine de cette épidémie, ayons la foi certaine que cela n'a eu lieu qu'avec la permission d'Allah. Car ce qu'Il décrète, nul ne peut le changer ou l'empêcher de se réaliser comme cela est relaté dans le hadith de Abdoullah Ibn Abbas (رضي الله عنهما)

قَدْ جَفَّ الْقَلَمُ بِمَا هُوَ كَائِنٌ ، فَلَوْ أَنَّ الْخَلْقَ كُلَّهُمْ جَمِيعًا أَرَادُوا أَنْ يَنْفَعُوكَ بِشَيْءٍ لَمْ يَقْضِهِ اللَّهُ عَلَيْكَ لَمْ يَقْدِرُوا عَلَيْهِ ، وَإِنْ أَرَادُوا أَنْ يَضُرُّوكَ بِشَيْءٍ لَمْ يَكْتُبَهُ اللَّهُ عَلَيْكَ لَمْ يَقْدِرُوا عَلَيْهِ ، وَاعْلَمْ أَنَّ فِي الصَّبْرِ عَلَى مَا تَكْرَهُهُ خَيْرًا كَثِيرًا ، وَأَنَّ النَّصْرَ مَعَ الصَّبْرِ ، وَأَنَّ الْفَرْجَ مَعَ الْكَرْبِ ، وَ أَنَّ مَعَ الْعُسْرِ يُسْرًا .

« La plume a séché après avoir écrit ce qui allait avoir lieu. Si la totalité des créatures voulaient t'être utiles avec une chose qu'Allāh ne t'a pas prédestinée, elles ne pourraient le faire et si elles voulaient te nuire avec une chose qu'Allāh ne t'a pas prédestinée, elles ne pourraient le faire. Sache:

- que patienter face aux choses que tu détestes est un grand bien,
- que la victoire est liée à la patience,
- que la délivrance succède au tourment,
- et que la facilité succède à la difficulté. »

Hadith Rapporté par Ahmad

6.1.3 L'ETAT D'AME QUE DOIT AVOIR LE CROYANT FACE AU COVID-19

Le croyant doit donc affronter cette épreuve avec la foi au décret d'Allāh, la sérénité, l'apaisement de l'âme, la patience, l'espérance en la récompense d'Allāh et la conviction que ce qu'Allāh a décrété aura lieu et ce qu'il n'a pas décrété n'aura pas lieu et que tout ce qui lui adviendra n'est qu'un bien

عن صهيب (رضي الله عنه) قال، قال رسول الله صلى الله عليه وسلم:
عَجَبًا لِأَمْرِ الْمُؤْمِنِ إِنَّ أَمْرَهُ كُلَّهُ لَهُ خَيْرٌ وَلَيْسَ ذَلِكَ لِأَحَدٍ إِلَّا لِلْمُؤْمِنِ
إِنْ أَصَابَتْهُ سَرَّاءٌ شَكَرَ فَكَانَتْ خَيْرًا لَهُ ، وَإِنْ أَصَابَتْهُ ضَرَّاءٌ صَبَرَ فَكَانَتْ
خَيْرًا لَهُ .
رواه مُسْلِمٌ

D'après Suhaib (رضي الله عنه), le Messenger d'Allah (صلى الله عليه وسلم) a dit:

« L'affaire du croyant est étonnante, tout ce qui lui arrive est un bien pour lui. Et ceci n'est [vrai] que pour le croyant.

- S'il lui arrive une chose qui le réjouit et qu'il remercie, c'est un bien pour lui;
- Et s'il lui arrive un mal et qu'il patiente, c'est un bien pour lui.»

Rapporté par Mouslim

6.1.4 L'ISLAM N'A RIEN OMIS COMME SOLUTIONS AUX CRISES SOCIALES, CALAMITES, PANDEMIES ET EPIDEMIES

L'islam est une religion complète qui n'a rien omis des affaires des serviteurs et spécifiquement durant les calamités, pandémies et épidémies:

❖ L'islam a légiféré de saisir les moyens curatifs et les causes préventives de protection

وَعَنْ أَبِي الدَّرْدَاءِ قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ :
إِنَّ اللَّهَ أَنْزَلَ الدَّاءَ وَالِدَوَاءَ وَجَعَلَ لِكُلِّ دَاءٍ دَوَاءً ، فَتَدَاوَوْا وَلَا تَدَاوَوْا بِحَرَامٍ
رواه ابو داود 3874

D'après Abî Dardâ', le Messager d'Allâh (صلى الله عليه وسلم) a dit:

« Certes, Allâh a fait descendre la maladie et le remède et a assigné pour toute maladie un remède. Soignez-vous donc ! (Mais) ne vous soignez pas avec ce qui est illicite. »

Rapporté par Abû Dâwoûd, 3874

ما أنزل الله داءً إلا أنزل له شفاء ،

« Allah n'a pas fait descendre une maladie sans faire descendre un remède approprié. »

Hadith authentique, Authentifié par Cheikh Al Albânî dans As-Silsila As-Sahîha - n°451

علمه من علمه وجهله من جهله

« L'a connu (le remède) celui qui l'a connu, et l'a ignoré celui qui l'a ignoré. »

Rapporté par al-Bukhârî et dans « Sahîh al-Jâmi' - n°6604 »

❖ Les mesures préventives recommandées en islam lorsqu'une épidémie se répand dans une région:

- Que personne ne sorte de la région contaminée,
- Et qu'aucune personne ne voyage vers la région contaminée,
- Que le malade touché par la peste [l'épidémie] ne doit pas s'approcher de l'assemblée des personnes saines [mosquées, etc..]

أَنَّهَا سَأَلَتْ رَسُولَ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ عَنِ الطَّاعُونَ، فَأَخْبَرَهَا نَبِيُّ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ: أَنَّهُ كَانَ عَذَابًا يَبْعَثُهُ اللَّهُ عَلَى مَنْ يَشَاءُ، فَجَعَلَهُ اللَّهُ رَحْمَةً لِلْمُؤْمِنِينَ،
فَلَيْسَ مِنْ عَبْدٍ يَقَعُ الطَّاعُونَ، فَيَمُوتُ فِي بَلَدِهِ صَابِرًا، يَعْلَمُ أَنَّهُ لَنْ يُصِيبَهُ إِلَّا مَا كَتَبَ اللَّهُ لَهُ، إِلَّا كَانَ لَهُ مِثْلُ أَجْرِ الشَّهِيدِ .
الراوي: عائشة أم المؤمنين , المحدث: البخاري
المصدر: صحيح البخاري الصفحة أو الرقم: 5734

Il est rapporté d'après Â'ichah (رضي الله عنها) qu'elle questionna au sujet de la peste [pandémie], le Prophète (صلى الله عليه وسلم) l'informa que:

« [Cette pandémie] est un châtement qu'Allâh fait descendre sur qui Il veut [mais] en faisant d'elle une miséricorde pour les croyants. Car il n'y a personne qui est touchée par la peste [pandémie], et patiente en demeurant dans son pays d'origine tout en ayant la conviction que rien ne l'affligera sauf ce qu'Allâh a décrété pour lui, sans qu'on ne l'inscrive les récompenses équivalentes à celles d'un martyr. »

Rapporté par Al-Boukhârî N°5734

❖ **Invocation par laquelle l'on demande protection auprès d'Allâh contre les maladies graves, contagieuses, épidermiques, virales, etc..**

Les musulmans doivent donc multiplier les invocations durant ces périodes.

عن أنس رضي الله عنه ، أن النبي ﷺ كان يقول:
اللَّهُمَّ إِنِّي أَعُوذُ بِكَ مِنَ الْبَرَصِ وَالْجُنُونِ وَالْجُدَامِ وَمِنْ سَيِّئِ الْأَسْقَامِ.
الراوي: أنس بن مالك , المحدث: الألباني
خلاصة حكم المحدث: صحيح
التخريج : أخرجه أبو داود (1554)، وأحمد (13027) واللفظ لهما، والنسائي (5493) باختلاف يسير.

D'après Anas ibn Mālik (رضي الله عنه), le Messenger d'Allâh avait l'habitude de dire:

« Allâhoumma innî A'3oûdzou Bika Minal Baraswi Wal Jounoûni Wal Joudzâmi, Wa Min Sayyi'il Asqâmi »

« Ô Allâh, je cherche refuge auprès de Toi contre la lèpre, la folie, l'éléphantiasis [gonflement excessif et anormal des jambes ou partie du corps] et les maladies très graves. »

Rapporté par Abou Dawoûd N°1554, Ahmad N°13027, An-Nassâ'i N°5493 et authentifié par Cheikh Al-Albānî (رحمه الله)

❖ Craindre Allāh, multiplier les demandes de pardon, le repentir, les invocations

ما نزل بلاء إلا بذنب، و ما رفع إلا بتوبة

« Car, une calamité ne descend qu'à cause des péchés et n'est enlevée qu'avec le repentir »

ذَلِكَ بِأَنَّ اللَّهَ لَمْ يَكُ مُغَيِّرًا نِعْمَةً أَنْعَمَهَا عَلَى قَوْمٍ حَتَّى يُغَيِّرُوا مَا بِأَنْفُسِهِمْ
وَأَنَّ اللَّهَ سَمِيعٌ عَلِيمٌ

« C'est qu'en effet Allah ne modifie pas un bienfait dont Il a gratifié un peuple avant que celui-ci change ce qui est en lui-même. Et Allah est, Audient et Omniscient. »

Sourate 08 Al-Anfal:v53

وَلَقَدْ أَرْسَلْنَا إِلَىٰ أُمَمٍ مِّن قَبْلِكَ فَأَخَذْنَاهُم بِالْبَأْسَاءِ وَالضَّرَّاءِ لَعَلَّهُمْ يَتَضَرَّعُونَ
فَلَوْلَا إِذْ جَاءَهُمْ بَأْسُنَا تَضَرَّعُوا وَلَكِنْ قَسَتْ قُلُوبُهُمْ وَزَيَّنَ لَهُمُ الشَّيْطَانُ مَا كَانُوا يَعْمَلُونَ

« Nous avons, certes, envoyé (des messagers) aux communautés avant toi. Ensuite Nous les avons saisies par l'adversité et la détresse - peut-être imploreront-ils (la miséricorde)!

Pourquoi donc, lorsque Notre rigueur leur vînt, n'ont-ils pas imploré (la miséricorde)? Mais leurs cœurs s'étaient endurcis et le Diable enjolivait à leurs yeux ce qu'ils faisaient. »

Sourate 6 Al-An'âm:v42-43

❖ L'assiduité dans les invocations du matin et du soir

D'après Aban ibn Outhmâne, Outhmane ibn Affan (رضي الله عنه) affirme avoir entendu le Messager d'Allah (صلى الله عليه وسلم) dire:

« Celui qui dit:

بِسْمِ اللَّهِ الَّذِي لَا يَضُرُّ مَعَ اسْمِهِ شَيْءٌ فِي الْأَرْضِ وَلَا فِي السَّمَاءِ وَهُوَ
السَّمِيعُ الْعَلِيمُ

« Bismillâhil Iadzî Lâ Yadur-rou Ma-a Ismihî Chai-oun Fil Ardwi Wa Lâ Fis-Samâ'i Wa Houas Samî-Oul Alîm. »

« Au nom d'Allah dont le Nom protège de tout mal sur terre et dans le ciel. Allah est Celui qui entend tout et sait tout »

- trois fois (le soir), ne sera pas surpris par un mal jusqu'au matin.
- Et Celui qui le dit trois fois au matin ne sera pas surpris par une épreuve jusqu'au soir.»

Rapporté par Aboû Dâwoûd, 5088 et At-Tirmidhi no 3388

❖ **Réciter chaque matin et soir [avec conviction et confiance en Allâh]:**

Selon une version de At-Tirmidhi, «Celui qui dit trois fois au soir :

أَعُوذُ بِكَلِمَاتِ اللَّهِ التَّامَّاتِ مِنْ شَرِّ مَا خَلَقَ

« A'oûzou Bi Kalimâtil-Lâhi At-Tâmâti Min Char-ri Mâ Khalaqa »

« Je sollicite protection à l'aide des mots parfaits d'Allah contre le mal des êtres qu'il a créés, ne sera pas piqué ni par un scorpion ni par une autre bestiole. »

Rapporté par At Tirmidhi no 3604

❖ **La récitation fréquente des sourates 112, 113 et 114 du Qur'ân**

6.1.5 PRENEZ GARDE QU'ON N'INSTIGUE EN VOUS LA PEUR ET L'INQUIETUDE

Prenez garde qu'on n'instigue en vous la peur et l'inquiétude, car vous êtes de ceux qui croient d'office au Destin et Décret d'Allâh. Et votre foi en ce pilier fait partie des grands fondements de la religion.

Allâh vous a rassuré sur cette croyance en disant:

قُلْ لَنْ يُصِيبَنَا إِلَّا مَا كَتَبَ اللَّهُ لَنَا هُوَ مَوْلَانَا وَعَلَى اللَّهِ فَلْيَتَوَكَّلِ الْمُؤْمِنُونَ

« Dis: «Rien ne nous atteindra, en dehors de ce qu'Allah a prescrit pour nous. Il est notre Protecteur. C'est en Allah que les croyants doivent mettre leur confiance» »

Sourate 9 At-Tawbah:v51

6.1.6 MEFIEZ-VOUS DE CROIRE AUX RUMEURS AFFECTANT NEGATIVEMENT LES GENS ET DE LES PROPAGER A TRAVERS LES RESEAUX SOCIAUX

Méfiez-vous également d'appeler à la révolte et rebellions contre les dirigeants

وَإِذَا جَاءَهُمْ أَمْرٌ مِّنَ الْأَمْنِ أَوْ الْخَوْفِ أَدَّعَوْا بِهٖ ۖ وَلَوْ رَدُّوهُ إِلَى الرَّسُولِ وَإِلَىٰ أُولِي الْأَمْرِ مِنْهُمْ لَعَلِمَهُ الَّذِينَ يَسْتَنْبِطُونَهُ مِنْهُمْ وَلَوْلَا فَضْلُ اللَّهِ عَلَيْكُمْ وَرَحْمَتُهُ لَاتَّبَعْتُمُ الشَّيْطَانَ إِلَّا قَلِيلًا

« Quand leur parvient une nouvelle rassurante ou alarmante, ils la diffusent. S'ils la rapportaient au Messager et aux détenteurs du commandement parmi eux, ceux d'entre eux qui cherchent à être éclairés, auraient appris (la vérité de la bouche du Prophète et des détenteurs du commandement). Et n'eussent été la grâce d'Allah sur vous et Sa miséricorde, vous auriez suivi le Diable, à part quelques-uns. »

Sourate 4 An-Nisa:v83

- Il incombe donc aux croyants de respecter l'autorité qu'Allāh a placée sur leurs têtes [dans le convenable]
- et encore plus durant les périodes de crises et troubles en suivant les mesures préventives, sécuritaires et curatives suggérées par les instances compétentes.

6.1.7 LE VERIDIQUE ET SINCERE QUI CONCRETISERA LES IMPLICATIONS DE SON SACRIFICE, SERA SECOURU, SOUTENU ET PROTEGE PAR ALLAH EN PERIODES DE DIFFICULTES ET TROUBLES

Le croyant qui aura donc concrétisé les implications de ce qu'implique son sacrifice pour Allāh, trouvera sans aucun doute le secours, le soutien et la protection d'Allāh durant les périodes de troubles et notamment celle que nous traversons actuellement avec le COVID-19.

Comme il a été déjà présenté au point numéro 10 (§4.10) des implications de notre sacrifice, **Allāh a fait une bonne promesse aux bienfaisants qui s'appliquent dans leurs actes d'adoration.**

Et quiconque sacrifie sincèrement son âme, son argent et ses membres pour Allāh recevra en retour le secours et la défense d'Allāh dans toutes ses affaires mondaines et de l'au-delà.

- *Quelle bonne nouvelle pour les bienfaisants*
- *et quel regret et malheur pour les traites et ingrats*

﴿ وَبَشِّرِ الْمُحْسِنِينَ
إِنَّ اللَّهَ يُدَافِعُ عَنِ الَّذِينَ آمَنُوا ۗ إِنَّ اللَّهَ لَا يُحِبُّ كُلَّ خَوَّانٍ كَفُورٍ ﴾

« Et annonce la bonne nouvelle aux bienfaisants. Allah prend la défense de ceux qui croient. Allah n'aime aucun traître ingrat. »

■ Sourate 22 Al-Hajj:v37-38

« Et annonce la bonne nouvelle aux bienfaisants: »

- ❖ dans l'adoration d'Allāh, afin qu'ils L'adorent comme s'ils Le voyaient ;
- ❖ et même s'ils ne peuvent pas arriver à ce degré, qu'ils L'adorent en étant convaincus qu'Il les regarde et les observe.
- ❖ Cela concerne aussi ceux qui font le bien aux serviteurs d'Allāh avec l'argent, la science, l'influence, les conseils, le fait d'ordonner le bien et d'interdire le blâmable, les bonnes paroles et autres.
- ❖ Ceux qui font le bien ont la bonne annonce de la part d'Allāh du bonheur dans ce monde et dans l'autre et de la bienveillance à leur égard tout comme ils ont été dévoués dans Son adoration et bienveillants envers Ses serviteurs

« Y a-t-il une autre récompense pour le bien que le bien lui-même ? »

■ Sourate 55:v60

« À ceux qui auront fait le bien sera réservée la plus belle récompense et davantage encore.»

■ Sourate 10:v26

« Allah prend la défense de ceux qui croient. »

- ❖ C'est là une promesse et une bonne nouvelle de la part d'Allāh à ceux qui ont la foi, à savoir qu'Il les défendra toujours contre tout tort, en raison de leur foi, que ce soit:
 - les méfaits des mécréants,
 - le mal des suggestions diaboliques,
 - les méfaits de leurs âmes,
 - et leurs mauvaises œuvres ;
- ❖ Il (Allāh) les allègera lors des épreuves auxquelles ils seront soumis de ce qu'ils ne peuvent supporter.
- ❖ Chaque croyant aura droit à cette défense et à cette faveur en fonction de sa foi, peu ou assez (élevée).

« Allah n'aime aucun traître »

- ❖ C'est à dire celui qui trahit le dépôt confié à lui par Allāh, en négligeant les droits d'Allāh sur lui et en trompant les êtres.

« ..ingrat »

- ❖ envers les bienfaits d'Allāh,
- ❖ de sorte qu'Allāh lui prodigue des bienfaits successifs et il répond par la mécréance et la rébellion.
 - Un tel homme n'est pas aimé d'Allāh, loin s'en faut qu'Il (Allāh) le retribuera pour sa mécréance et sa trahison du dépôt.

Le sens de ce verset est: qu'Allāh aime tout homme digne de confiance, respectueux de son dépôt et reconnaissant envers Son Seigneur.

📖 Fin de citation de l'exégèse du Cheikh Abdurrahman As-Sa'di (رحمه الله) des versets 37-38 de la Sourate 22-Hajj

Prière se référer à la section §4.10.2 pour la version arabe de l'exégèse.

نسأل الله أن يرفع عنا البلاء و الوباء و أن يشفي المرضى و يعافي
المبتلين و أن يردنا إلى توحيدهِ ردا جميلا.

Nous prions et sollicitons Allāh de nous épargner et de nous enlever cette épreuve et épidémie, et de guérir nos malades, d'assister nos personnes éprouvées et de nous faciliter un retour entier et complet vers l'apprentissage et la concrétisation des notions de l'unicité d'Allāh, At-Tawhīd

7 ISLAM, RELIGION COMPLETE N'AYANT AUCUNE DEFICIENCE ET DEFAUT

Le Messenger d'Allāh (صلى الله عليه وسلم) a dit:

❁ **إِنِّي تَارِكٌ فِيكُمْ مَا إِنْ تَمَسَّكْتُمْ بِهِ لَنْ تَضِلُّوا: كِتَابَ اللَّهِ وَسُنَّتِي** ❁

« Je vous ai laissé [légué] ce dont si vous vous y accrochez, vous ne serez jamais égaré [du chemin droit]:

- Le Livre d'Allāh [Al-Qur'ān]
- et ma Sunnah [traditions] »

Car l'islam est cette religion parfaite:

- ❖ Son message est universel et perdurera jusqu'à la fin des temps.
- ❖ Ce Message réformateur, purificateur et éducatif des serviteurs couvre par sa législation tous les aspects spirituels, sociaux, économiques, politiques des communautés ainsi que des individus [les composant.]
- ❖ Il est complet dans ses fondements et les branches dérivées de sciences qui en découlent.
- ❖ Il octroie par sa législation tout ce que le serviteur a besoin pour sa rectitude, son épanouissement dans ses relations humaines et ses transactions.

Il (Islam) englobe tout ce qui est nécessaire pour:

- apporter du bien,
- repousser les vices et corruptions,
- protéger les droits et devoirs individuels,
- régler les litiges,
- anéantir les criminels,
- et fournir des méthodes d'orientation politiques (intérieures et extérieures).

C'est un Message parfait qui ne contient aucune déficience et aucun défaut [comme le témoin Le Sage, L'Omniscient et Le Législateur Suprême:]

❁ **لَا يَأْتِيهِ الْبَاطِلُ مِنْ بَيْنِ يَدَيْهِ وَلَا مِنْ خَلْفِهِ تَنْزِيلٌ مِنْ حَكِيمٍ حَمِيدٍ** ❁

« Le faux ne l'atteint [d'aucune part], ni par devant ni par derrière: c'est une révélation émanant d'un Sage, Digne de louange. »

▣ Sourate 41 Fussilat:v42

Quiconque [musulman] prétendra que l'islam n'est pas adéquat à la réforme des sociétés contemporaines :

- ou doutera de son authenticité et validité,
- ou prétendra qu'il évoque juste la relation entre le serviteur et Son Seigneur sans toutefois fournir des solutions indispensables dans toutes les affaires juridiques, économiques et politiques des populations,
- **celui [musulman] qui prétendra tout cela avec conviction devient de ce fait un apostat, mécréant et menteur sur l'islam et Allāh.**

Car Allāh dit:

﴿الْيَوْمَ أَكْمَلْتُ لَكُمْ دِينَكُمْ وَأَتَمَمْتُ عَلَيْكُمْ نِعْمَتِي وَرَضِيْتُ لَكُمُ الْإِسْلَامَ دِينًا﴾

« Aujourd'hui, J'ai parachevé pour vous votre religion, et accompli sur vous Mon bienfait. Et J'agréé l'Islam comme religion pour vous. »

📖 Sourate 5 Al-Ma'idah: v3

On doit exiger à cette personne [ayant ces fausses prétentions sur l'islam] de se repentir :

- s'il se repent [tant mieux]
- dans le cas contraire [le gouverneur musulman] doit l'exécuter [sentence pénale applicable sur un apostat par un gouverneur musulman]

📖 Essai de traduction d'un extrait de sermon du Cheikh Salih Ibn Fawzân Abdoullah Al Fawzân dans Al-Khutabul Minbar Fîl Munāsabātil Asriyyah, Page 376

8 URGENCE DE PURIFIER LES NOTIONS ACQUISES PAR NOS PROCHES (A L'EXTERIEUR/INTERIEUR DES MAISONS) D'APRES LE QUR'ĀN ET LA SUNNAH

Pour plus clarifier et lancer un avertissement sérieux aux idéologies de certains musulmans qui se disent cultivés à l'occidental alors qu'ils courent à leur perte dans l'au delà sans le savoir!

Le musulman convaincu n'a aucun intérêt à défendre ces inepties et hérésies intellectuelles venues de l'occident et d'ailleurs à l'exemple :

- de la démocratie, la laïcité,
- les manifestations, grèves, révoltes, soulèvements populaires, justice populaire, coup d'état, etc...
- la franc-maçonnerie, les organisations secrètes, la magie, etc..
- l'émancipation des femmes à l'occidentale sous des prétentions islamiques contraires aux révélations telles que : l'exigence de monogamie comme condition de mariage, travail hors des foyers, égalité dans le foyer, abandon des devoirs conjugaux, etc...
- le planning familial par peur de la pauvreté et par imitation des occidentaux,
- l'utilisation générale des préservatifs [pour limiter les naissances et vulgariser la fornication et l'adultère],
- l'avortement,
- l'égalité des sexes, l'homosexualité,
- l'usure, les assurances en générale,
- la corruption des mœurs, le favoritisme, les soudoiements (avantages immoraux),
- les divertissements audiovisuels, les satellites de télévision sans contrôle, la musique, la danse, la chanson, la vision des scènes obscènes et sa vulgarisation entre les jeunes et âgés,
- les livres, CD et bandes dessinées véhiculant des immoralités et idéologies contredisant l'Aqidah et le Manhaj,
- etc..

Certains prétendant être musulmans frôlent l'excès au point:

- de questionner les législations islamiques,
- de prendre en ridicule la Sunnah, tradition prophétique de la meilleure des créatures (صلى الله عليه وسلم),
- de se moquer des musulmans qui mettent en pratique ces valeurs intrinsèques et authentiques de l'islam,
- d'afficher en exemple et de défendre le modèle corrompu des sociétés occidentales,
- et de placer leur confiance aveugle sur les puissances occidentales comme leurs ultimes secours.

Sans compter ceux dont l'éthique islamique telle que la moralité, la discrétion, la pudeur, l'humilité, etc :

- a été corrompue au point qu'ils n'éprouvent aucune gêne d'exposer leurs photos et celles de leurs épouses (de surcroît non voilées), enfants en grand portait des pages de réseaux sociaux au plaisir des vautours de la toile dont le seul objectif est de fantasmer illégalement sur ces belles images postées gratuitement **en y lançant des regards empoisonnés du mauvais œil et d'envie!**

Prière prendre très au sérieux ces points pour rapidement remettre à l'ordre d'après le Qur'ān et la Sunnah, l'éducation acquise par nos proches:

- ❖ **à la maison** à travers leur exposition à la télévision, réseaux sociaux et habitants corrompus des maisons,
- ❖ **et à l'extérieur des maisons** à travers des mauvaises fréquentations, les lieux corrompus (travail, marchés, etc..), les notions acquises à l'école, les dépravations de mœurs sociales, etc..

Faillir à cela, c'est porter un lourd fardeau de responsabilité le jour de la résurrection au point de se mordre les doigts pour avoir choisi des mauvaises compagnies après que le rappel nous soit parvenu.

Et quel grand regret pour ces innovateurs, acculturés idéologiques et traditionnels qui souhaiteraient ce jour avoir suivi le chemin du Messenger (صلى الله عليه وسلم)!

وَيَوْمَ يَعْضُ الظَّالِمُ عَلَى يَدَيْهِ يَقُولُ يَا لَيْتَنِي اتَّخَذْتُ مَعَ الرَّسُولِ سَبِيلًا
يَا وَيْلَتَى لَيْتَنِي لَمْ أَتَّخِذْ فُلَانًا خَلِيلًا
لَقَدْ أَضَلَّنِي عَنِ الذِّكْرِ بَعْدَ إِذْ جَاءَنِي ۗ وَكَانَ الشَّيْطَانُ لِلْإِنْسَانِ خَذُولًا

« Le jour où l'injuste se mordra les deux mains et dira: «[Hélas pour moi!] Si seulement j'avais suivi chemin avec le Messager!...

Malheur à moi! Hélas! Si seulement je n'avais pas pris «un tel» pour ami!

Il m'a, en effet, égaré loin du rappel [le Qur'ān], après qu'il me soit parvenu». Et le Diable déserte l'homme (après l'avoir tenté). »

▣ Sourate 25 Al-Furqan:v27-29

9 PRELIMINAIRES SUR LES DEUX CELEBRATIONS EN ISLAM

الله أكبر الله أكبر - لا إله إلا الله - و الله أكبر الله أكبر - و لله الحمد

Allâhou Akbaroul Lâhou Akbar - Lâ ilâha illal Lâh,
Wallâhou Akbaroul Lâhou Akbar - Wa lillâhil-Hamd

Louanges à Allah qui nous a permis de vivre une fois de plus ces meilleurs jours bénis du mois de Dzoul Hijja. Nous Le prions de nous maintenir en vie jusqu'au jour ultime du Hajj, Arafah et au grand jour du sacrifice (Nahr).

Amine

Note sur la prière des deux célébrations (Voir référence en dessous)

Nous ne traduisons pas le terme Eîd (عيد) par « fête », car c'est à notre sens une erreur qui reflète bien la mauvaise conception de cette adoration qui s'est ancrée dans la Communauté.

Al-Eîd est une adoration dont la principale manifestation est l'accomplissement de la prière, et ainsi celui qui accomplit cette prière, de même que les actes et attitudes recommandés en ce jour se voit récompensé pour cela.

A l'inverse, il est très souvent mentionné dans les propos des savants - notamment dans leurs réfutations adressées aux soufis - qu'on ne se rapproche pas d'Allah par les pratiques festives.

On peut également argumenter par le fait qu'il existe trois célébrations légales en islam:

- la rupture du jeûne,
- le sacrifice,
- et le vendredi; et jusqu'à preuve du contraire on n'a encore jamais entendu parler de « la prière de la fête du vendredi ».]

On a nommé [cette célébration] Eîd , car elle se répète [du verbe Âda/Ya'ûd] avec ce qu'Allah a accordé à Ses serviteurs comme adorations, rites, et bonnes choses qu'ils exposent et dont ils jouissent en ces deux jours.

- On y consomme, après s'être abstenu des nourritures, boissons, rapports charnels et d'autres choses permises,
- on se congratule,
- on se visite,
- on loue Allah pour la santé du corps et l'accomplissement de ces rites éminents.
- de même qu'on s'acquitte de l'aumône de la rupture du jeûne, [pour le Ramadhan],
- on glorifie Allah, et on accomplit la prière.
- on complète également les rites sur les lieux saints, et on se rapproche d'Allah par un sacrifice.

Chaque communauté possède des célébrations qui se répètent en fonction des grandes occasions, et les gens affichent bonheur et joie de voir venir ces moments.

Allah (سبحانه وتعالى) a accordé aux musulmans deux célébrations, celle de la rupture du jeûne et du sacrifice, qui sont des jours :

- ✓ d'adoration,
- ✓ de remerciement,
- ✓ de bonheur et de joie.

Ce n'est ni seulement une adoration, ni uniquement une coutume, mais elles réunissent les biens de ce bas monde et de l'au-delà.

Ces rassemblements islamiques réalisent des bienfaits religieux et mondains qui indiquent que l'Islam est la voie divine venue d'Allah (سبحانه وتعالى) pour combler de bonheur l'humanité.

Il n'est pas permis de glorifier un temps, ou un lieu qui n'a pas été indiqué dans la Législation, comme:

- le jour de la naissance du Prophète (صلى الله عليه وسلم),
- ou la commémoration du Voyage nocturne,
- de la bataille de Badr,
- de la libération de la Mecque,
- ou de l'émigration.

Abû Al-Layth As-Samarqandî dit dans Tanbih Al-Ghâfilîn :

« Croire que cela [célébrations innovées] est un moyen de se rapprocher d'Allah compte parmi les plus grandes innovations et les pires péchés.

Celui qui ne peut réprover ce mal ne doit pas se rendre dans la mosquée où cela est célébré, car il est interdit de grossir le nombre d'adeptes de l'innovation, et il est obligatoire de délaisser ce qui est interdit. »

Les célébrations légales sont au nombre de trois :

- la célébration de la rupture du jeûne,
- la célébration du sacrifice,
- et la célébration du vendredi.

Il n'y a pas d'autre célébration en dehors de celles-ci.

Quant-aux célébrations pour d'autres « occasions » comme ils disent, telles que :

- la fête nationale,
- la fête de l'intronisation du roi,
- et tout ce qui y ressemble,

ce sont des célébrations innovées et interdites en Islam.

Ceci, car comme le dit Shaykh Al-Islām Ibn Taymiyyah :

« La célébration fait partie des pratiques religieuses qui doivent être tirées de la Législation, c'est pourquoi lorsque Le Prophète (صلى الله عليه وسلم) est arrivé à Médine et qu'il a constaté qu'ils avaient deux jours de célébrations (Eid) dans l'année, il (صلى الله عليه وسلم) dit :

« Allah vous les a remplacées par deux [célébrations] meilleures que sont la célébration de la rupture du jeûne, et la célébration du sacrifice. » »

■ Abû Dâwud (1134)

وَعَنْ أَنَسٍ (رضي الله عنه) قَالَ:
❖ قَدِمَ رَسُولُ اللَّهِ (صلى الله عليه وسلم) الْمَدِينَةَ, وَلَهُمْ يَوْمَانِ يُلْعَبُونَ فِيهِمَا فَقَالَ:
❖ قَدْ أَبْدَلَكُمْ اللَّهُ بِهِمَا خَيْرًا مِنْهُمَا:
❖ يَوْمَ الْأَضْحَى,
❖ وَيَوْمَ الْفِطْرِ ❖
■ أَخْرَجَهُ أَبُو دَاوُدَ, وَالتَّسَائِيُّ بِإِسْنَادٍ صَحِيحٍ

Anas (رضي الله عنه) rapporte que lorsque le Messager d'Allah (صلى الله عليه وسلم) est arrivé à Médine, [les habitants de Médine] disposaient de deux jours [de célébrations] durant lesquels ils se divertissaient. Il (صلى الله عليه وسلم) dit alors:

« Allah vous les a remplacés par deux [célébrations] meilleures que sont:

- ✓ la célébration du sacrifice
- ✓ et la célébration de la rupture du jeûne »

■ Hadith rapporté par Abû Dâwud (1134) et An-Nassâ'i avec une bonne chaîne de transmission.

□ Enseignements du Hadith

①

Les deux jours de célébrations qui existaient avant la venue du Prophète (صلى الله عليه وسلم) étaient An-Nayrûz et Al-Mahrajân, deux célébrations perses marquant les deux équinoxes annuels, que les arabes ont ensuite adoptées.

②

L'Islam a aboli toutes les célébrations de l'époque antéislamique, car ce sont des célébrations qui ne renvoient

✗ ni à une signification noble,

✗ ni à une commémoration qu'il est bon de faire vivre et de se rappeler.

☉ Mais cette abolition n'a pas privé les musulmans de réjouissances permises, de joie et de bonheur; **et au contraire on les a remplacées par des célébrations islamiques nobles.**

3

La permission, pour les hommes et les femmes, de jouer et chanter lors des jours de célébration, à condition que cela soit exempt de choses illicites, comme la mixité, les chants interdits et les instruments de musique.

4

Les musulmans doivent se tenir à l'écart des célébrations des idolâtres et des Gens du Livre. **Ils ne doivent pas :**

- *y participer,*
- *y porter de l'attention,*
- *y aider,*
- *congratuler à cette occasion,*
- *adopter quoi que ce soit de leur cérémonial, ou cesser le travail.*

☉ S'ils le font, ils auront commémoré des célébrations antéislamiques,

☉ et les mécréants de cette époque sont pires encore que ceux de la période antéislamique.

5

Shaykh Al-Islām Ibn Taymiyyah a dit :

« Les preuves du Qur'ān, de la Sunnah, de l'unanimité des musulmans, des récits, et de la réflexion indiquent qu'il est interdit de chercher à ressembler aux mécréants. »

Il dit également :

« Les célébrations des mécréants parmi les Gens du Livre et d'autres sont de même nature, et la règle ne change pas pour le musulman. Il n'est donc pas permis aux musulmans de chercher à les imiter en ce qui est spécifique à leurs célébrations :

- *que ce soit la nourriture,*
- *les vêtements,*
- *le bain,*
- *l'illumination,*
- *ni même de cesser une habitude ou autre à cette occasion,*
- *d'arrêter de travailler, de fabriquer ou de commercer [dans la mesure du possible] ,*
- *ou encore d'en faire un jour de repos,*
- *de joie,*
- *d'amusement différent des jours précédents ou suivants. »*

6

Il existe d'autres célébrations qui sont les célébrations nationales instaurées par les pays et les gouvernements. Ce sont des célébrations

☒ de l'indépendance,

☒ de la révolution,

☒ ou de commémoration d'un événement.

Il en est de même pour les célébrations familiales et individuelles comme

- ☒ la célébration de l'anniversaire,
- ☒ de la nouvelle année chrétienne,
- ☒ de l'anniversaire de leur président,
- ☒ la fête des mères, et autres.

Elles sont toutes considérées comme des célébrations antéislamiques qui se sont imposées à nous par la colonisation politique, militaire et intellectuelle, sans que nous puissions nous en défaire.

7

Il est d'autres célébrations qui prennent une teinte religieuse, comme

- ☒ la célébration de la naissance du Prophète (صلى الله عليه وسلم)
- ☒ ou du Voyage nocturne.

Shaykh Muhammad Ibn Ibrâhîm Al As-Shaykh a dit :

« La célébration du Voyage nocturne n'est pas légiférée, en raison de ce qu'indique le Qur'ân, la Sunnah, la pratique des Compagnons, et la raison. »

☉ Pour ce qui est du Qur'ân. Allah (سبحانه وتعالى) dit :

« Aujourd'hui j'ai complété pour vous votre religion. »

Sourate 5 :v3.

Dans la Sunnah, Â'ishah (رضي الله عنها) rapporte que le Messenger d'Allah (صلى الله عليه وسلم) a dit :

« Quiconque ajoute à notre religion une chose qui n'en fait pas partie verra son ajout rejeté. »

☉ Et pour ce qui est de la raison,

- si cela était légiféré, les premiers à l'avoir pratiqué auraient été les Compagnons.

8

Le hadith indique que les deux célébrations des musulmans sont celles

- ❖ de la rupture du jeûne,
- ❖ et du sacrifice.

9

De nombreux hadiths et récits font état des largesses accordées en ce jour aux musulmans, concernant toutes formes de choses licites, de bonheur, de joie, de parure, de congratulations et de visites.

C'est également un jour de reconnaissance vis-à-vis d'Allah (سبحانه وتعالى)

- qui a accordé aux musulmans de jeûner,
- et prier lors du mois de Ramadan,
- mais aussi d'accomplir les rites du pèlerinage et de sacrifier,
- tout ceci avec facilité.

Ainsi, les musulmans doivent se conformer à cela et ne pas innover, et la Législation contient ce qui suffit et dispense de participer :

- ❌ aux célébrations des mécréants,
- ❌ d'adopter des célébrations étrangères qui nous ont été apportées par la colonisation,
- ❌ ou encore de célébrer des événements dont les dates de survenues ne sont pas établies et que n'ont célébré ni le Prophète (صلى الله عليه وسلم), ni ses Compagnons,
- ⦿ et qui ne sont que des choses nouvelles datant des derniers siècles, lorsque la Sunnah a été oubliée au profit de l'innovation, et que les musulmans se sont divisés.

10

Le bon comportement du Prophète (صلى الله عليه وسلم) qui lorsqu'il a aboli les deux jours de célébration antéislamiques,

- ✓ l'a fait de manière attrayante et douce,
- ✓ en opposant à ces deux jours ceux de la rupture du jeûne et du sacrifice.

⦿ Il (صلى الله عليه وسلم) mentionna également que ces deux jours étaient meilleurs, afin qu'il soit plus facile et plus rapide d'accepter le changement.

1 1

Al-Qurtubī a dit :

« Il n'y a pas de divergence sur le caractère illicite de la musique, car elle compte parmi les divertissements et distractions illicites.

Les chants des jeunes filles [mentionnés dans certains hadiths] ne faisaient état que de la guerre, du courage, des combats, c'est pourquoi le Messager d'Allah (صلى الله عليه وسلم) l'a permis. »

Quant au chant qui excite et agite, décrit la beauté des jeunes et des femmes, l'alcool et d'autres choses illicites, il n'y a aucune divergence sur le caractère illicite de la chose.

📖 Extrait du Commentaire de Bouloûgh Al Marâm de Ibn Hajar Al-Asqalani (رحمه الله) par Shaykh Abd Allah Al-Bassam,

✦ Agrémenté d'enseignements tirés des commentaires de Shaykh Al-Uthaymin, Al-Fawzan, Ar-Rajihī.

✦ Authentification des hadiths et Commentaires tirés des ouvrages de Shaykh Al-Albani, Edition Tawbah

10 CONCLUSION

Les musulmans, les soumis à Allāh partout dans le monde, sans distinction de race, de tribu, de nation, de langue etc..

❌ ne célèbrent pas une quelconque fête du mouton

❌ et ne célèbrent pas une quelconque fête de Tabaski dont l'origine de l'Égypte ancienne « Fasekh » a donné « Faskha » en araméen, et « Paskha » en grec, et « Pâques » en français

✓ *mais ils (musulmans) commémorent plutôt la célébration du sacrifice qui symbolise l'acte de Tawhîd (unicité d'Allāh), d'obéissance, de piété, de soumission, de loyauté, de sincérité, de véracité de Ibrahim (عليه السلام) envers Son Seigneur qui l'avait ordonné de sacrifier son unique fils jadis, Ismaïl (عليه السلام).*

Bien que les musulmans emploient ces terminologies inconsciemment pour la plupart, il est à clarifier :

❌ qu'il n'y a rien de similitude entre la Pâques chez les chrétiens et la Célébration du Sacrifice, Eidul Udhā (عيد الأضحى) chez les musulmans.

❌ De même qu'on ne saurait dire que la Célébration du Sacrifice, Eidul Udhā (عيد الأضحى) est l'équivalent de la Noël chez les musulmans.

L'aspect le plus triste est que ces appellations [de fête du mouton et fête de Tabaski] éclipsent la notion plus qu'importante du Tawhîd connectée à cette célébration connue islamiquement sous le nom de Eidul Udhā (عيد الأضحى) ou Célébration du Sacrifice en Français.

Et c'est là une erreur très grave que les musulmans négligent sans corriger pourtant dangereuse bien qu'ils ne s'en rendent pas compte !

Il plus qu'important d'accorder une signification particulière au sens du Tawhîd et de soumission à Allāh qu'implique cette célébration sous toutes ses formes.

Cette soumission totale de Ibrahim (عليه السلام) au point d'être prêt à égorger son propre et unique fils jadis, pour son amour intense envers le Créateur et Législateur Suprême,

✓ *lui a valu non seulement un bélier en rançon contre son fils, mais aussi:*

✓ *de grands éloges, prières et salutations d'Allāh en sa faveur,*

✓ *la pérennisation de son acte au sein de sa postérité pour servir d'exemple de rectitude et soumission*

✓ *la source d'une bonne annonce de la venue de Ishāq (عليه السلام) comme un prophète parmi les pieux*

✓ *la source de l'accroissement de ses biens mondains*

✓ *la source de la bénédiction de ses biens, de sa famille ainsi que de ses progénitures à venir*

✓ *une bonne nouvelle dans l'au-delà.*

C'est d'ailleurs le symbole de cette soumission et obéissance totale à Allah, de Ibrahim (عليه السلام) par ce sacrifice, que les musulmans célèbrent pour commémorer cet incident unique en son genre dans l'humanité et servant d'exemple du degré d'amour et soumission à Allāh pour le reste de l'humanité.

En sommes-nous autant prêts à sacrifier ce que nous avons de plus cher pour Allāh ?

Telle doit être la leçon que chacun de nous devrait en tirer et matérialiser dans toutes ses affaires mondaines !

الله أكبر الله أكبر - لا إله إلا الله - و الله أكبر الله أكبر - و لله الحمد

Allāhou Akbaroul Lāhou Akbar - Lā ilāha illal Lāh,
Wallāhou Akbaroul Lāhou Akbar - Wa lillāhil-Hamd

- ❖ *Qu'Allah accepte nos sacrifices et nos bonnes œuvres et nous fasse miséricorde où que nous soyons*
- ❖ *et ouvre nos cœurs dans la compréhension, l'acceptation et la concrétisation de ces implications du sacrifice du jour du Eidul-Oudhā, que nous célébrons en commémoration de l'acte manifeste de Tawhīd, de véracité, de soumission et de piété d'Ibrahim (عليه السلام)*

Āmīne

Comment ne le serait-il pas ainsi alors qu'Allah nous a relaté les versets relatifs à l'épreuve du sacrifice d'Ibrahim (عليه السلام) pour qu'on s'en serve comme exemple pour emprunter le même chemin que lui ainsi que les prophètes ?

قَدْ كَانَتْ لَكُمْ أُسْوَةٌ حَسَنَةٌ فِي إِبْرَاهِيمَ وَالَّذِينَ مَعَهُ إِذْ قَالُوا لِقَوْمِهِمْ إِنَّا بُرَاءُ مِنْكُمْ وَمِمَّا تَعْبُدُونَ مِنْ دُونِ اللَّهِ كَفَرْنَا بِكُمْ وَبَدَا بَيْنَنَا وَبَيْنَكُمْ الْعَدَاوَةُ وَالْبَغْضَاءُ أَبَدًا حَتَّى تُؤْمِنُوا بِاللَّهِ وَحَدَهُ إِلَّا قَوْلَ إِبْرَاهِيمَ لِأَبِيهِ لَأَسْتَغْفِرَنَّ لَكَ وَمَا أَمْلِكُ لَكَ مِنَ اللَّهِ مِنْ شَيْءٍ رَبَّنَا عَلَيْكَ تَوَكَّلْنَا وَإِلَيْكَ أَنبْنَا وَإِلَيْكَ الْمَصِيرُ

« Certes, vous avez eu un bel exemple [à suivre] en Ibrahim et en ceux qui étaient avec lui, quand ils dirent à leur peuple: «Nous vous désavouons, vous et ce que vous adorez en dehors d'Allah. Nous vous renions. Entre vous et nous, l'inimitié et la haine sont à jamais déclarées jusqu'à ce que vous croyiez en Allah, seul». Exception faite de la parole d'Ibrahim [adressée] à son père: «J'implorerai certes, le pardon [d'Allah] en ta faveur bien que je ne puisse rien pour toi auprès d'Allah». «Seigneur, c'est en Toi que nous mettons notre confiance et à Toi nous revenons [repentants]. Et vers Toi est le Devenir. »

■ Sourate 60 Al-Mumtahana:v4

Bonne et Heureuse Célébration du Sacrifice, Eidul Udhā 1442 H / 2021 G

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ
السلام عليكم ورحمة الله وبركاته

10.1 Nous saisissons cette occasion exceptionnelle, pour vous souhaiter ainsi qu'à vos familles respectives :

- ✓ une très bonne Célébration du Sacrifice, Eidul Udhā 1444 H / 2023 G
- ✓ Qu'Allah vous couvre de joie et de miséricorde tout au long de cette journée bénie.
- ✓ Et qu'Il nous accorde longévité dans Son Obéissance.
- ✓ et nous permette de revivre d'autres occasions similaires dans les années à venir.
- ✓ Qu'Allah accepte de nous nos bonnes œuvres.

☞ ☐ Votre pauvre frère en Allāh

تهنئة خاصة - هدية لأحبابي في الله
يسرني ويسعدني أن أتقدم إليكم بأصدق التهاني والتبريكات بمناسبة عيد الأضحى،
سائلًا المولى العلي القدير أن يجعل أيامكم كلها أفراح وأن يعيده علينا وعليكم أعواما عديدة وأزمنة مديدة وأنتم في أحسن حال وبارك الله فيكم..
و تقبل الله منا و منكم صالح الأعمال...
☞ أخوكم في الله.....

العلم عند الله ..
▼ وبارك الله فيكم

La science parfaite appartient à Allah!

Rédigé le 05 Dzoul Hijja 1439 H / 16.08.2018 G par fb.me/Alfurgane.IQRA
Dernière mise à jour le 08 Dzoul Hijja 1444 H correspondant au 26.06.2023 G

Publié sur :

<https://www.alfurgane.net/livresaqida.html>

﴿ إِنَّ الدَّالَّ عَلَى الْخَيْرِ كَفَاعِلِهِ ﴾

« Celui qui guide au bien est aussi récompensé autant que l'auteur du bien. »

☞ Sahih Mouslim